

M R C D E L A J A C Q U E S - C A R T I E R

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS : CONSTATS ET PERSPECTIVES



 **IVPSA**
Institut sur le vieillissement
et la participation sociale des aînés
de l'Université Laval

8 octobre 2014

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET
PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS :
CONSTATS ET PERSPECTIVES

MRC DE
LA JACQUES-CARTIER

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Chercheurs	Andrée Sévigny André Tourigny
Coordination et rédaction	Mireille Fortier
Rédaction et mise en page	Annie Frappier
Statistique	Pierre-Hugues Carmichael
Cartographie	Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval
Recherche documentaire	Gabriel Larivière-Bélanger
Révision	Solange Proulx
Consultation	Guy Raymond, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Éditeur	Institut sur le vieillessement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)
Photo (couverture)	Cephas, 2012, Parc national de la Jacques- Cartier . Sous licence : Creative Commons BY SA, 3.0.

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET

Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis et Brigitte Beauvais, Direction de la planification, de la recherche et du développement, Service de partenariat, Société d'habitation du Québec (SHQ)
Yvan Comeau, Professeur titulaire, Faculté des sciences sociales, Université Laval
Fanny Côté, Conseillère en développement, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN)
Bernard Deschênes, Agent de planification, de programmation et de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), Direction régionale des programmes clientèles
Michel Desrosiers, Organisateur communautaire, CSSS Québec-Nord
Anne-Pierre Gagnon, Organisatrice communautaire, CSSS de Charlevoix
Judith Gagnon et Suzanne Belzile, Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale
Sylvie Germain, Agente de développement rural, Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix
Doris Julien, Directrice adjointe, développement local, Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf
Marie Leclerc, Bénévole retraitée
Yohann Maubrun, Conseiller, Ville de Québec, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Division du loisir communautaire et du développement social
Jane Mitchell, Intervenante communautaire, CSSS-Portneuf
Madeleine Tanguay, Organisatrice communautaire, CSSS de la Vieille-Capitale

L'usage du genre masculin dans ce document inclut aussi le féminin et a été utilisé pour alléger le texte. Il doit être compris dans le sens de personne.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source. Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>).



Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), 2014.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-924502-08-2 (version PDF)

Référence bibliographique suggérée : Andrée Sévigny, André Tourigny, Mireille Fortier, Annie Frappier, Pierre-Hugues Carmichael (2014). *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives*. MRC de La Jacques-Cartier. Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), Québec. 118 pages.

REMERCIEMENTS

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* n'aurait pu voir le jour, se développer et mener au forum qui, nous le souhaitons, aura su effectuer le passage « de la réflexion vers l'action » sans l'aide et l'appui de nombreuses personnes et organismes. Nous tenons ici à souligner la participation de quelques-uns d'entre eux.

Tout d'abord, nous désirons remercier les membres du comité de pilotage et du comité de suivi pour leur enthousiasme et leurs contributions nombreuses et appréciées : Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis, Brigitte Beauvais, Yvan Comeau, Fanny Côté, Bernard Deschênes, Michel Desrosiers, Anne-Pierre Gagnon, Judith Gagnon, Sylvie Germain, Doris Julien, Marie Leclerc, Yohann Maubrun, Jane Mitchell, et Madeleine Tanguay. À vous tous, Merci.

Un projet de cette envergure ne saurait prendre son envol et atterrir si doucement sans la participation active de nos collaborateurs : le CSSS Québec-Nord, le CSSS de Charlevoix, le CSSS-Portneuf, le CSSS de la Vieille-Capitale, la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN) et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN).

Le travail acharné et méticuleux de Marie-Andrée Drouin et Stefano Biondo du Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval a rendu possible la transformation de données en une cartographie permettant de comprendre une réalité complexe.

La relecture assidue de même que la recherche documentaire effectuée par Solange Proulx a non seulement été grandement appréciée, mais nous a permis d'éviter quelques écueils le long de notre chemin. Merci.

Finalement, nous aimerions souligner la contribution de quelques personnes qui ont souvent agi dans l'ombre, mais dont le travail a mis du vent dans nos voiles : Virginie Simon, Gabriel Larivière-Bélanger, Sandra Lefrançois, Philippe Bienvenue, Astrid Martin et Marie-Pier Morin.

FICHE SYNTHÈSE DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Superficie	3 310 km ²
Territoire municipalisé	1 528 km ²
Population	36 883 habitants
Densité	
Totale	11,1 hab./km ²
Sur territoire municipalisé	24,1 hab./km ²
Nombre de municipalités	9
Total de ménages privés (65+)	2 740
Taux de propriété	86 %
Total d'unités locatives dans les logements collectifs	217

Les services

Santé et services sociaux	
Centre hospitalier	0
CHSLD	0
Première ligne	4
Pharmacie	3
Soutien à domicile	0
Autres	2
Parcs et espaces verts	20
Espaces de participation et de loisirs	24
Commerces alimentaires	34
Centres commerciaux	4
Services bancaires	6
Type de construction résidentielle, 65+	
Maison individuelle	86,6 %
Maison jumelée	2,7 %
Appartement; duplex	2,4 %

App. immeuble de moins de 5 étages	4,7 %
Autre type de construction	3,6 %

Les personnes âgées de 65 ans et plus

Nombre de personnes 65 ans +, et % par rapport à population totale,	
MRC de La Jacques-Cartier	2 805 7,6 %
Fossambault-sur-le-Lac	245 15,0 %
Lac-Beauport	510 7,0 %
Lac-Delage	40 6,6 %
Lac-Saint-Joseph	60 25,5 %
Sainte-Brigitte-de-Laval	390 6,9 %
Sainte-Catherine- de-la-Jacques-Cartier	550 8,7 %
Saint-Gabriel-de-Valcartier	215 7,3 %
Shannon	180 3,5 %
Stoneham-et-Tewkesbury	625 8,8 %

Hommes de 65 ans +	1 480 (49,7 %)
Femmes de 65 ans +	1 320 (50,3 %)

Âge médian	36 ans
Personnes 65 à 74 ans, vivant seules	345
% femmes de 65-74 ans vivant seules	19,2 %
% hommes de 65-74 ans vivant seuls	16,8 %
Personnes 75 ans +, vivant seules	225
% femmes de 75+, vivant seules	36,3 %
% hommes de 75 +, vivant seuls	19,5 %

Lexique des termes et expressions, voir à la fin de ce document.

Liste des sigles et acronymes fréquemment utilisés, voir page v.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
FICHE SYNTHÈSE DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	V
PRÉSENTATION DU PROJET	VII
L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE.....	VIII
PORTRAIT	VIII
INTRODUCTION	I
I. LA POPULATION	I
1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	I
1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE.....	4
Évolution de la population générale.....	4
Densité de population	8
Indice de défavorisation sociale et matérielle.....	8
1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.....	10
Distribution des personnes de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC	17
Les hommes et les femmes	17
L'état matrimonial des aînés	20
Les personnes seules	20
POINTS SAILLANTS – LA POPULATION	23
2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS	25
2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS.....	25
2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'AÎNÉS.....	27
2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL.....	33
Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation	33
Les résidences privées pour aînés (RPA).....	36
Les habitations collectives pour aînés dans la MRC de La Jacques-Cartier.....	38
Les services dans les habitations collectives	41
2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS	42
Taux d'inoccupation dans les RPA	44
2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS.....	45
Coûts des places standards, RPA	47
Coûts des logements privés.....	47
2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS	49
POINTS SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS	51
3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES	53

3.1	ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS.....	53
	Îlots de chaleur.....	55
3.2	ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS.....	57
3.3	TRANSPORT COLLECTIF.....	61
	Transport adapté.....	61
3.4	SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE.....	63
3.5	COMMERCE ALIMENTAIRES.....	67
3.6	AUTRES SERVICES.....	68
	POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES.....	70
4.	CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION.....	72
	CONCLUSION.....	77
	LISTE DES TABLEAUX.....	78
	LISTE DES FIGURES.....	81
	LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS.....	83
	NOTES MÉTHODOLOGIQUES.....	90
	BIBLIOGRAPHIE.....	97
ANNEXE 1.	TABLEAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, PAR MUNICIPALITÉ, 1981 À 2024.....	103
ANNEXE 2.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS (65+ ET 75+).....	105
ANNEXE 3.	RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	107
ANNEXE 4.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).....	108
ANNEXE 5.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	109
ANNEXE 6.	RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	111
ANNEXE 7.	DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITATION, SELON LE SEXE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	112
ANNEXE 8.	LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	114
ANNEXE 9.	CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.....	115
ANNEXE 10.	INOCCUPATION DES LOGEMENTS, RMR DE QUÉBEC.....	116
ANNEXE 11.	BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS.....	118

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AD	Aire de diffusion
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
ATI	Approche territoriale intégrée
CADA	Collectivités-amies des aînés
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSS-VC	Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
CSSS-QN	Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec
GMF	Groupe de médecine familiale
HLM	Habitation à loyer modique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IUSM	Institut Universitaire en Santé Mentale de Québec (Anciennement Hôpital Robert-Giffard)
MADA	Municipalité amie des aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
OMH	Office municipal d'habitation – HLM
PIED	Programme intégré d'équilibre dynamique
QADA	Québec ami des aînés
RMR	Région métropolitaine de recensement
RPA	Résidence privée pour aînés
SADC	Société d'aide au développement de la communauté
SHQ	Société d'habitation du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIRA	Soutien aux initiatives visant le respect des aînés
TÉ	Territoire équivalent
TNO	Territoire non organisé
UMF	Unité de médecine familiale

PRÉSENTATION DU PROJET

« *La vieillesse n'est pas une maladie, c'est un état.* » Albert Jacquard

« *Vieillir c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps.* » C.A. Sainte-Beuve

Se positionnant au cœur des enjeux posés par le vieillissement de la population, l'*Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval* (IVPSA) collabore depuis plusieurs années avec des organismes de divers horizons afin de soutenir des projets visant à favoriser l'adaptation de la société au phénomène du vieillissement. La participation sociale des aînés a été identifiée comme étant un moyen privilégié pour atteindre cet objectif.

Réunissant des représentants de différentes municipalités et de divers milieux socioéconomiques, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale cherche, pour sa part, à favoriser la concertation des partenaires de la région. Elle vise aussi à élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement régional.

En 2008, dans le cadre d'une entente spécifique d'une durée de cinq ans visant l'*Adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale*, des partenaires régionaux ont soutenu la mise en œuvre de trois projets *Collectivité amie des aînés* (CADA), développés en cohérence avec le concept *Ville amie des aînés* (VADA) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* s'inscrit dans la foulée de ces trois projets, déjà bien implantés dans la région de la Capitale-Nationale. Il participe à la fois aux objectifs de l'IVPSA et de la CRÉ de la Capitale-Nationale, en ce qu'il fait le pont entre l'habitat, le milieu de vie et les possibilités de participation sociale offertes par ce milieu. Plusieurs partenaires de la région se sont joints à eux dans le but de favoriser le développement de modes d'habitat qui seraient adaptés aux besoins des aînés et qui faciliteraient leur participation sociale. Ces autres partenaires sont : l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, le CSSS de Charlevoix, le CSSS de la Vieille-Capitale, le CSSS Québec-Nord, le CSSS-Portneuf, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec (Service des loisirs), ainsi que Marie Leclerc, bénévole retraitée.

L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE

Les expériences menées lors des projets CADA indiquent que l'habitat et le milieu de vie des aînés constituent des lieux riches d'enseignements. Ils témoignent, d'une part, des conditions de vie des aînés et, d'autre part, ils constituent des aires d'intervention privilégiées pour améliorer ces conditions. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on considère la situation des personnes âgées vivant en situation de défavorisation ou d'exclusion, qui sont plus difficiles à joindre dans le cadre des projets CADA. L'habitat et le milieu de vie sont aussi une préoccupation majeure pour les aînés eux-mêmes, leurs proches, les intervenants travaillant auprès d'eux ainsi que pour les administrations municipales.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux vise à maintenir et améliorer **la santé**, c'est-à-dire « **la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.** »

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2

Récemment, certaines recherches ont identifié des facteurs qui favorisent, ou, au contraire, nuisent à la participation sociale des aînés. Certains de ces facteurs, tels le lieu de résidence ou les moyens de transport (Raymond *et al.*, 2008, 2012), sont intimement liés aux concepts d'habitat et de milieu de vie.

La « participation sociale » est une notion qui peut être interprétée de nombreuses façons, et prendre diverses formes. Dans le cadre de ce projet, la *participation sociale* comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres. Cette personne peut aussi être membre d'un groupe, prendre part à un projet ou programme de nature récréative, sportive, etc.; ou encore s'engager dans l'espace public dans une perspective de bénévolat et de militantisme. Toutes ces réalités représentent des formes de participation sociale. De plus, il importe de souligner que la participation sociale n'est en aucun temps considérée comme une obligation. Le respect de la liberté de choix des aînés et leur liberté d'association est au cœur de nos préoccupations.

PORTRAIT

Ce document se penche donc sur deux thématiques interreliées – l'habitat, compris comme un milieu de vie et de participation sociale – pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Il a été conçu pour s'adresser aux acteurs appelés à intervenir sur

ces enjeux. Afin de mieux décrire et saisir la réalité qui se déploie dans les quinze secteurs géographiques composant la région, un document individualisé a été conçu pour chaque secteur, soit : 1) les six arrondissements de la Ville de Québec (Beauport, Charlesbourg, La Cité–Limoilou [incluant la municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges], La Haute Saint-Charles, Les Rivières, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge); 2) les six Municipalités régionales de comté (MRC) (Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-

La démarche participative ayant mené à la création de ce document est décrite plus en détail dans le chapitre *Notes méthodologiques*.

Beaupré, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, Portneuf); 3) la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures; et, 4) Wendake (nation huronne-wendat).

Le présent document a été conçu en tant qu'outil de discussion et a été construit suivant une démarche participative. Un premier état de la situation a d'abord été tracé à partir de données provenant de diverses sources. Ensuite, des rencontres avec des informateurs clés

de chacun des 15 secteurs géographiques ont été réalisées afin de valider et de bonifier les données. Des extraits de ces discussions sont intégrés au document. Puis, des rencontres « sectorielles » – qui réunissaient entre 15 et 20 personnes intéressées à l'habitation et la participation sociale des aînés – ont été réalisées dans chacun des 15 secteurs. Ces rencontres ont permis de documenter davantage le portrait spécifique à ces milieux de vie et ont de plus joué le rôle de catalyseur pour mobiliser les acteurs de la région. Les travaux issus de ces rencontres viennent appuyer la tenue du forum régional sur l'habitat et les milieux de vie des aînés qui s'est déroulé au mois d'octobre 2014.

Ce document identifie et décrit les différents types d'habitats présents ainsi que l'environnement dans lequel ces habitats s'inscrivent. Une attention particulière a été portée à la notion d'**accès** (Penchansky et Thomas, 1981), car il ne peut y avoir de choix sans que soit offert aux personnes la possibilité d'accéder ou non à un service ou un espace de participation. La Figure 1 présente le schéma conceptuel qui a servi de base à la fois à la recension des informations et à leur présentation dans ce document.

D'abord, les informations recensées ont été regroupées sous trois grandes catégories, qui représentent trois chapitres de ce portrait : **la population, les habitations et l'environnement de services**. Puis, les informations ont été classées selon les **dimensions de l'accès** retenues pour guider la recherche de documentation (indiquées dans la colonne de gauche) et les **thèmes couverts** (colonne centrale, en orange). Les dimensions de l'accès ont aussi servi de guide pour présenter les informations contenues dans le présent document. De plus, vous y trouverez les **indicateurs et indices** (colonne de droite, en jaune) permettant de documenter les types d'habitats et les caractéristiques des milieux dans lesquels ces habitats sont situés.

Le chapitre sur la population fournit des données démographiques et contextuelles pour le secteur géographique couvert. Celles sur les habitations identifient les types d'habitat – type de construction, logement social, résidence privée pour aînés, centre d'hébergement et de soins de longue durée public, etc. – où demeurent les aînés. Puis l'environnement de services est décrit par certaines caractéristiques du milieu de vie : accès aux services sociocommunautaires, aux transports, aux services alimentaires, aux espaces de participation sociale, aux espaces verts et aux parcs, etc.

L'objectif ultime de ce projet – financé par le programme SIRA (*Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – est de favoriser le maintien et la participation des aînés dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Le portrait tracé offre des outils pour faciliter la prise de décision et l'établissement de plans d'action locaux et régional, aux intervenants, aux décideurs et à toutes les personnes intéressées par le bien-être des aînés.

Information pratique

- Certains sigles et acronymes sont utilisés de façon récurrente tout au long de cette présentation, vous en trouverez une liste à la **page v**.
- Certains mots et expressions utilisés dans ce document ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou lorsqu'ils sont utilisés pour décrire les habitats. Afin de faciliter la compréhension, un lexique des termes et expressions est présenté à la fin de ce document.
- Dans ce document, le terme « aînés » réfère aux personnes âgées de 65 et plus.



L'élaboration de ce portrait s'appuie sur des sources de données sélectionnées à partir des critères suivants :

- Disponibilité;
- Fiabilité;
- Comparabilité à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale.

Les données les plus récentes répondant à ces critères au moment de la cueillette ont été utilisées. Les dates de publication varient selon les sources et sont indiquées au bas des tableaux et des figures.

Figure 1. Schéma conceptuel et opérationnel

Objectif: Documenter la situation de l'habitat sur les points suivants :

- 1) Identifier les types d'habitats;
- 2) Identifier les caractéristiques des milieux où ces habitats sont situés.

Thèmes principaux

Dimensions
de l'accès

Thèmes couverts

- Indicateurs et indices pour chaque thème couvert

La population

Éléments de contexte

- Géographie, histoire, culture

Population, vue d'ensemble

- Distribution des aînés sur le territoire
- Indice de défavorisation

Vieillesse
de la population

- Répartition selon l'âge et le sexe
- État matrimonial
- Personnes vivant seules

Les habitations

Habitations des aînés

- Ménages privés et collectifs
- Type de construction résidentielle
- Distribution des ménages par mode d'occupation
- Habitations collectives (OBNL, HLM, coopératives, résidences pour aînés)

Disponibilité

Disponibilité des habitations

- Taux d'inoccupation

Accessibilité

Accessibilité économique
des habitations

- Taux d'effort des ménages
- Loyer médian

Acceptabilité

Acceptabilité
des habitations

- Besoins de réparation ou besoins impérieux

Thèmes principaux

Dimensions
de l'accès

Thèmes couverts

- Indicateurs et indices pour chaque thème couvert

L'environnement de services

Accessibilité
géographique

Espaces verts, parcs
et équipements

- Espaces verts et parcs

Espaces de participation
sociale, communautaire et
de loisirs

- Bibliothèques et autres installations municipales
- Lieux de rassemblement
- Lieux de cultes, FADOQ, centres communautaires et autres espaces de participation sociale

Transport collectif

- Offre de transport collectif et adapté

Services de santé
et services sociaux

- CLSC, CH, CHSLD, cliniques, pharmacies
- Services de soutien à domicile

Commerces alimentaires

- Offre de services alimentaires

Autres services

- Centres commerciaux
- Services bancaires

INTRODUCTION

L'habitat et le milieu de vie jouent un rôle fondamental sur la capacité des aînés à participer socialement s'ils le souhaitent. Désirant favoriser cette participation, et tenant compte des diverses réalités locales, l'équipe de recherche s'est efforcée de recueillir et de rassembler les informations nécessaires à l'élaboration du portrait de la situation pour un territoire précis. Le présent document rapporte les fruits de cette recherche pour la **MRC de La Jacques-Cartier**.

Une rapide esquisse du territoire étudié et sa population âgée de 65 ans et plus ainsi que quelques éléments de contexte servent de première partie à ce portrait. Il est ensuite question des habitations des aînés dont le type de construction de ces habitations. Finalement, l'environnement de services de la MRC de La Jacques-Cartier est exploré, et une attention particulière est portée aux services aux aînés. Le document se termine par la présentation de constats, de pistes de réflexion et d'une conclusion.

I. LA POPULATION

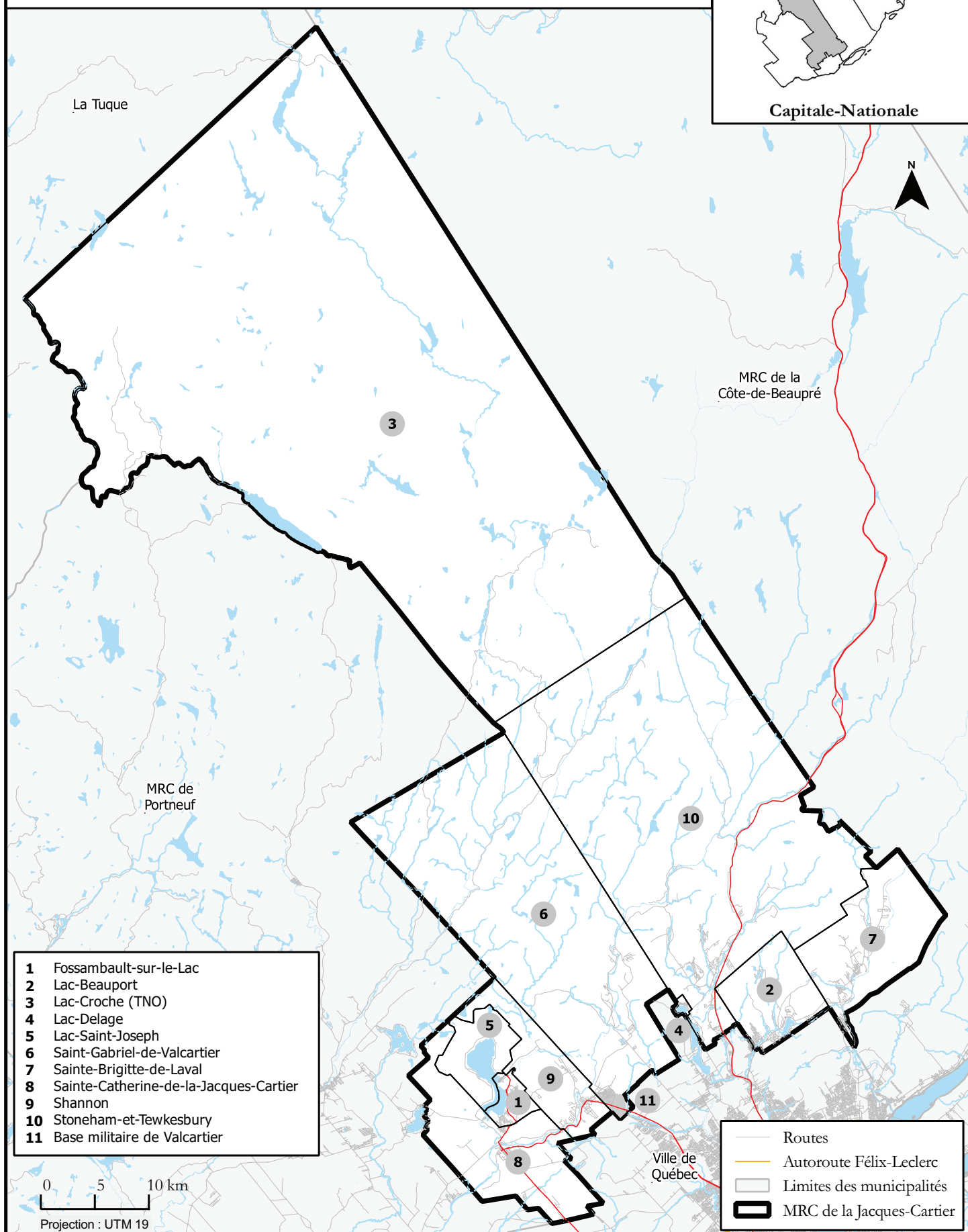
Ce premier chapitre présente la MRC de La Jacques-Cartier, ses municipalités et ses résidents et jette un regard rapide sur sa culture, sa géographie et sa démographie.

I.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Depuis des siècles, le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier a été traversé et peuplé tour à tour par des Hurons-Wendat, des Innus-Montagnais, des Irlandais, des Écossais, des Anglais et des Français. Longtemps utilisé comme lieu de commerce et de passage entre le fleuve et le Lac Saint-Jean, entre l'Est et l'Ouest du continent, ce territoire garde la marque de leur passage et est aujourd'hui habité par des descendants de ces différents peuples. « Plusieurs temples de confessions religieuses différentes témoignent d'ailleurs de la diversité des premiers colons et du passé original des communautés. » (CLD de La Jacques-Cartier, 2013).

Envisagé comme un territoire agricole à développer par les colons anglo-saxons qui y obtiennent peu de succès, le territoire de la MRC connaît une croissance démographique plus importante grâce à l'exploitation forestière qui attire de nombreux francophones à partir du milieu du 19^e siècle dans la région de Tewkesbury et de Sainte-Brigitte-de-Laval. L'essor de l'industrie du bois stimule la construction de « réseaux de transport servant à approvisionner la ville de Québec en bois de chauffage et de construction. » (MRC de La Jacques-Cartier, 2012) La construction d'une ligne de chemin de fer reliant Québec au Lac-Saint-Jean facilite d'autant l'accès au territoire.

**Figure 2. Carte de localisation de la
MRC de La Jacques-Cartier dans la Capitale-Nationale**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

«La bourgeoisie de la *grand-ville* a ainsi pu profiter de cette nouvelle accessibilité au territoire. Nombre de chalets, de villas et d'établissements hôteliers ont été érigés à la fin du 19^e siècle aux abords du lac Saint-Joseph [et du Lac Beauport] pour accueillir le flot de citoyens venus se reposer en pleine nature. » (MRC La Jacques-Cartier, 2012)

Au début de 20^e siècle, l'apparition d'infrastructures importantes poursuit la transformation du lieu. D'abord, la construction de la centrale hydroélectrique de Saint-Gabriel sur la rivière Jacques-Cartier en 1899 attire les travailleurs qui s'installent tout autour. Ensuite, l'implantation de la base militaire de Valcartier, en 1914, a marqué

« l'histoire, et la mémoire collective, en raison des deux vagues d'expropriation dans les secteurs actuels de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Shannon. L'industrie de la guerre a également joué un rôle significatif dans le développement de La Jacques-Cartier grâce à l'implantation d'usines de munitions ainsi que d'un centre de recherche, sans oublier l'arrivée massive de militaires et de leurs familles venue accroître la population. » (MRC La Jacques-Cartier, 2012)

Établie en 1981, la MRC La Jacques-Cartier « a été constituée à même le territoire des anciennes municipalités des comtés de Portneuf et de Québec » (Commission de toponymie, 2013). Elle comprend neuf municipalités qui occupent 1 528 km² : Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac Saint-Joseph, Sainte-Brigitte-de-Laval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Shannon, et Stoneham-Tewkesbury. Le territoire non-organisé (TNO) du Lac-Croche, d'une superficie de 1 782 km², couvre plus de la moitié de la superficie de la MRC. Le Centre de santé et des services sociaux de Québec-Nord souligne que

« La partie rurale est représentée par cinq des neuf municipalités qui composent la MRC de la Jacques-Cartier. Le terme "rural" est ici relatif car nous retrouvons plutôt un milieu de villégiature à Lac-Saint-Joseph et Fossambault-sur-le-Lac ainsi qu'une base militaire dont les familles sont disséminées dans les municipalités environnantes de Shannon, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier ainsi que dans le quartier de Val-Bélair de la Ville de Québec. » (CSSS-QN, 2012 :27)

La MRC de La Jacques-Cartier est bordée à l'est par la MRC Portneuf, au nord-est par la MRC La Tuque et à l'ouest par la MRC La Côte-de-Beaupré. Sa frontière sud est composée de trois arrondissements de la ville de Québec (Beauport, Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles) et de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures. La MRC de La Jacques-Cartier occupe une superficie de 3 310 km².

Sa topographie singulière est caractérisée par la présence de nombreux plans d'eau dont les lacs Batiscan, Beauport, Delage et Saint-Joseph, ainsi que les rivières Jacques-Cartier, Jaune et Montmorency. Le couvert forestier, réparti presque également entre propriétés privées et publiques, s'étend sur 1 378 km², ce qui représente près de 90% de la superficie municipalisée de la MRC. (CLD de La Jacques-Cartier, 2011)

La région partage ses activités entre le tourisme, l'exploitation forestière et l'industrie de la défense. La présence du Parc national de la Jacques-Cartier, de la réserve faunique des Laurentides et de la station touristique Duchesnay illustre l'importance que revêtent les industries récréotouristique et forestière. Aujourd'hui, la base militaire de Valcartier est un des principaux employeurs de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). (MRC de La Jacques-Cartier, 2011)

1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE

La MRC de La Jacques-Cartier est un espace rural, avec une faible densité de population. Les habitants sont installés principalement dans le sud du territoire, près de la frontière avec la ville de Québec. Ce chapitre explore la progression de la population de la région et de la MRC au fil du temps, décrit son mode d'occupation de l'espace en montrant la densité de population et informe sur l'indice de défavorisation sociale et matérielle dans la MRC.

Évolution de la population générale

Les différents secteurs de la région de la Capitale-Nationale (03) ont connu des niveaux de croissance démographique variables entre 2006 et 2011, comme l'illustre le Tableau 1. À l'échelle de la Capitale-Nationale, seules les MRC de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est ont fait face à des déclin démographiques entre 2006 et 2011. Leurs populations ont diminué de 2,2 % et 0,8 % respectivement, ce qui représente des diminutions de 151 et de 132 habitants. Les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré ont, à l'opposé, connu les croissances les plus importantes de la région, leurs populations ayant augmenté de 24 % et de 13,7 % respectivement, ce qui signifie qu'il y a 7 145 habitants de plus dans la MRC de La Jacques-Cartier, et 3 157 de plus dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Il est intéressant de souligner que près de 52 % des 36 883 personnes que compte la MRC de La Jacques-Cartier en 2011, soit 19 020 personnes, sont des hommes. Dans cette MRC, presque la totalité des habitants vit en ménage privé, ce qui représente 36 585 personnes.

Dans le tableau 1, il est question du *territoire équivalent* de Québec (TÉ). Les *territoires équivalents aux MRC* sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (*Commission de toponymie du Québec*). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la

municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le TÉ de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

Tableau 1. Variation de la population totale, Capitale-Nationale, 2006-2011

Lieu	2006	2011	Variation (en %) 2006 à 2011
Québec (province)	7 546 131	7 903 001	4,7
Capitale-Nationale (région)	661 060	700 616	5,9
MRC de Charlevoix	13 190	13 338	1,1
MRC de Charlevoix-Est	16 372	16 240	- 0,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 015	26 172	13,7
MRC de La Jacques-Cartier	29 738	36 883	24
MRC de L'Île-d'Orléans	6 862	6 711	- 2,2
MRC de Portneuf	46 507	49 370	6,2
Québec (TÉ)	525 376	551 902	5,0
Notre-Dame-des-Anges	437	394	- 9,8
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 516	16 745	1,4
Ville de Québec	491 142	516 622	5,2
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	17 281	18 141	5,0
Wendake*	1 752	1 846	5,4

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit de données 98-311-xcb2011006 et, pour Wendake, * ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>

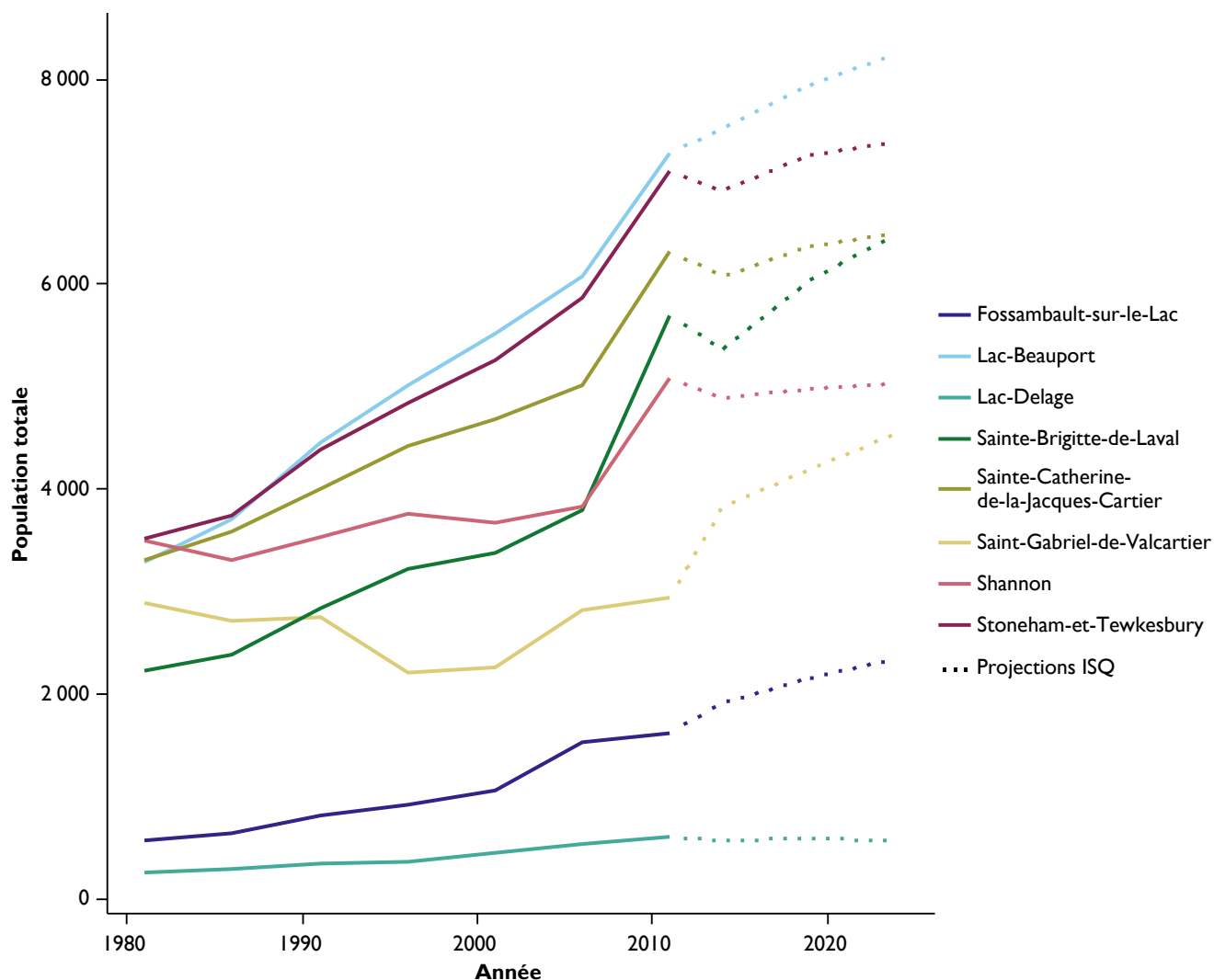


Les données de recensement devraient être interprétées avec prudence, compte tenu du fait qu'avant de les publier, Statistique Canada les arrondit à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ce qui peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres. De plus, plusieurs produits de données de Statistique Canada ont été consultés, l'arrondi peut donc varier d'un produit de données à l'autre.

Selon les données des recensements de 1981 à 2011, la population de la MRC de La Jacques-Cartier a connu une croissance importante au cours des dernières décennies. L'analyse de la croissance démographique par municipalité dans la MRC, illustrée à la figure 3, permet de voir que les municipalités n'ont pas toutes vécu la même progression au cours de cette période (voir détails à l'Annexe 1). La population de Lac-Delage est demeurée stable, alors que celle de Fossambault-sur-le-Lac n'a connu qu'une légère augmentation. « Le scénario qui est là-dessus, qu'ils appellent le scénario A, est un scénario de croissance relativement fort. Je vous dirais à date, on est direct dans la cible. » (Informateur clé, 2013)

Lac-Delage, Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Sainte-Brigitte-de-Laval sont les quatre municipalités qui, en 2024, compteront le plus grand nombre d'habitants. Sainte-Brigitte-de-Laval est la municipalité qui a connu la plus forte augmentation de sa population depuis 1981, une progression qui se poursuivra, selon les prévisions de l'ISQ.

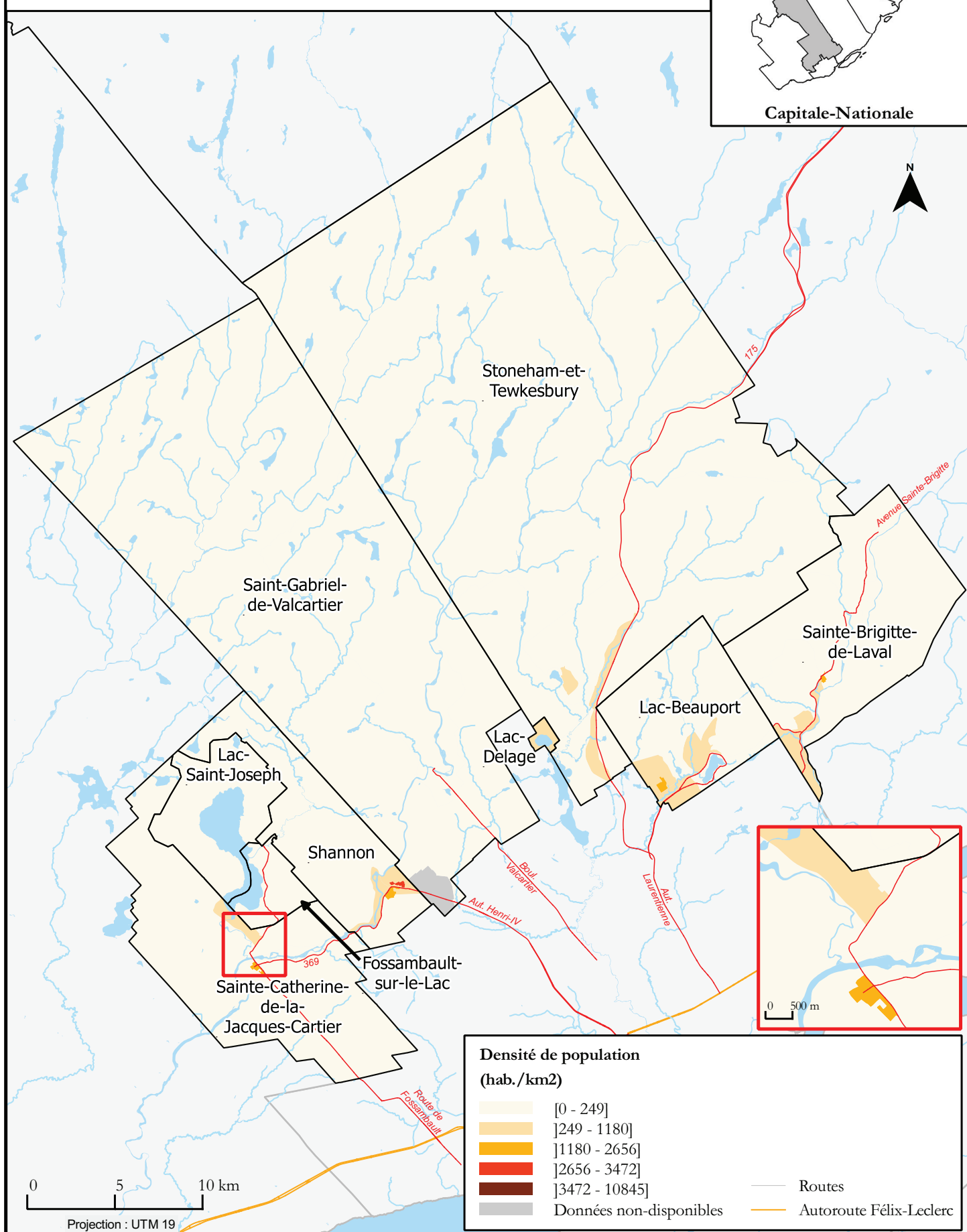
Figure 3. Évolution de la population totale, 1981-2024, MRC de La Jacques-Cartier



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, compilation de la CMQ et ISQ (2009b)
 Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024.

L'augmentation de la population à Lac-Beauport, comparativement aux municipalités plus éloignées de la ville de Québec, pourrait être due à la proximité des services : « Charlesbourg est quand même juste à côté. Tu peux presque prendre le 800. [... Les gens sont] proches de la ville, proches des services quand même. » (Informateur clé, 2013)

Figure 4. Carte de la densité de la population, MRC de La Jacques-Cartier



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Densité de population

Répartie sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, la densité de population se situe à 11,1 habitants au km². Toutefois, en se basant sur la superficie

La densité de population fait référence au nombre d'habitants au kilomètre carré d'une unité géographique « x », et ce, pour l'ensemble de la population.

municipalisée de 1 528 km², la densité de population de la MRC s'établit à 24,1 habitants par km². (MRC de La Jacques-Cartier, 2011) La carte de la densité de population, présentée à la figure 4, permet de constater qu'il existe certains secteurs plus urbanisés et plus densément peuplés situés au sud du territoire de la MRC. Il est possible de les identifier par leur couleur foncée, indiquant qu'un plus grand nombre de personnes vivent dans ces secteurs.

Quelques secteurs de la MRC sont plus densément peuplés, atteignant une densité de 1 180 personnes au km², et ce, tout particulièrement dans les noyaux centraux de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Shannon, de Lac-Beauport, et de Sainte-Brigitte-de-Laval (voir Figure 3).

Indice de défavorisation sociale et matérielle

Les indices de défavorisation sociale et matérielle fournissent des informations concernant certains enjeux sociosanitaires, selon les secteurs géographiques. Le

L'indice de **défavorisation matérielle** combine trois indicateurs : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires; le rapport emploi-population; et le revenu moyen des personnes. L'indice de **défavorisation sociale** combine : la proportion de personnes vivant seules; la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; et, la proportion de familles monoparentales. (v.f. *Lexique*)

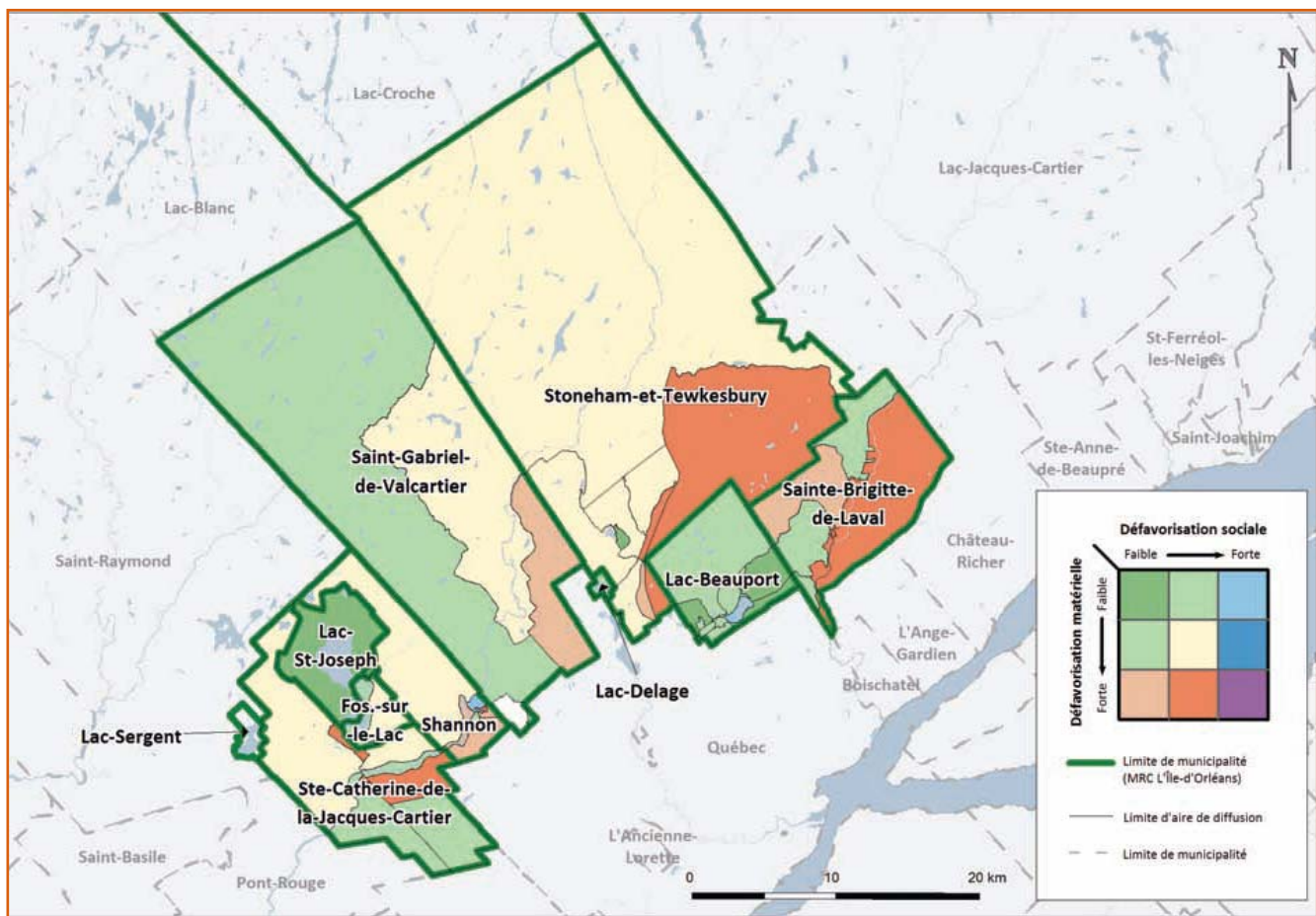
« concept de défavorisation réfère à un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel il appartient. Il est important de souligner que l'indice produit une information de type écologique et qu'il n'arrive pas à mesurer les caractéristiques individuelles. Ainsi, les caractéristiques personnelles des résidents d'un territoire défavorisé peuvent s'écarter considérablement des conditions de leur environnement et vice-versa. » (CSSS de Portneuf, 2011 : 8)

L'indice de défavorisation permet ainsi de qualifier le niveau de défavorisation sociale et matérielle d'une aire de diffusion (AD) (Voir *Lexique*). La version de l'indice qui a

permis la réalisation de la carte présentée à la figure 5 résulte d'une analyse dont le territoire de référence est « celui de chacun des anciens territoires des CLSC de la Jacques-Cartier, La Source et Orléans. » (CSSS-QN, 2012). Dans ce cas-ci, il s'agit de l'ancien territoire du CLSC de la Jacques-Cartier. « Ainsi, les aires de diffusion en forte ou en faible défavorisation le sont par rapport à l'ensemble du territoire retenu. » (CSSS-QN, 2012 :14) La distribution des valeurs de défavorisation notées en quartile, c'est-à-dire en groupe représentant 25 % de la population. Le premier quartile, le moins défavorisé, forme le groupe 1 (■, ■), alors que le dernier quartile, le plus défavorisé, forme le groupe 3 (■, ■, ■). Les quartiles médians forment le groupe 2 (■, ■, ■).

La carte est tirée du portrait sur la défavorisation publié en 2012 par le CSSS de Québec-Nord (CSSS-QN), et est basée sur les données du recensement de 2006. Le premier constat qui apparaît à la lecture de la carte de la MRC de La Jacques-Cartier, c'est qu'il n'y a aucune aires de diffusion de forte défavorisation matérielle et sociale (■), et aucune aire de forte défavorisation sociale, peu importe le niveau de défavorisation matérielle (■, ■). Cependant, sur la composante matérielle uniquement, « une défavorisation forte touche certaines AD dans les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Sainte-Brigitte-de-Laval et Stoneham-et-Tewkesbury. » (CSSS-QN, 2012 : 21)

Figure 5. Carte de l'indice de défavorisation sociale et matérielle, MRC de La Jacques-Cartier, 2006



Source : CSSS de Québec-Nord (Juin 2012, données de 2006). *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord*. p. 20.

« L'analyse des indicateurs de défavorisation matérielle et sociale (...) indique que c'est dans la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval que l'on constate le revenu moyen par personne le plus bas (28 486 \$) de la MRC alors que c'est à Fossambault-sur-le-Lac et à Lac Saint-Joseph que l'on

retrouve le plus élevé (48 683 \$). Et c'est dans la municipalité de Shannon que la proportion de la population ayant déménagé au cours de l'année 2005-2006 est la plus élevée (19,8 %) comparativement à la moyenne du CSSS de Québec-Nord (10,1 %), cela pouvant possiblement s'expliquer par les changements d'affectation du personnel de l'armée canadienne située à proximité. » (p.21)

En regardant de près la répartition des différentes couleurs, il est intéressant de noter que les sections les plus favorisées – c'est-à-dire celles présentant une défavorisation faible ou intermédiaire sociale et matérielle (■, ■) –, se situent à Lac-Beauport, au Lac-Saint-Joseph et au sud de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Les aires où la défavorisation matérielle est intermédiaire, et où la défavorisation sociale est faible ou intermédiaire (■, ■) se concentrent, quant à elles, au nord-est de la MRC, à Stoneham-et-Tewkesbury ainsi qu'à Sainte-Brigitte-de-Laval. Les endroits où il existe une combinaison favorisation (sociale ou matérielle) avec une défavorisation intermédiaire (matérielle ou sociale) (■) sont réparties dans certaines portions du nord-ouest de la MRC de La Jacques-Cartier, au nord de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier et au nord-ouest de Stoneham-et-Tewkesbury.

« La portion de la MRC de La Jacques-Cartier desservie par le secteur HSC/JC se porte généralement assez bien. Toutefois au cœur du village de St-Gabriel-de-Valcartier on relève un indice de défavorisation matérielle élevée. L'accès difficile au transport est une problématique qui accentue les conséquences de la défavorisation dans ce secteur. Trois municipalités sont identifiées comme prioritaires : St-Gabriel de Valcartier, Shannon et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. » (CSSS-QN, 2009 : 29)

1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

À l'image de la région de la Capitale-Nationale, la population de la MRC de La Jacques-Cartier vieillit. Toutefois, le phénomène du vieillissement ne s'affirme pas à la même intensité sur l'ensemble du territoire de la MRC, ni à la même vitesse que dans les autres secteurs de la région de la Capitale-Nationale. Ce chapitre permet d'explorer ce phénomène par l'analyse de trois indicateurs, soit l'évolution du nombre et de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que celui de l'âge médian.

D'abord, comme on peut le voir dans le Tableau 2, la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à la population totale se situe à 15,9 % dans l'ensemble du Québec. Dans la région de la région de la Capitale-Nationale, ce pourcentage subit une légère augmentation pour s'établir à 17,6 %. La MRC de la Jacques-Cartier compte la plus

faible proportion d'ânés (seulement 7,6 % de la population de la MRC est âgée de 65 ans et plus).

Tableau 2. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans + (N)	Pourcentage (%) d'ânés par rapport à la population totale	Pourcentage (%) d'ânés par rapport à la population âgée de la Capitale-Nationale
Le Québec	7 903 001	1 257 685	15,9%	–
Capitale-Nationale (région)	700 616	123 465	17,6%	100%
MRC de Charlevoix	13 338	3 100	23,2%	2,5%
MRC de Charlevoix-Est	16 240	3 370	20,8%	2,7%
MRC de La Côte-de-Beaupré	26 172	4 360	16,7%	3,5%
MRC de La Jacques-Cartier	36 883	2 805	7,6%	2,3%
MRC de L'Île-d'Orléans	6 711	1 430	21,3%	1,2%
MRC de Portneuf	49 370	9 225	18,7%	7,5%
Québec (TÉ)	551 902	99 175	18,0%	80,3%

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit de données : 98-312-xcb2011006.

En comparant avec les MRC qui composent la région, il est possible de voir que ce sont les MRC de Charlevoix, de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est qui présentent les proportions d'ânés les plus élevées, celles-ci se situant toutes au-dessus de 20 %, la MRC de Charlevoix atteignant même 23, 2 %. Le tableau montre, d'autre part, que 80,3 % des ânés de la Capitale-Nationale habitent dans le secteur Québec TÉ, alors que la MRC de La Jacques-Cartier en accueille 2,3 %.

Dans la MRC de La Jacques-Cartier, en 2011, 2 805 personnes ont 65 ans et plus. Afin de décrire de façon plus précise la situation dans la MRC de La Jacques-Cartier, le Tableau 3 montre la proportion de chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population pour chacune des municipalités de la MRC, pour la MRC elle-même et pour le Québec dans son ensemble.

Le premier élément qui ressort est que le groupe d'âge le plus important de la MRC de La Jacques-Cartier est celui des 25-44 ans qui compose le tiers (32,9 %) de la population. Les 45-64 ans en représentent un peu plus du quart (26,8 %), et une personne sur cinq (21,9 %) est âgée de 14 ans ou moins. Sachant que 7,6 % de la population a 65 ans et plus et que les 75 ans et plus ne représentent que 2,3 % de la population totale, il ressort que la MRC de La Jacques-Cartier est la plus jeune de la Capitale-Nationale et représente une exception par rapport aux proportions des groupes d'âge à l'échelle du Québec.

Tableau 3. Proportion (%) par groupe d'âge, MRC de La Jacques-Cartier, 2011

Lieu	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans +	65ans +
Le Québec	15,9%	12,4%	25,8%	29,9%	8,8%	7,1%	15,9%
MRC de La Jacques-Cartier	21,9%	10,8%	32,9%	26,8%	5,3%	2,3%	7,6%
Fossambault-sur-le-Lac	16,3%	8,6%	26,1%	34,0%	9,8%	5,2%	15,0%
Lac-Beauport	23,2%	10,9%	28,4%	30,4%	5,3%	1,6%	7,0%
Lac-Delage	22,3%	9,1%	32,2%	29,8%	5,0%	1,7%	6,6%
Lac-Saint-Joseph	10,6%	6,4%	10,6%	46,8%	19,1%	6,4%	25,5%
Sainte-Brigitte-de-Laval	21,7%	9,8%	36,0%	25,6%	4,6%	2,3%	6,9%
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	20,9%	9,7%	34,0%	26,7%	5,9%	2,8%	8,7%
Saint-Gabriel-de-Valcartier	22,9%	15,3%	33,4%	21,1%	4,6%	2,7%	7,3%
Shannon	26,6%	13,7%	38,2%	17,9%	2,3%	1,3%	3,5%
Stoneham-et-Tewkesbury	19,5%	9,1%	32,2%	30,4%	6,1%	2,7%	8,8%

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, Produit no 98-312-xcb2011006. Les données n'étaient pas disponibles pour le territoire de Lac-Croche.

Ce tableau permet aussi de voir que des différences inter-municipales existent. Les plus petites municipalités de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac-Saint-Joseph présentent les proportions de personnes âgées de 75 ans et plus les plus élevées de la MRC, soit 5,2 %, et 6,4 % respectivement. Cette proportion se situe toutefois en-deçà de la proportion nationale de 7,1 %. Elles présentent aussi de faibles proportions de personnes âgées de 0 à 14 ans, soit 16,3 % et 10,6 %.

Tableau 4. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, MRC de La Jacques-Cartier, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans et plus (N)	Proportion (%) d'ainés par rapport à la population...	
			...totale	...ainée de la MRC
MRC de La Jacques-Cartier	36 883	2 805	7,6%	100%
Fossambault-sur-le-Lac	1 613	245	15,2%	8,7%
Lac-Beauport	7 281	510	7,0%	18,2%
Lac-Delage	598	40	6,7%	1,4%
Lac-Saint-Joseph	251	60	23,9%	2,1%
Sainte-Brigitte-de-Laval	5 696	390	6,8%	13,9%
Sainte-Catherine-de-la-J.-C.	6 319	550	8,7%	19,6%
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 933	215	7,3%	7,7%
Shannon	5 086	180	3,5%	6,4%
Stoneham-et-Tewkesbury	7 106	625	8,8%	22,3%

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit de données 98-312-xcb2011006.

À l’opposé, c’est dans les municipalités de Shannon, Lac-Beauport, et Lac-Delage que la proportion de la population âgée de 75 ans et plus est la plus basse, soit moins de 2 %. De façon générale, les municipalités ayant les proportions les plus élevées de personnes âgées de 65 ans et plus sont aussi celles où les proportions de personnes âgées de 0 à 14 ans ou de 15 à 24 ans sont les moins élevées. Le groupe des personnes âgées de 45 à 64 ans présente une particularité dans la municipalité du Lac-Saint-Joseph. En effet, dans ce secteur, près d’un résident sur deux (46, 8 %) appartient à ce groupe d’âge. C’est la plus forte proportion pour un seul groupe d’âge dans la MRC. Le Tableau 4 montre Stoneham-et-Tewkesbury regroupe à elle seule 22,3 % des aînés de la MRC, ce qui représente 625 personnes.

C’est cependant à Lac-Saint-Joseph que la proportion d’aînés par rapport à la population totale est la plus élevée. Près du quart (23,9 %) des habitants de cette municipalité sont âgés de 65 ans et plus. À l’autre bout du spectre, Shannon comporte la proportion d’aînés la plus faible de la MRC (3,5 %). Cela représente aussi une proportion nettement moins importante que celle de la Capitale-Nationale (17,6 %).

Tableau 5. Évolution de l’âge médian et de la proportion de personnes de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2006-2031

Lieu	Proportion des 65 ans et plus (en %)		Âge médian (en années)	
	2006	2031	2006	2031
Le Québec	14,0 %	26,0 %	40,5	45,2
Capitale-Nationale (région)	17,3 %	29,1 %	43,5	47,8
MRC de Charlevoix	19,3 %	40,6 %	47,3	58,0
MRC de Charlevoix-Est	17,4 %	37,5 %	45,4	55,6
MRC de La Côte-de-Beaupré	15,2 %	27,5 %	43,1	47,7
MRC de La Jacques-Cartier	7,3 %	16,7 %	36,5	40,0
MRC de L’Île-d’Orléans	16,7 %	34,5 %	46,7	53,7
MRC de Portneuf	16,9 %	32,0 %	44,4	50,9
Québec (TÉ)	15,4 %	29,1 %	42,0	47,7

Source : ISQ, *Perspectives démographiques des MRC*, 2006-2031.

L’Institut de la statistique du Québec (ISQ) a produit, en 2009, des projections démographiques qui prévoient un accroissement important de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus d’ici à 2031, et ce, dans tous les territoires de la Capitale-Nationale (Figure 6). Cette proportion s’élèvera à 29,1 % dans la Capitale-Nationale en 2031. Une proportion prévue légèrement plus importante que dans l’ensemble du Québec (26 %) (Tableau 5). Dans la MRC de La Jacques-Cartier, même si la proportion des personnes de ce groupe d’âge se situe nettement en-dessous des proportions régionales ou du Québec, elle aura plus que doublé entre 2006 et 2031,

passant de 7 % à 17 %. Des prévisions de l'ISQ faites pour le compte de la MRC en 2010 avancent même que la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus se situera à 15,9 % en 2031. (ISQ, 2010a)

Troisième indicateur de vieillissement d'une population, l'âge médian de la MRC de La Jacques-Cartier se situe à 36 ans en 2011, alors qu'il s'établit à 41 ans à l'échelle du Québec et à 44 ans dans la Capitale-Nationale. Selon les prévisions de l'ISQ, l'âge

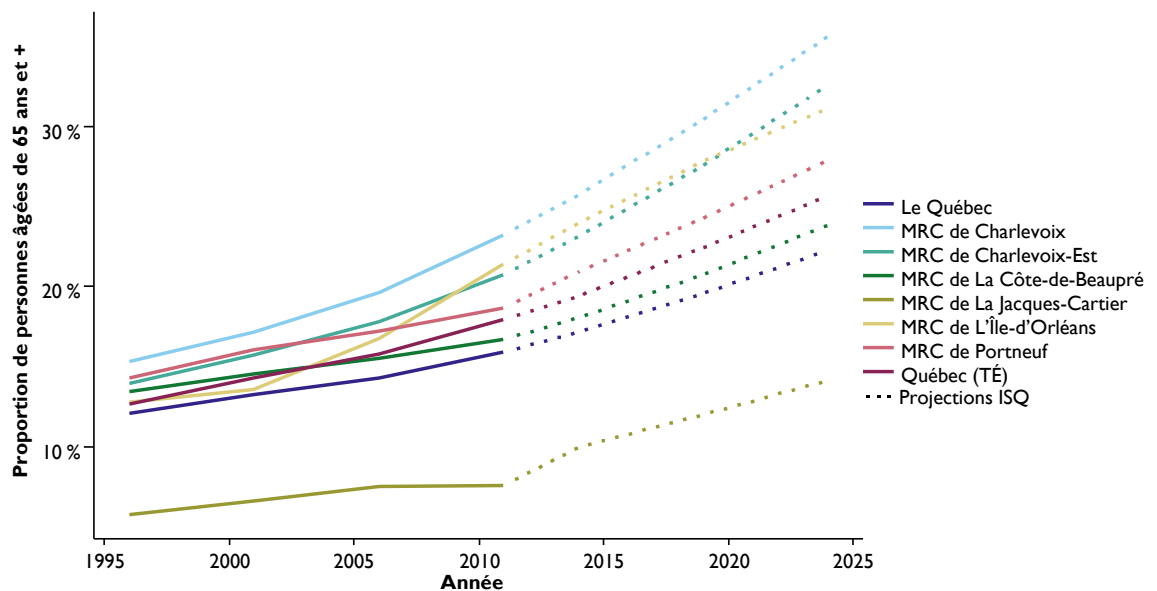
L'âge médian est l'âge « qui sépare les membres d'une population en deux groupes égaux... » (Statistique Canada, 2009) Ainsi, dans une communauté donnée, il y a autant d'individus plus âgés que l'âge médian qu'il y en a de moins âgés.

médian de la région Capitale-Nationale devrait augmenter de 4 ans entre 2006 et 2031, pour se situer à 47,8 ans.

Dans la MRC de La Jacques-Cartier, l'âge médian suivra une tendance semblable quoique la progression sera un peu moins rapide. En effet, l'âge médian de la MRC augmentera de 3,5 ans, passant de 36,5 en 2006 à 40 ans en 2031. En 2011, cette MRC est la plus jeune de la Capitale-Nationale. Selon les projections entre 2006 et 2031, elle continuera à présenter la

proportion d'âinés et l'âge médian les moins élevés de la région de la Capitale-Nationale. Il est intéressant de voir que l'âge médian prévu dans la MRC de La Jacques-Cartier en 2031 est le même que celui du Québec en 2006 (40,5 ans) et est de 18 ans de moins que l'âge médian prévu en 2031 dans la MRC de Charlevoix.

Figure 6.
Évolution
de la
proportion
de
personnes
de 65 ans et
plus, de 1996
à 2024,
Capitale-
Nationale

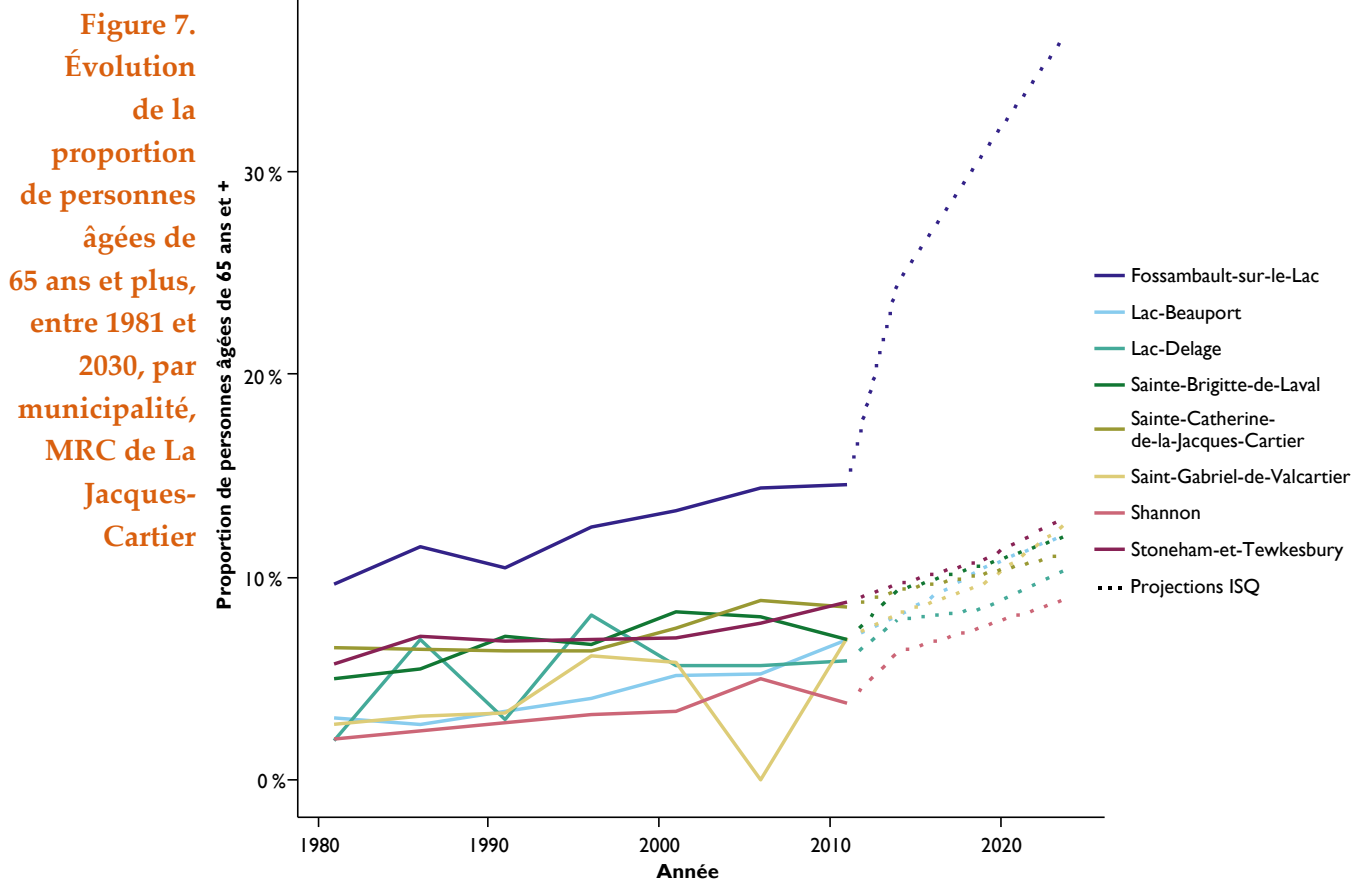


Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, 2009a. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

Afin de contribuer à la planification des années à venir, la Figure 6 présente l'évolution de la proportion d'âinés dans les MRC de la Capitale-Nationale en combinant les données de recensement de 1996, 2001, 2006 et 2011 aux projections démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec pour 2014, 2019 et 2024. Ces projections ont été

produites en 2008 selon le scénario A-Référence. Ce scénario se base sur l'estimation au 1^{er} juillet 2006 de Statistique Canada avec un arrimage sur l'estimation de 2007 de l'ISQ, ainsi que sur des indicateurs disponibles en 2008 (ISQ, 2009c).

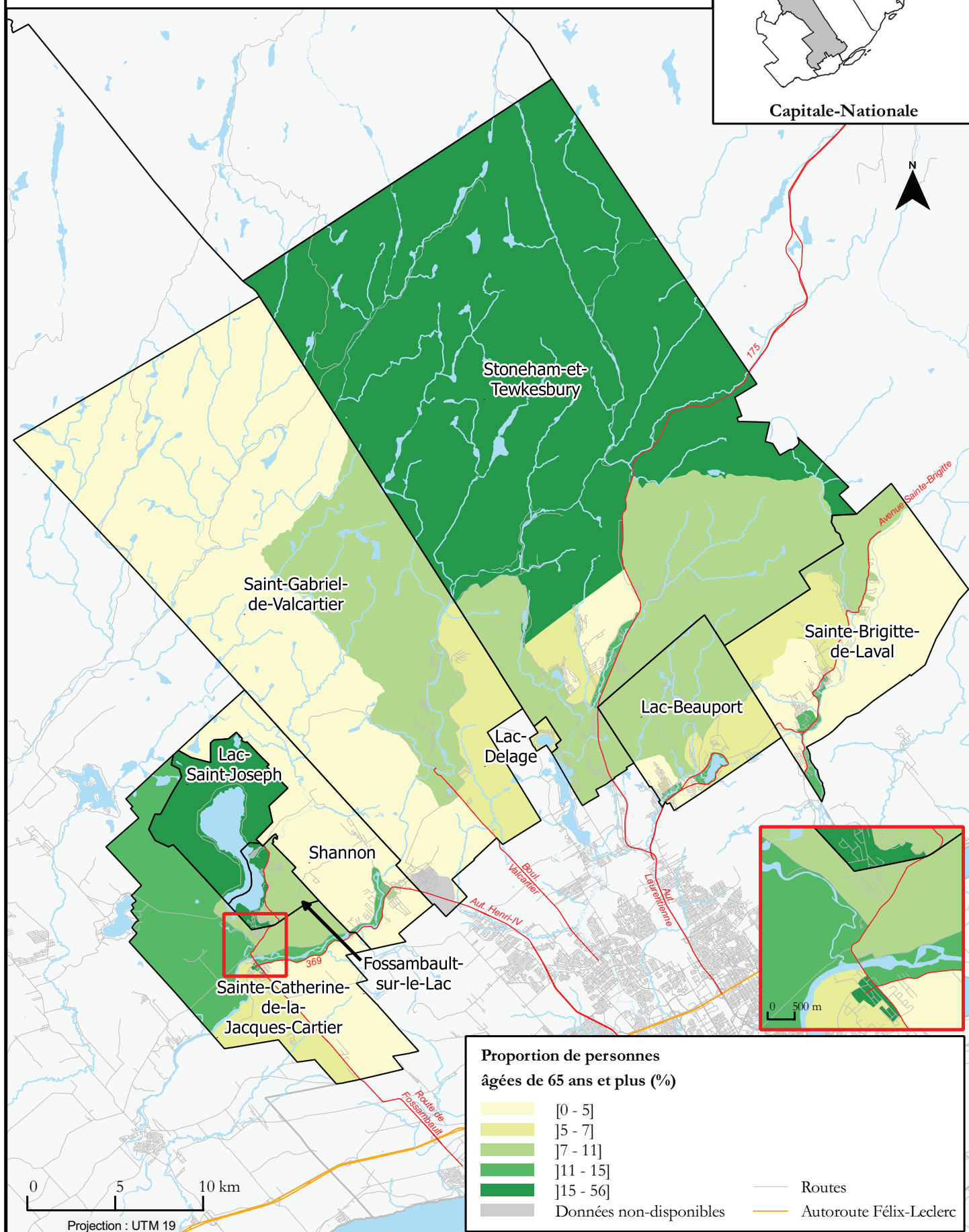
La Figure 7 montre cette même évolution pour les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier. Il est possible d'y voir que la croissance de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus dans les municipalités de la MRC de Portneuf ne se fera pas au même rythme. Toutes les populations des municipalités de ce secteur géographique présenteront des proportions plus importantes de personnes âgées en 2024, mais c'est à Fossambault-sur-le-Lac que la croissance se fera le plus rapidement.



Source: Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, 2009a. *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*.

Il est à noter que les lignes pleines représentent la progression de la population selon les données des recensements. Certaines d'entre elles montrent des variations importantes au cours de cette période qui pourraient s'expliquer en partie par le fait qu'il s'agit d'une représentation en pourcentages de populations de petite taille et que

Figure 8. Carte de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, par aire de diffusion et par municipalité, MRC de La Jacques-Cartier, 2011



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

les calculs ont été faits à partir de données arrondies. D'une part, une variation de 5 ou de 10 personnes dans une communauté plus peuplée a un impact moins grand sur la proportion que si cette variation s'effectue dans une communauté de moins de 600 habitants. Par exemple, les courbes représentant Saint-Gabriel-de-Valcartier et Sainte-Brigitte-de-Laval montrent à la fois des hausses et des baisses importantes. De plus, ici encore, les arrondis effectués par Statistique Canada peuvent influencer les résultats présentés. L'Annexe 2 présente les données utilisées pour créer le graphique.

Ainsi, les trois indicateurs du vieillissement montrent que la population de la MRC de La Jacques-Cartier vieillit, mais à un rythme moins prononcé que la région dans laquelle elle s'insère. L'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus se traduit par une progression de leur proportion au sein de l'ensemble de la population et l'âge médian augmente, mais ces phénomènes se font à un rythme moindre que dans d'autres MRC de la Capitale-Nationale ou qu'au Québec dans son ensemble.

Distribution des personnes de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC

En 2011, c'est dans les municipalités de Lac-Saint-Joseph, de Stoneham-et-Tewkesbury, de Fossambault-sur-le-Lac et au centre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier que se trouvent les proportions les plus importantes d'aînés de la MRC de La Jacques-Cartier, comme en témoigne la carte montrant la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population (Figure 8). Des aires de diffusion (AD) avec moins de 7 % de personnes âgées de 65 ans et plus prévalent dans les municipalités de Saint-Gabriel-de-la-Jacques-Cartier, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval et Shannon.

La MRC de La Jacques-Cartier présente très peu d'aires de diffusion en vert foncé, ce qui souligne des lieux où il y a une proportion élevée de personnes âgées. Ces zones se situent au centre-ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à Lac-Saint-Joseph et dans le secteur Nord de Stoneham-et-Tewkesbury. Un tableau présente la population par groupe d'âge pour les municipalités de la MRC, à l'Annexe 3. Pour fins de comparaison, une carte de la proportion de personnes de 65 ans et plus sur l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale est disponible à l'Annexe 4.

Les hommes et les femmes

En 2011, dans la Capitale-Nationale, 58,1 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont des femmes, et la proportion de femmes augmente à 63,6 % chez les personnes âgées de 75 ans et plus. La répartition des hommes et des femmes aînés dans la MRC de La Jacques-Cartier présente un portrait très différent. La distribution est presque équilibrée entre les sexes chez les personnes âgées de 65 ans et plus (Tableau 6), même qu'il y a un peu plus d'hommes (1 480) que de femmes (1 320). Ainsi, 47 % des personnes de 65 ans

et plus sont des femmes, et cette proportion augmente légèrement parmi les personnes de 75 ans et plus, pour se situer à 50,3 %. À l'échelle de la Capitale-Nationale, seules les MRC de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans présentent une proportion d'hommes plus élevée que de femmes parmi les aînés.

Tableau 6. Distribution des 65 ans et plus, selon le sexe, par municipalité, MRC de La Jacques-Cartier, en 2011

Lieu	Total (65+)	Hommes				Femmes			
		65 à 74 ans	75 ans +	% H 65 ans et +	% H 75 ans et +	65 à 74 ans	75 ans +	% F 65 ans et +	% F 75 ans et +
MRC de La Jacques-Cartier	2800	1050	430	52,9%	49,7%	885	435	47,1%	50,3%
Fossambault-sur-le-Lac	235	75	40	48,9%	47,1%	75	45	51,1%	52,9%
Lac-Beauport	505	215	55	53,5%	47,8%	175	60	46,5%	52,2%
Lac-Delage	30	15	5	66,7%	100%	10	0	33,3%	0%
Lac-Saint-Joseph	70	30	15	64,3%	75,0%	20	5	35,7%	25,0%
Sainte-Brigitte-de-Laval	395	150	70	55,7%	51,9%	110	65	44,3%	48,1%
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	550	195	80	50,0%	47,1%	185	90	50,0%	52,9%
Saint-Gabriel-de-Valcartier	210	70	40	52,4%	53,3%	65	35	47,6%	46,7%
Shannon	180	60	35	52,8%	50,0%	50	35	47,2%	50,0%
Stoneham-et-Tewkesbury	635	245	105	55,1%	53,8%	195	90	44,9%	46,2%

Source: Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no 98-311-XCB2011026-03 au catalogue de Statistique Canada. Les totaux ont été calculés en additionnant le nombre d'hommes et de femmes.

Les femmes de 75 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses dans seulement trois municipalités de la MRC : Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lac-Beauport. Parmi les personnes de 65 ans et plus, elles sont proportionnellement plus nombreuses dans une seule municipalité, à Fossambault-sur-le-Lac. Un informateur-clé (2013) émettait l'hypothèse que s'il y a plus d'hommes que de femmes âgées dans la MRC de La Jacques-Cartier, cela pourrait être dû au nombre important de maisons unifamiliales qui exigent plus d'entretien (voir 2.3 Type de constructions). Selon lui, la proximité de la nature et de centres de plein air pourraient aussi attirer davantage les hommes.



Une attention particulière doit être portée à l'analyse du Tableau 6 et de tous les tableaux qui présentent des proportions. Les données de Statistique Canada ont toutes été arrondies par Statistique Canada à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ni dans chacune des bases de données utilisées. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de municipalités ayant un très petit nombre de personnes, telles Lac-Saint-Joseph et Lac-Delage, étant donné les distorsions qui peuvent découler de ce processus.

Les projections concernant l'évolution de la répartition entre les hommes et les femmes de 2006 à 2031 (Tableau 7) montrent que la population d'hommes âgés de 65 ans et plus augmentera plus rapidement que celle des femmes du même groupe d'âge, tant dans la Capitale-Nationale que dans les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier.

Tableau 7. Projection de la population âgée, par sexe, Capitale-Nationale, 2006-2031

Lieu	Hommes de 65 ans et +			Femmes de 65 ans et +		
	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen
MRC de Charlevoix	1 092	2 556	1,035	1 463	2 720	1,025
MRC de Charlevoix-Est	1 294	2 560	1,028	1 566	2 785	1,023
MRC de La Côte-de-Beaupré	1 641	4 354	1,040	1 889	4 283	1,033
MRC de La Jacques-Cartier	1 171	3 394	1,043	1 036	2 882	1,042
MRC de L'Île-d'Orléans	568	1 187	1,030	579	1 077	1,025
MRC de Portneuf	3 515	8 470	1,036	4 393	8 806	1,028
Québec (TÉ)	32 459	75 485	1,034	49 273	96 459	1,027

Source: ISQ (2009). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

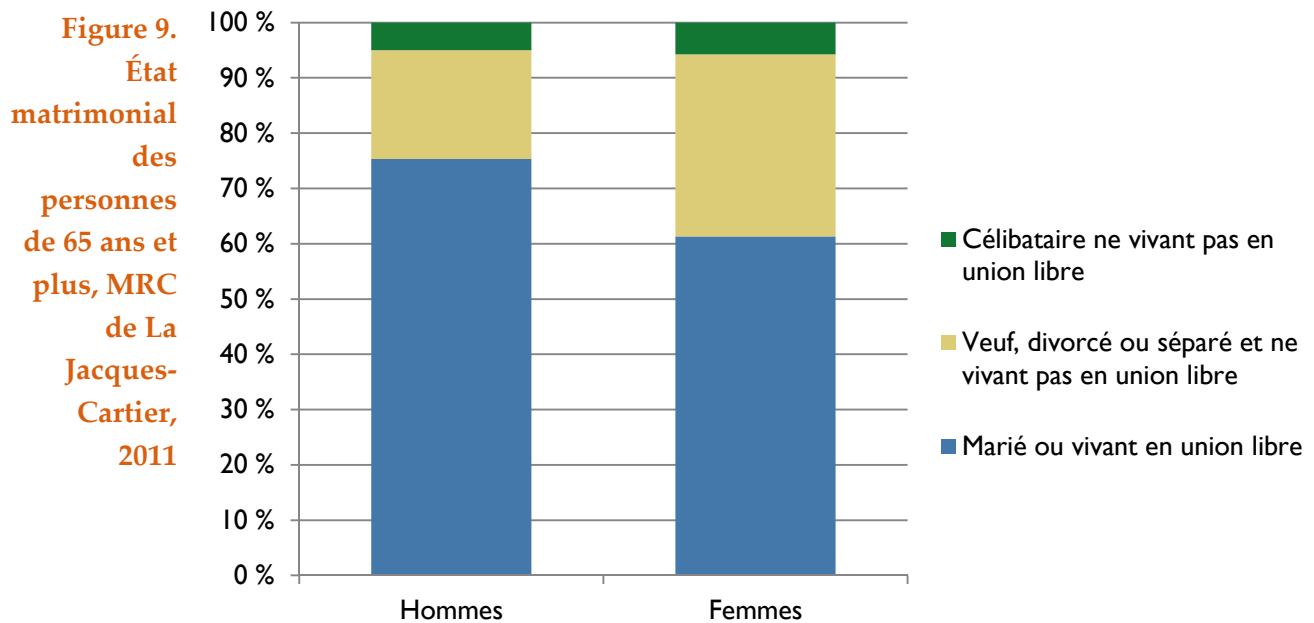
Pour l'interprétation de ce tableau, il est important de noter qu'un taux supérieur à 1 indique qu'il y a une croissance démographique, et on suppose que cette croissance sera exponentielle. Par exemple, dans la MRC de La Jacques-Cartier, le taux de croissance des hommes se situe à de 1,043. Cela signifie que la population masculine augmentera de 4,3 % par année. Après un an, il y aura 4,3 % plus d'hommes. Après deux ans, il y aura 4,3 % plus d'hommes qu'après la première année, donc à peu près 8,6 % de plus par rapport à la population initiale.

Ainsi, la colonne présentant le taux de croissance annuel moyen permet de voir que la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus sera presque égale à celle de la population féminine du même groupe d'âge, qui montrera un taux de croissance annuel moyen de 1,042. Le rythme de croissance des hommes et des femmes est très semblable. Cela fera en sorte qu'en 2031, dans la MRC de La Jacques-Cartier, il y aura 512 hommes de plus que de femmes. Au cours de la même période, la croissance démographique des hommes sera telle que deux autres MRC verront leur population

masculine âgée de 65 ans et plus dépasser celle de leur population féminine du même groupe d'âge, soit les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans.

L'état matrimonial des aînés

En 2011, la forte majorité des personnes de 65 ans et plus de la MRC de La Jacques-Cartier sont mariées ou vivent en union libre. C'est tout particulièrement vrai pour les hommes, puisque trois hommes sur quatre vivent en couple (75,3 %) (Figure 9), alors que la proportion de femmes vivant dans cette situation est beaucoup moins élevée (61,3 %). Près de vingt pour cent (19,7 %) des hommes et 33,0 % des femmes sont veuf(e)s, divorcé(e)s ou séparé(e)s et ne vivent pas en union libre. Une proportion similaire d'hommes (5,0 %) et de femmes (5,7 %) sont célibataires.



Source: Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no. 98-312-XCB2011006. Calculs de l'IVPSA.

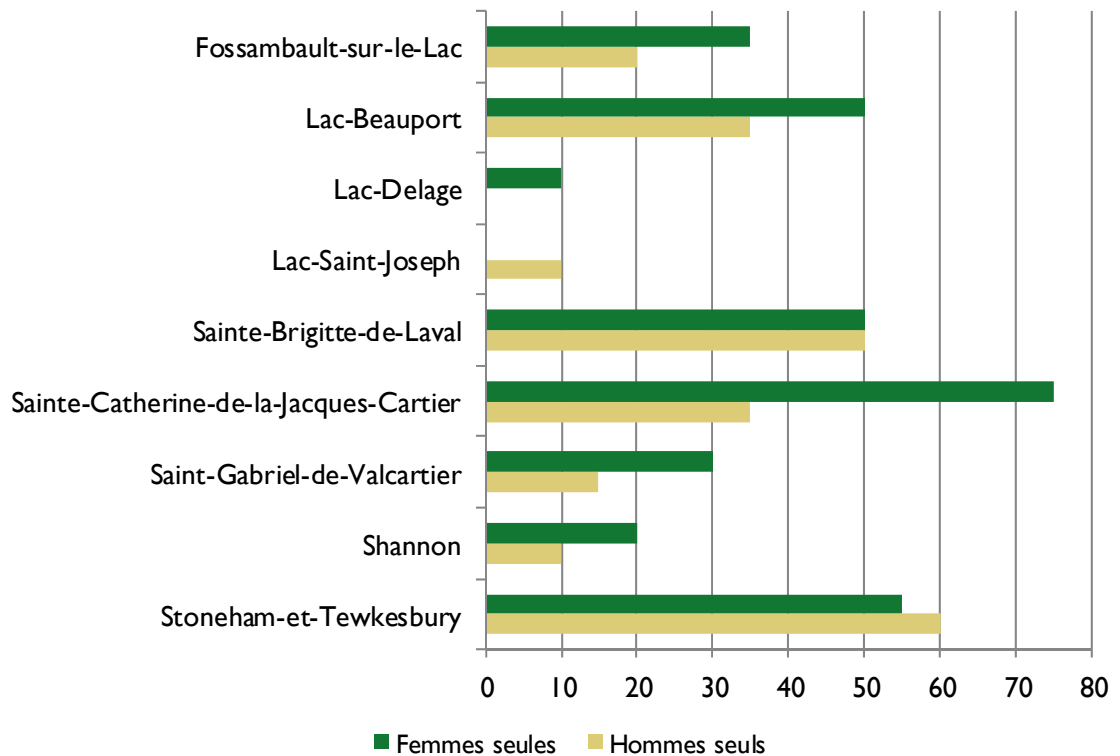
Les personnes seules

L'état matrimonial ne lève que partiellement le voile sur la composition des ménages, puisque les personnes ne vivant pas en union libre ainsi que les personnes célibataires ne vivent pas nécessairement seules. Les gens vivant seuls sont plus à risque de vivre de la défavorisation sociale.

En 2011, dans la MRC de La Jacques-Cartier, 2 735 aînés vivent en ménages privés, et parmi eux, 1 130 vivent seuls. Ces personnes seules sont principalement des femmes (640), et cela, même dans une municipalité où il y a plus d'hommes que de femmes dans ce groupe d'âge. En regardant le nombre de personnes seules selon le sexe, Figure 10, il ressort qu'un nombre plus élevée de femmes que d'hommes vit seule dans

la plupart des municipalités, quoique ce nombre soit égal à Sainte-Brigitte-de-Laval. Seule exception, à Stoneham-et-Tewkesbury, il y a un plus grand nombre d'hommes que de femmes vit seul.

Figure 10.
Nombre de
personnes de
65 ans et plus
vivant seules,
par sexe et par
municipalité,
MRC de La
Jacques-
Cartier, 2011



Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no. 98-312-XCB2011031.

Les données sur la population âgée entre 65 et 74 ans montrent que près de 17 % des hommes de ce groupe d'âge vivent seuls dans la MRC de La Jacques-Cartier, alors que 19 % des femmes du même âge vivent seules. En vieillissant, la proportion de femmes vivant seules augmente à 36 % parmi celles qui sont âgées de 75 ans et plus. Les hommes du même âge sont proportionnellement moins nombreux dans cette situation, puisque 20 % d'entre eux vivent seuls.

« Il est intéressant de voir la situation distincte des hommes seuls et des femmes seules. [...] Quand on parle de défavorisation, c'est sûr qu'on pense à la pauvreté d'abord. Mais c'est l'isolement aussi. Ce sont deux gros facteurs. L'isolement, bien les hommes ont moins d'habiletés sociales. – Leur réseau social est plus faible. – Une femme va parler à sa voisine. Puis elle se fait bien à manger aussi. » (Informateurs clés, 2013)

Tableau 8. Nombre et proportion d'âinés vivant seuls en ménage privé, selon le sexe et le groupe d'âge, MRC de La Jacques-Cartier, 2011

Lieu	Nombre d'hommes vivant seuls		Nombre de femmes vivant seules		Proportion* d'hommes vivant seuls (%)		Proportion* de femmes vivant seules (%)	
	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +
MRC de La Jacques-Cartier	175	80	170	145	16,8 %	19,5 %	19,2 %	36,3 %
Fossambault-sur-le-Lac	10	10	20	15	14,3 %	25,0 %	23,5 %	37,5 %
Lac-Beauport	25	10	35	15	11,6 %	16,7 %	20,0 %	27,3 %
Lac-Delage	0	0	5	5	0 %	0 %	33,3 %	100 %
Lac-Saint-Joseph	5	5	0	0	20,0 %	33,3 %	0 %	0 %
Sainte-Brigitte-de-Laval	30	20	25	25	21,4 %	28,6 %	22,7 %	35,7 %
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	25	10	45	30	13,2 %	14,3 %	25,0 %	37,5 %
Saint-Gabriel-de-Valcartier	10	5	10	20	15,4 %	12,5 %	16,7 %	57,1 %
Shannon	5	5	10	10	7,7 %	20,0 %	20,0 %	33,3 %
Stoneham-et-Tewkesbury	40	20	35	20	16,3 %	21,1 %	18,4 %	25,0 %

* Les proportions de ce tableau sont calculées selon le modèle suivant : Nombre d'hommes de 65-74 ans vivant seuls / Nombre d'hommes de 65-74 ans.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no. 98-312-XCB2011031.

Le Tableau 8 présente, dans les colonnes de gauche, le nombre d'hommes et de femmes seuls pour chacune des municipalités de la MRC. Les deux colonnes de droite montrent la proportion d'hommes seuls par rapport à l'ensemble des hommes du même groupe d'âge et fait de même pour les femmes. Il est ainsi possible de voir qu'à Sainte-Brigitte-de-Laval, il y a 25 femmes âgées entre 65 et 74 ans vivant seules. Ces personnes représentent le quart (25 %) des femmes du même âge vivant dans cette municipalité. Le tableau permet aussi de réaliser que les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sont celles où le nombre de personnes seules est le plus important (de 100 à 115 personnes chacune), alors que c'est à Lac-Saint-Joseph, Lac-Delage et Shannon qu'elles sont le moins nombreuses (entre 10 et 30 personnes).

POINTS SAILLANTS – LA POPULATION

- Le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier a été investi, au fil des siècles, par plusieurs groupes autochtones, ainsi que par divers groupes de colons européens. Cette diversité est aujourd’hui visible tant dans la présence de descendants anglo-saxons et autochtones, que dans l’architecture des habitations et des lieux de culte.
- La MRC est aussi fortement influencée par la présence de nombreux lieux de villégiature et la base militaire de Valcartier. Ces deux facteurs influencent les caractéristiques sociodémographiques de la population.
- Ce secteur géographique a connu une forte croissance démographique qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années.
- La MRC de La Jacques-Cartier se caractérise aussi par une situation socio-économique généralement favorable. Elle présente, en effet, de nombreux secteurs avec une faible défavorisation et aucun secteur fortement défavorisé. Les municipalités de Lac-Beauport et de Lac-Saint-Joseph sont celles présentant le portrait le plus favorable. En contraste, un niveau de forte défavorisation matérielle touche certaines AD de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Sainte-Brigitte-de-Laval et Stoneham-et-Tewkesbury.
- Le phénomène du vieillissement de la population touche la MRC de La Jacques-Cartier, mais avec une intensité et une rapidité beaucoup moins importante que dans le reste de la région de la Capitale-Nationale et du Québec. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (7,6 %) est nettement en-dessous de celle de la région de la Capitale-Nationale, à 17,6 %.
- Shannon est la municipalité la plus jeune de la MRC. Elle combine la proportion la plus faible de population âgée de 65 ans et plus avec la proportion la plus élevée d’enfants.
- Lac-Saint-Joseph présente la plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus. C’est aussi la municipalité où la proportion des personnes âgées 75 ans et plus est la plus forte et celle où le groupe des personnes âgées entre 0 et 14 ans est la plus faible.
- Les perspectives démographiques de l’ISQ indiquent que la proportion de personnes âgées de 65 et plus doublera entre 2006 et 2031, passant de 7,3 % à 16,7 %, et l’âge médian passera de 37 à 40 ans. Malgré la rapidité de la croissance de la population plus âgée, la MRC de La Jacques-Cartier demeurera la MRC la plus jeune et continuera à présenter une proportion moins élevée d’aînés que la Capitale-Nationale (29 %) ou que le Québec (26 %).

POINTS SAILLANTS – LA POPULATION (SUITE)

- Mis à part le territoire équivalent de Québec, la MRC de La Jacques-Cartier regroupe la deuxième plus grande population après la MRC de Portneuf. Malgré cela, les 2 805 aînés de la MRC ne représentent que 2,3 % de l'ensemble de la population âgée de 65 ans et plus de l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale.
- La proportion d'aînés la plus importante se trouve à Lac-Saint-Joseph (24 %). Toutefois, malgré qu'ils ne représentent que 9 % de la population de Stoneham-et-Tewkesbury, ce sont les aînés de cette municipalité qui représentent la plus forte proportion d'aînés de la MRC, soit 22 %.
- Phénomène rare dans la région de la Capitale-Nationale, il y a plus d'hommes âgés de 65 ans et plus que de femmes du même groupe d'âge. En effet, 52 % des 36 883 personnes que compte la MRC de La Jacques-Cartier en 2011, sont des hommes. Dans le groupe des personnes de 75 ans et plus, il y a presque l'équilibre entre les deux sexes.
- Étant donné la situation actuelle et considérant que la croissance du nombre d'hommes âgés de 65 ans et plus se fera plus rapidement que celle du nombre de femmes du même groupe d'âge, il n'est pas étonnant de constater qu'en 2031, les hommes seront plus nombreux (3 394) que les femmes (2 882) de ce groupe d'âge.
- Dans la MRC de La Jacques-Cartier, les hommes sont plus nombreux. Toutefois, ce sont les femmes qui demeurent le plus souvent seules. En effet, un peu plus du tiers des femmes de 75 ans et plus vivent seules, alors que cette proportion est de 20 % chez les hommes du même groupe d'âge.

2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS

Les habitations où vivent les individus contribuent à la sécurité, à la santé et au sentiment de bien-être vécu par ces personnes. Il est donc important de comprendre dans quel type d'habitation les personnes âgées vivent, afin de pouvoir identifier la nature des défis que ces habitations peuvent représenter pour l'amélioration de ces conditions (sécurité, santé, bien-être).

Dans le but de comprendre les différents contextes d'habitation des personnes âgées, ce chapitre définit d'abord les concepts de ménages privés et de ménages collectifs. Il sera question de la distribution des ménages privés composés d'aînés selon le type de construction résidentielle. Un regard sera porté sur les habitations collectives pour aînés puis, le document présentera des données spécifiques à la MRC de La Jacques-Cartier concernant la disponibilité des habitations pour les personnes de 65 ans et plus, leur accessibilité économique et leur acceptabilité.

2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS

Dans ce projet, une attention particulière a été portée aux aînés vivant au sein de **ménages privés** (y compris ceux résidant dans une habitation collective), qui représentent au Québec, selon Statistique Canada, 90% des personnes de 65 ans et plus.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement.

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. (Statistique Canada, 2013)

En 2001, la Capitale-Nationale comptait 700 616 personnes, dont 682 120 vivaient dans des ménages privés. Dans le contexte de ce portrait, la réalité des aînés vivant en *ménage collectif*, comme ceux résidant en CHSLD, ne sera pas abordée, puisque qu'elle diffère grandement de celle des personnes vivant en ménage privé. Les CHSLD seront toutefois positionnés sur la carte des services de santé, services sociaux et des organismes de soutien à domicile (Figure 23).

Précisons d'abord qu'une personne fait partie d'un *ménage collectif* lorsqu'elle habite dans un *logement collectif*, c'est-à-dire un établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel. Cela comprend : les résidences pour personnes âgées, les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. (Statistique Canada, 2011a) Selon les données publiées par Statistique Canada, 128 680 personnes âgées de 65 ans et plus vivent en ménage collectif au Québec, c'est-à-dire qu'elles habitent dans un logement collectif, ce qui représente 10 % de ce groupe d'âge.

Tableau 9. Répartition des personnes de 65 ans et plus en ménage collectif selon le type de logement, le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, 2011

Type de logement	Total, 65 ans et +	Total de la population âgée de 65 ans et plus dans les logements collectifs			
		Hommes	Femmes	65-74 ans	75 et +
Établissements de soins de santé et établissements connexes	118 260	33 750	84 520	15 625	102 635
<i>Hôpitaux généraux et spécialisés</i>	<i>1 750</i>	<i>675</i>	<i>1 075</i>	<i>360</i>	<i>1 390</i>
<i>Établissements de soins infirmiers, hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et hôpitaux de soins de longue durée</i>	<i>57 205</i>	<i>16 140</i>	<i>41 070</i>	<i>6 830</i>	<i>50 375</i>
<i>Résidences pour personnes âgées (voir encadré)</i>	<i>55 880</i>	<i>15 495</i>	<i>40 385</i>	<i>6 675</i>	<i>49 205</i>
<i>Foyers collectifs ou établissements pour handicapés physiques et centres de traitement</i>	<i>1 325</i>	<i>490</i>	<i>835</i>	<i>465</i>	<i>860</i>
<i>Foyers collectifs ou institutions pour personnes ayant une déficience psychiatrique ou développementale</i>	<i>2 080</i>	<i>930</i>	<i>1 150</i>	<i>1 290</i>	<i>790</i>
Établissements correctionnels et établissements pénitentiaires	175	155	10	140	35
Refuges	85	60	25	70	15
Foyers collectifs pour enfants et adolescents	10	5	0	10	0
Logements collectifs offrant des services	1 740	1 060	680	1 230	510
<i>Maisons de chambres et pensions</i>	<i>480</i>	<i>345</i>	<i>135</i>	<i>340</i>	<i>140</i>
<i>Hôtels, motels et autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire</i>	<i>695</i>	<i>375</i>	<i>310</i>	<i>435</i>	<i>260</i>
<i>Autres logements collectifs offrant des services</i>	<i>575</i>	<i>330</i>	<i>240</i>	<i>455</i>	<i>120</i>
Établissements religieux	8 500	1 800	6 690	1 980	6 520
Colonies huttérites	0	0	0	0	0
Autres	105	55	45	75	30
Total	128 860	36 875	91 985	19 135	109 725

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011024.

La majorité des personnes vivant en ménage collectif (Tableau 9) habitent dans des établissements de soins de longue durée ou des résidences pour personnes âgées (voir encadré ci-dessous). De plus, 85 % de ces aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Il est important de souligner que les « résidences pour personnes âgées », telles que définies par Statistique Canada, ne correspondent pas nécessairement aux « résidences privées pour aînés », telles que définies par la Loi sur la Santé et les services sociaux du Québec (v.f. *Les résidences privées pour aînés (RPA)*, section 2.3).

Statistique Canada définit les **résidences pour personnes âgées** comme étant des établissements qui offrent des services de soutien et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes ; et les **établissements de soins infirmiers** comme étant des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. (Surveillance permanente de l'état de santé, accès à des soins infirmiers 24 /24, 7/7). Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. (Source : Statistique Canada, 2013 – Voir le **Lexique** pour définition plus détaillée.)

2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'ÂÎNÉS

Ce chapitre traite des types de construction résidentielle qu'habitent les ménages privés formés par des personnes âgées de 65 ans et plus. Afin de s'y retrouver, la Figure 11 présente la classification des constructions résidentielles des ménages privés, telles qu'illustrées par Statistique Canada. Cette classification sera utilisée tout au long de ce chapitre pour décrire les habitations des aînés.

Figure 11. Classification des types de construction, Statistique Canada, 2011

Maison individuelle non attenante	Appartement dans immeuble de 5 étages ou plus	
	 Divisions horizontales et verticales	
Autres logements		
Logement mobile	Maison jumelée	Maison en rangée
<i>Habitation mobile</i> 	 Division verticale	 Division verticale
<i>Autre logement mobile</i> 		
Appartement Duplex	Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	Autre maison attenante
 Divisions horizontales	 Divisions horizontales et verticales	 Division verticale

Source : Statistique Canada (2011b). *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011.*

Le vieillissement peut être associé à des changements dans l'état de santé et les capacités de la personne. La diminution de la mobilité, chez certaines personnes, influence le type de construction et de logement dans lequel elles peuvent vivre. Avec

le temps, certains types de logement deviennent de moins en moins appropriés, ce qui engendre la nécessité de modifier le logement ou de déménager.

Les maisons individuelles non attenantes offrent généralement un bon potentiel de requalification et d'adaptation. Par exemple, il est parfois possible de les adapter aux besoins changeants des propriétaires, en ajoutant des rampes d'accès. Toutefois, l'entretien de la maison et du terrain peut engendrer des contraintes parfois trop importantes pour garantir le maintien dans ce type d'habitation.

Quant aux immeubles de moins de 5 étages, ils recèlent leur part de difficulté, puisque nombre d'entre eux ne possèdent pas d'ascenseurs. Cet obstacle est aussi présent lorsqu'il est question d'accéder au deuxième étage des duplex. Les duplex et les jumelés peuvent être transformés en habitations intergénérationnelles. Ils peuvent donc offrir à un aidant la possibilité de s'installer dans un des deux logements, assurant ainsi la proximité de l'accompagnement. Dans les tableaux suivants, la catégorie logement mobile comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles.

Tableau 10. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus en ménage privé, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appartement immeuble de 5 étages ou +	Logement mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appartement immeuble moins de 5 étages	Autre maison
Ensemble du Québec	1 128 820	49,4 %	8,7 %	0,7 %	4,2 %	2,0 %	8,3 %	26,2 %	0,4 %
MRC de Charlevoix	2 810	74,8 %	0 %	1,1 %	4,7 %	0,4 %	9,1 %	9,3 %	0,7 %
MRC de Charlevoix-Est	3 125	69,3 %	0 %	0,5 %	4,0 %	0,2 %	10,1 %	15,6 %	0,3 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	3 760	69,7 %	0 %	3,9 %	5,1 %	0,4 %	10,5 %	10,2 %	0,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	2 740	86,6 %	0 %	2,4 %	2,7 %	1,3	2,4 %	4,7 %	0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	1 335	89,4 %	0,4 %	0 %	3,4 %	0 %	4,5 %	1,9 %	0,4 %
MRC de Portneuf	8 340	76,6 %	0,1 %	0,5 %	4,1 %	0,2 %	8,5 %	9,5 %	0,4 %
Québec (TÉ)	87 540	35,9 %	15,6 %	0,4 %	3,7 %	1,7 %	7,2 %	35,0 %	0,5 %

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.



Il est important de se rappeler que Statistique Canada arrondit les données à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres.

Le Tableau 10 présente la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en ménage privé qui résident dans les différents types de construction résidentielle dans la région de la Capitale-Nationale (03), c'est-à-dire dans les six MRC ainsi que dans le territoire équivalent de Québec (TÉ). Le tableau indique que 86,6 % des habitants de la MRC de La Jacques-Cartier vivant dans un ménage privé habitent dans une maison individuelle. C'est la deuxième plus forte proportion de la région après la MRC de L'Île-d'Orléans (89,4 %). Ces proportions sont nettement au-dessus de la moyenne du Québec qui se situe à 49,4 %.

Les personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent dans un autre type de logement se répartissent ainsi : 5 % habitent dans un appartement d'un immeuble de moins de cinq étages; moins de 3 % des aînés habitent dans un jumelé, un logement mobile ou un duplex; et finalement 1,3 % des aînés vivent dans une maison en rangée.

Tableau 11. Répartition (%) des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus, en ménage privé, MRC de La Jacques-Cartier, 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appart. Immeuble de 5 étages ou +	Log. Mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. Immeuble moins 5 étages	Autre maison
MRC de La Jacques-Cartier	2 740	86,6 %	0 %	2,4 %	2,7 %	1,3 %	2,4 %	4,7 %	0 %
Fossambault-sur-le-Lac	235	89,6 %	0 %	8,3 %	0 %	2,1 %	0 %	0 %	0 %
Lac-Beauport	505	94,1 %	0 %	0 %	0 %	2,9 %	2,9 %	0 %	0 %
Lac-Delage	40	75,0 %	0 %	0 %	25,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Lac-Saint-Joseph	65	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Sainte-Brigitte-de-Laval	390	82,1 %	0 %	1,3 %	3,9 %	0 %	3,9 %	9,0 %	0 %
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	520	76,4 %	0 %	2,8 %	3,8 %	0 %	1,9 %	15,1 %	0 %
Saint-Gabriel-de-Valcartier	205	88,1 %	0 %	2,4 %	4,8 %	0 %	4,8 %	0 %	0 %
Shannon	175	85,3 %	0 %	5,9 %	2,9 %	0 %	2,9 %	2,9 %	0 %
Stoneham-et-Tewkesbury	605	90,1 %	0 %	1,7 %	2,5 %	2,5 %	1,7 %	1,7 %	0 %

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029. Calculs IVPSA.

Afin de mieux comprendre la réalité locale, le Tableau 11 présente la répartition des types de constructions résidentielles pour les personnes de 65 ans et plus en ménage privé dans les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier. La ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se distingue de ses voisines puisque seulement 76% de personnes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle et 15 % d'entre elles habitent un appartement d'un immeuble de moins de cinq étages.

Malgré le fait que 2,4 % de la population ne soit généralement pas considéré comme étant un pourcentage très élevé, cela constitue tout de même une proportion élevée d'âînés vivant dans un logement mobile, surtout si l'on considère que dans l'ensemble du Québec, cette proportion se limite à 0,7 %. Cette réalité est particulièrement frappante à Fossambault-sur-le-Lac et à Shannon, où la proportion d'âînés vivant dans un logement mobile atteint 8,3 % et 5,9 % respectivement.

Généralement dans la région, plus la taille des municipalités est petite plus la proportion d'âînés vivant dans une maison individuelle est grande. Par exemple, tous les résidents âgés de 65 ans et plus de Lac Saint-Joseph vivent dans des maisons individuelles, alors que la proportion d'âînés vivant dans ce type de logement est supérieure à 85 % dans cinq municipalités de la MRC, incluant la plus peuplée, Stoneham-et-Tewkesbury. En effet, 90 % de la population âînée de cette municipalité vit dans ce type d'habitation.

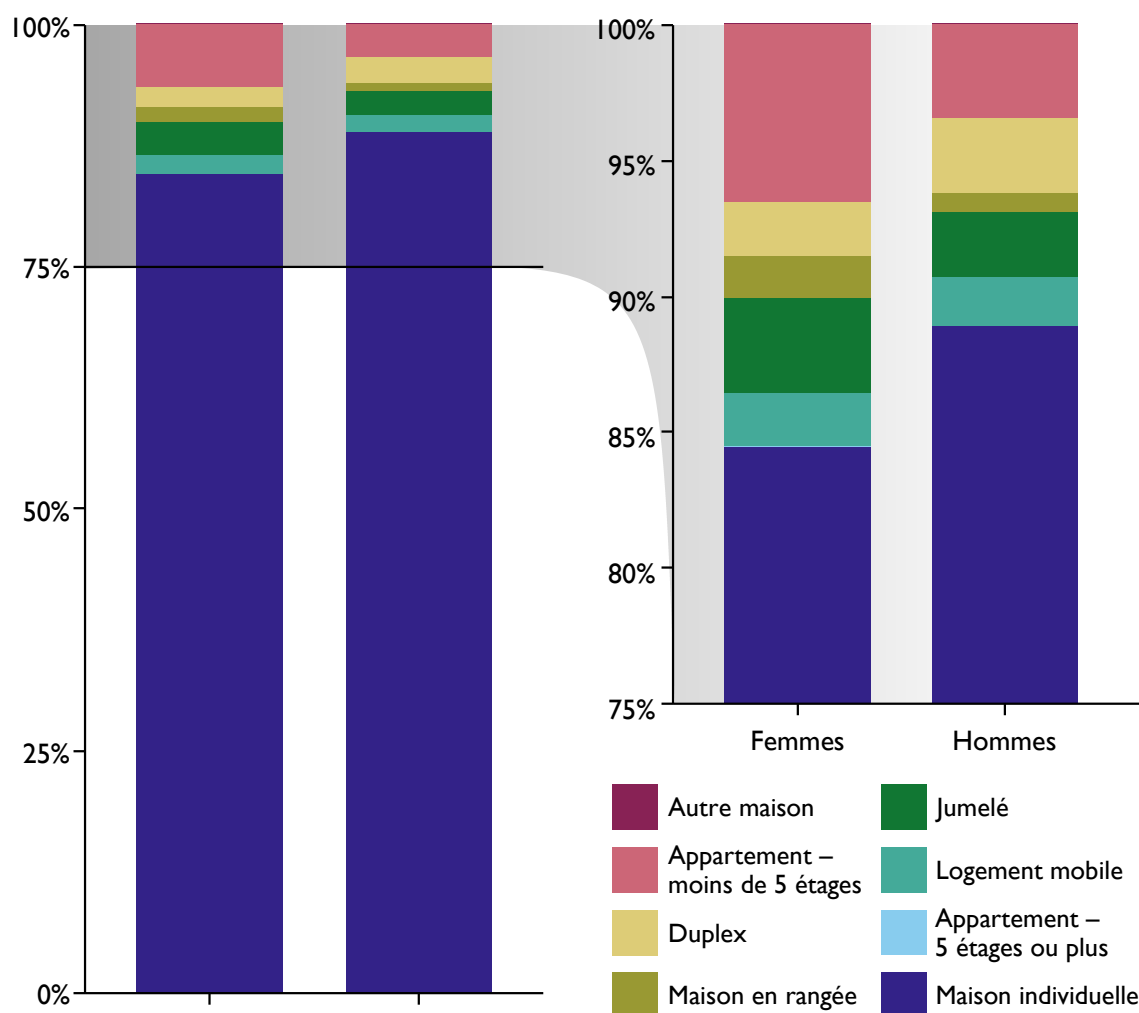
Malgré la prépondérance des maisons individuelles sur le territoire de la MRC, il semble, selon un informateur clé, que la population est ouverte aux programmes qui permettent la création d'habitations bi-générationnelles. Mais, « c'est quand on parle de maisons en rangée, de duplex de triplex; quand on parle de densifier un secteur, les gens vont préférer que ce soit de l'unifamilial. » (Informateur clé, 2013)

Comme dans de nombreux secteurs ruraux de la Capitale-Nationale, il semble que l'absence d'immeubles de cinq étages ou plus s'explique par le manque de « disponibilité des équipements de sécurité incendie » (Informateur clé, 2013) pour les immeubles de ce type dans la région.

La Figure 12 illustre la répartition des personnes âînées selon le sexe et le type de construction. La partie droite de la figure montre le détail des types de construction les moins fréquemment habités par les personnes âgées de 65 ans et plus. Cette illustration permet de voir que plus d'hommes que de femmes habitent dans une maison individuelle, soit 89 % des hommes et 85 % des femmes. Les femmes sont plus nombreuses, quant à elles, à vivre dans des immeubles de moins de cinq étages, puisque 7 % d'entre elles y résident, alors que cette proportion est de 5 % pour les hommes. Très peu d'âînés (4% des femmes et 2% des hommes) habite un jumelé. L'Annexe 7 présente le détail des données sur les types de construction selon le sexe.

À l'image de l'ensemble de la population de la MRC de La Jacques-Cartier, la Figure 12 indique que la maison individuelle demeure le type d'habitation privilégié par une grande proportion d'âînés de la MRC, dans tous les groupes d'âge. 87 % des personnes âgées de 65 ans et plus (2 385 personnes) vivent dans une maison individuelle non attenante et 680 d'entre eux ont 75 ans et plus.

Figure 12. Types de construction résidentielle des personnes de 65 ans et plus, en ménage privé, selon le sexe, MRC de La Jacques-Cartier

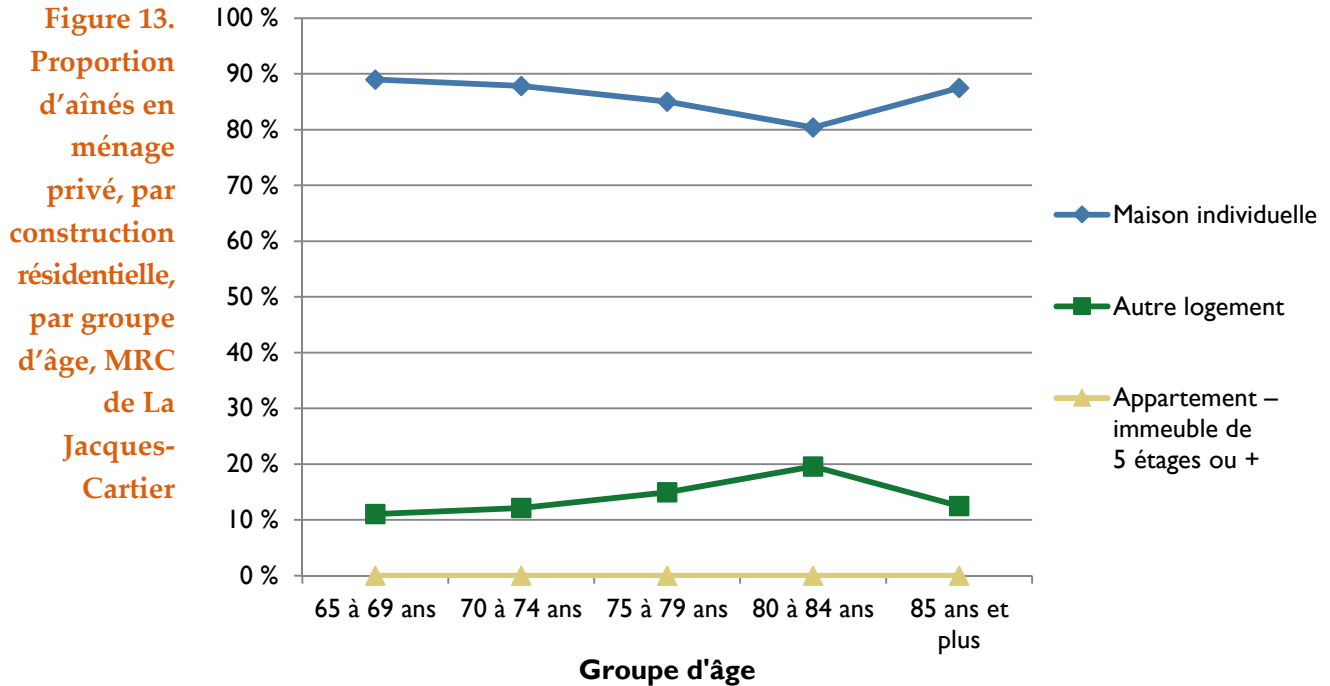


Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029. Calculs de l'IVPSA.

Afin de mieux saisir comment se répartissent les aînés dans les différents types de logements, la Figure 13 présente la variation de la proportion d'aînés habitant différents types de construction résidentielle, par groupe d'âge, pour chaque tranche de cinq ans. L'Annexe 6 présente le détail de la répartition des types de construction résidentielle par groupe d'âge pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Par contre, la figure met en lumière qu'avec l'âge, les aînés des ménages privés sont de moins en moins susceptibles de vivre dans une maison individuelle. Quarante-neuf pour cent (49 %) d'entre eux vivent dans ce type de construction entre 65 et 69 ans. Ce pourcentage diminue à 45 % chez les personnes de 70 à 74 ans, puis atteint 40 % chez les personnes de 75 à 79 ans, puis atteint 35 % chez les personnes de 80 à 84 ans. Toutefois, et c'est peut-être là un effet du petit nombre,

cette proportion remonte à 88 % chez les personnes âgées de 85 ans et plus. Il est intéressant de noter qu'entre 25 et 40 personnes de chaque groupe d'âge (à l'exception des personnes âgées de 85 ans et plus) habitent dans des immeubles de moins de cinq étages.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029. Calculs de l'IVPSA.

Ainsi, un certain nombre d'âinés occupe d'autres types de logement, mais dans des proportions nettement moins importantes. Trois cent cinquante (350) personnes âgées de 65 ans et plus habitent dans un autre type de logement. Parmi elles, 55 habitent dans

Autre logement: cette catégorie inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

un logement mobile et autant vivent dans un duplex, 70 habitent un jumelé, et 135 occupent un logement dans un immeuble de moins de cinq étages. Il faut noter que 680 personnes âgées de 75 ans et plus vivent dans une maison individuelle dans la MRC de La Jacques-Cartier, alors que 130 habitent dans un autre type de logement. Ces autres logements sont principalement des appartements situés dans des immeubles de moins de cinq étages (65 personnes).

Le fort pourcentage de personnes vivant dans des maisons individuelles combiné à la ruralité et à l'éloignement de certaines municipalités génère des besoins spécifiques. « Chez nous les services à domicile deviennent super importants. – C'est là que ça a un impact. En ville, tu as des services. – Le chemin est plus long à faire aussi. – Puis il y a

peut-être aussi l'adaptation [des habitations qui doit être considérée]. » (Informateurs clés, 2013)

Il est intéressant de souligner que la municipalité de Lac-Beauport a mis en place un incitatif financier pour aider les propriétaires à transformer leur demeure en habitation bi-générationnelle. La mobilisation de la municipalité aurait eu, selon des informateurs clés, un impact positif sur la capacité de rétention des personnes âgées de la communauté, permettant aux gens de rester dans leur municipalité plus longtemps. Le type d'habitations qui sont sur le territoire aurait eu une influence, « mais il y a aussi le programme que la municipalité a mis en place pour favoriser le logement bi-générationnel. » (Informateurs clés, 2013)

2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL

Dans le présent rapport, l'expression « habitations collectives » désigne un ensemble bien précis de logements qui comprennent : les habitations à loyer modique (HLM) gérées par les offices d'habitation (OH), qu'ils soient municipaux (OMH) ou régionaux; les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation; les coopératives d'habitation; ainsi que les résidences privées pour aînés (RPA). Parmi ces habitations collectives, trois sont regroupées sous le nom de « logement social et communautaire » soit les HLM, les OBNL et les coopératives d'habitation. Ce chapitre traite de l'ensemble des habitations collectives.

Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation

Dans le secteur du logement social, une enquête menée en 2007 par le Réseau québécois des OSBL d'habitation auprès d'OSBL/OBNL d'habitation du Québec a dénombré un total de 119 500 unités locatives de cette catégorie dans l'ensemble du Québec

« Le logement social et communautaire correspond à une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit. Ses gestionnaires sont les offices d'habitation, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives d'habitation (COOP). » (MSSS-SHQ 2007)

(Ducharme, 2007). Ces logements visent à répondre aux besoins en hébergement de personnes à revenus modestes qui pourraient avoir des difficultés à se loger sur le marché privé.

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a constaté dans une enquête menée auprès des résidents de coopératives d'habitations, que le revenu moyen des personnes de 65 ans et plus est passé de 17 096 \$ à 25 210 \$ entre 1995 et 2011. Malgré la hausse, les ménages

composés de personnes âgées vivent généralement avec des revenus moins élevés que ceux de la moyenne des résidents de coopératives, celle-ci se situant à 29 078 \$ en 2011. La CQCH notait que les données de 2011 montraient que le revenu moyen pour la région de la Capitale-Nationale avait dépassé celui de la région de Montréal (28 885 \$) et atteignait 31 056 \$ (CQCH, 2013).

Enfin, à la tendance au vieillissement s'ajoute la diminution de la taille des ménages. Autrement dit, les ménages sont de plus en plus souvent composés de deux personnes ou moins. Cette tendance pourrait favoriser une inadéquation entre l'offre de logement social et la demande pour ce type de logement. Puisque le nombre d'aînés augmente et qu'ils vivent dans des ménages composés de moins d'individus, cela pourrait nécessiter un plus grand nombre de logements de plus petite taille (studio, logements à une chambre) pour répondre à leurs besoins. Selon les dernières données disponibles, il y avait 63 000 unités locatives offertes dans les HLM, 31 500 dans des OBNL d'habitation, et 25 000 unités dans des coopératives dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007).

L'expression **unité locative** est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre.

HLM Selon le lexique de la SHQ, un HLM est un « logement subventionné par l'État et destiné aux ménages à faible revenu. » (SHQ, 2013b) Les HLM représentent 52,7 % des unités locatives offertes par le secteur du logement social. Les ménages qui vivent dans les HLM ont souvent (87 %) un revenu annuel total de moins de 20 000 \$ et ce revenu

AccèsLogis Québec est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles ayant des besoins particuliers. (SHQ, 2013a)

Logement abordable Québec. Les habitations de ce programme sont destinées à une clientèle à revenu modéré; elles sont offertes en priorité aux locataires d'un HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. (OMHM, 2013) (Voir Lexique pour détails)

provient généralement de prestations gouvernementales (42,5 %) ou de pensions (31,2 %) (ROHQ, 2013).

Notons qu'il existe deux catégories d'HLM, certains offrent des unités de logement destinées aux aînés et alors que d'autres sont de type familial. Les unités destinées aux aînés représentent 52,3 % du parc de logements en HLM. Toutes clientèles confondues, les personnes qui habitent ces logements y vivent majoritairement seules.

Il n'y a pas eu de construction de nouveaux HLM depuis 1994, lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré du programme (<http://flhlmq.com/livre/les-hlm-au-qu%C3%A9bec>). Les offices municipaux d'habitation développent du logement collectif grâce aux programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec* (Voir Lexique).

OBNL Les organismes à but non lucratif (OBNL) ou sans but lucratif (OSBL) sont des « regroupements de personnes bénévoles qui ont à cœur le développement du logement pour les personnes à revenu faible ou moyen. Il n'est pas nécessaire d'occuper un logement pour être membre de l'organisme. » (SHQ, 2013b) Près de la moitié (47 %)

des OBNL ciblent une population âgée de 65 ans et plus (Ducharme, 2007) et offrent 16 213 logements en location. Tout comme la clientèle habitant dans les HLM, les résidents des OBNL sont nombreux (83%) à disposer d'un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Le résident moyen est une femme (63%), âgée, et disposant de faibles revenus (Ducharme, 2007). Cinquante-cinq pour cent (55 %) des résidents des OBNL ciblant les aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Dans cette catégorie d'habitation, le tiers des OBNL offrent des services et des soins personnels, comme de l'aide domestique, des soins personnels ou des services infirmiers. Les deux tiers offrent du soutien communautaire.

Coopératives La coopérative d'habitation (COOP) est une « association légale formée dans le but d'offrir à ses membres les meilleures conditions possibles de logement au moindre coût. Les résidents des coopératives sont donc des membres qui ont une voix et un droit de vote dans les décisions touchant leur logement. » (SHQ, 2013b) En 2012, l'âge moyen des résidents de coopératives s'élève à 54 ans (Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH], 2013), alors qu'il n'était que de 47 ans en 1996 et de 52 ans en 2007. Au cours des 25 dernières années, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a doublé dans les coopératives, passant de 13 % à 28 % entre 1987 et 2012. La CQCH note d'ailleurs qu'en 2012, « près d'un répondant sur 10 (9,9 %) est âgé de 75 ans et plus. » (CQCH, 2013)

Alors que 45% des personnes habitant des coopératives sont des travailleurs salariés, les personnes retraitées représentent 33 % des locataires. Les projets coopératifs bénéficient généralement de l'apport financier des gouvernements (fédéral, provincial, municipal). Dans son enquête, la CQCH a remarqué que la majorité des répondants (58%) habitaient dans des coopératives financées par des programmes fédéraux. Toutefois, cela constitue une diminution importante par rapport à 2007, alors que la proportion était de 68%. « Cet écart s'explique en grande partie par l'apport récent de nouveaux logements financés dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* (ALQ) (SHQ, 2013a) et *Logement abordable Québec* (LAQ) (Voir Lexique). Ainsi, la proportion des répondants provenant de coopératives financées par le programme ALQ a progressé de plus de 60 % (18 % en 2012 contre 11 % en 2007) par rapport à 2007. » (CQCH, 2013)

Les ménages coopératifs peuvent recourir à diverses sources de soutien financier. En 2012, « un peu moins du tiers des ménages coopératifs québécois bénéficie d'une aide au loyer. Depuis 1996, une baisse continue de la proportion des ménages subventionnés a été observée. » (CQCH, 2013) Le revenu moyen des ménages coopératifs a progressé en 2011, se situant à près de 30 000 \$, mais il demeure nettement en dessous de la moyenne québécoise; près du quart des ménages avaient un revenu en dessous de 15 000 \$.

« Près de 80 % des ménages coopératifs comptent deux personnes ou moins en 2012. » (CQCH, 2013) L'enquête de la CQCH (2013) révèle un accroissement important de la proportion de ménages composés d'une seule personne dans les coopératives d'habitation puisque celle-ci a grimpé de 23% à 47 %, entre 1987 et 2012. La CQCH rappelle, à des fins comparatives, que les personnes seules représentaient 32,2 % des ménages québécois en 2011. Ce phénomène est particulièrement important pour la population féminine, puisque 52 % des femmes vivent seules dans leur logement, alors que cette proportion est de 37 % pour les hommes (CQCH 2013).

Les résidences privées pour aînés (RPA)

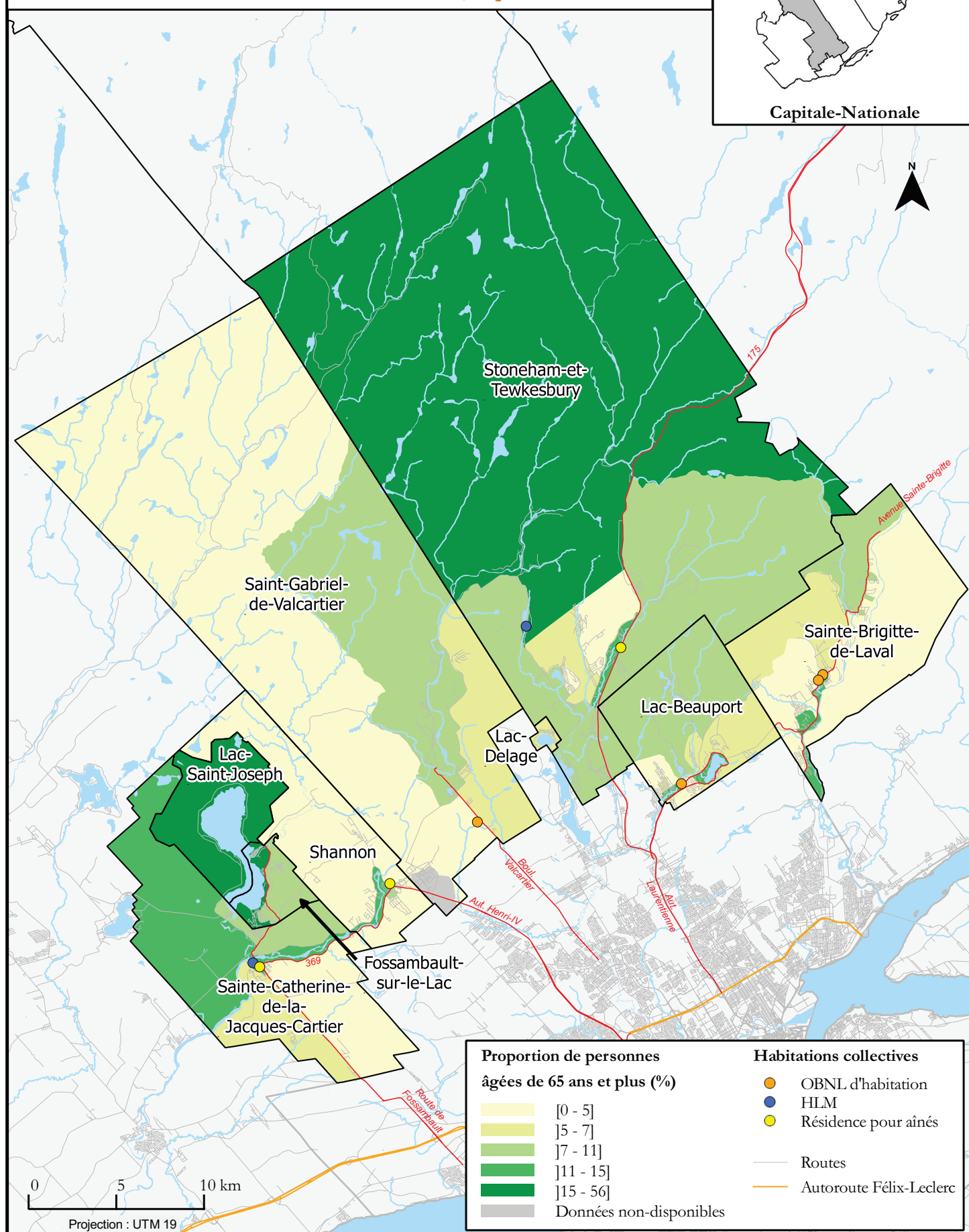
Selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2), une résidence privée pour aînés est :

« Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. »

Ces résidences appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- « 1° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs;
- « 2° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées semi-autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs; et parmi lesquels au moins un des services offerts appartient à la catégorie des services d'assistance personnelle ou à la catégorie des soins infirmiers. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., chapitre S-4.2)

**Figure 14. Carte de distribution des
habitations collectives, MRC de La Jacques-Cartier**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

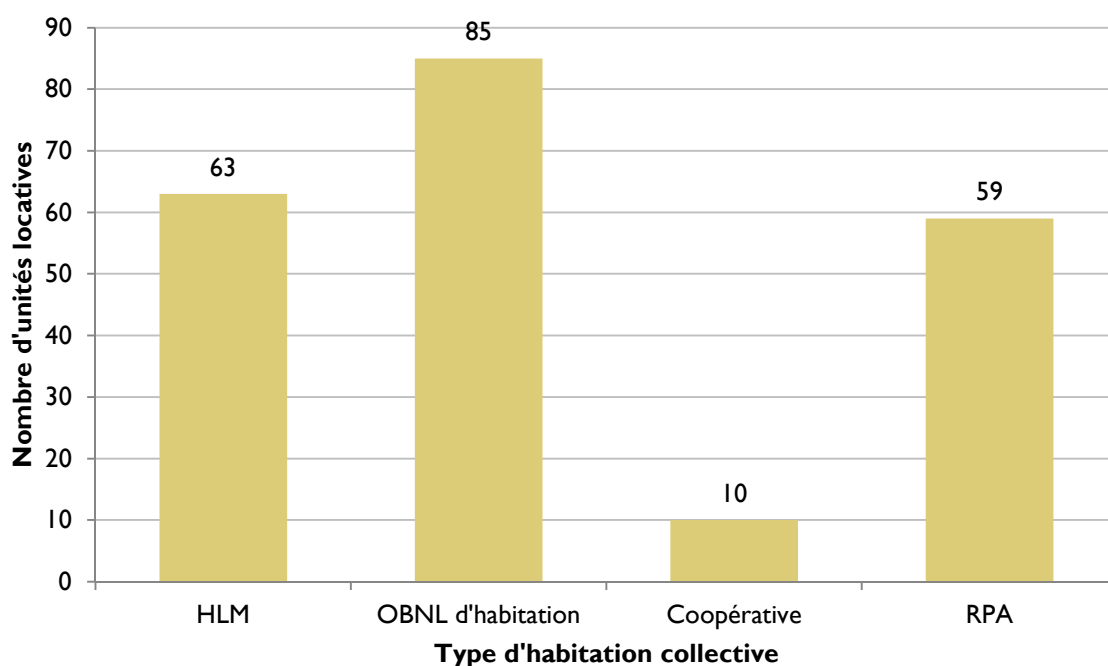
Le dénombrement des RPA pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale est basé sur les données contenues dans le Registre des résidences privées pour aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2013) en mai 2013 et mise à jour au cours de l'automne 2013.

Lorsqu'une résidence est « certifiée » c'est qu'elle est conforme au *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés* et a été reconnu comme tel par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un registre des résidences privées pour aînés a été mis en ligne par le MSSS.

Les habitations collectives pour aînés dans la MRC de La Jacques-Cartier

Dans la Capitale-Nationale, les habitations collectives privées et publiques destinées aux aînés sont majoritairement situées dans les limites de la Ville de Québec. La quasi-totalité des coopératives d'habitations est située en milieu urbain. Les résidences privées pour aînés (RPA) sont le type d'habitation collective le plus répandu, représentant 47,1 % de l'offre de logement dans les habitations collectives pour aînés de la région de la Capitale-Nationale.

Figure 15.
Nombre
d'unités
locatives
dans les
habitations
collectives
pour aînés,
par type
d'habitation,
MRC de La
Jacques-
Cartier



Sources : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

La carte à la figure 14 illustre l'emplacement des habitations collectives pour aînés sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. Sur le territoire de cette MRC, il y a dix (10) habitations collectives pour aînés qui offrent un total de 217 unités locatives (Figure 15 et détails de l'inventaire à l'Annexe 8). Deux OBNL sont situées à Sainte-Brigitte-de-Laval. Un OBNL offre ses services à Saint-Gabriel-de-Valcartier et un autre à Lac-

Beauport. Les deux HLM sont à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et à Stoneham-et-Tewkesbury; alors que les trois RPA ont pignon sur rue à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon et Stoneham-et-Tewkesbury. La coopérative a aussi ouvert ses portes à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Comme le montre la figure 15, il y a 85 unités offertes par les OBNL, 63 par les HLM, 59 par les RPA et 10 par la COOP.

Afin de bien comprendre l'ensemble du portrait de l'offre en unités locatives dans des habitations collectives pour aînés pour la région de la Capitale-Nationale, le Tableau 12 indique le nombre d'habitations collectives destinées aux aînés dans les habitations collectives de la Capitale-Nationale pour chacun des territoires, par type d'habitation, alors que le Tableau 13 présente le nombre total d'unités locatives pour ces mêmes secteurs. Les RPA, HLM et OBNL mentionnés dans ce tableau, sont toutes des habitations destinées aux aînés. L'ensemble des coopératives d'habitation ont été incluses, et ce, peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. Considérant que les aînés peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant cette clientèle.

Tableau 12. Nombre d'habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, Capitale-Nationale

Lieu	RPA	HLM	OBNL	COOP	Total
Arr. Beauport	23	7	7	24	61
Arr. Charlesbourg	12	6	6	10	34
Arr. La Cité-Limoilou	21	27	43	105	196
Arr. La Haute-Saint-Charles	11	8	7	6	32
Arr. Les Rivières	17	4	11	29	61
Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	18	9	5	6	38
MRC de Charlevoix	3	1	4	0	8
MRC de Charlevoix-Est	4	3	4	1	12
MRC de La Côte-de-Beaupré	7	7	2	1	17
MRC de La Jacques-Cartier	3	2	4	1	10
MRC de L'Île-d'Orléans	1	0	1	0	2
MRC de Portneuf	21	15	6	4	46
Ville de L'Ancienne-Lorette	4	5	0	2	11
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1	1	1	0	3
Wendake	–	1	–	–	1
TOTAL	146	96	101	189	532

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Sur le territoire de la Capitale-Nationale, c'est dans l'arrondissement La Cité-Limoilou que se trouve la plus forte concentration d'unités locatives dans des habitations collectives pour aînés, soit 7 824 unités, ou 32,5 % de l'offre régionale (24 107 unités). La Cité-Limoilou accueille ainsi 51 % des unités en coopératives, 50 % des unités en OBNL et 40 % des unités en HLM de la région. Ce sont les arrondissements Les Rivières et

Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge qui regroupent le plus d’unités en RPA de la région, chacune offrant environ 18 % des unités en habitation collective de la Capitale-Nationale. Les 217 unités locatives de la MRC de La Jacques-Cartier représentent, pour leur part, 0,9 % des unités locatives de la région.

Le tableau indique aussi le nombre et la proportion des différents types d’unités locatives pour chaque secteur. Il ressort que dans la MRC de La Jacques-Cartier, les 85 unités locatives en OBNL représentent 39 % des unités locatives de la MRC, alors que les 63 unités en HLM en représentent 29 % et les 59 unités en RPA forment 27 % de l’ensemble des unités de la MRC. Les 10 unités de la coopérative représentent, pour leur part, un peu moins de 5 % des unités de La Jacques-Cartier.

Tableau 13. Unités locatives en habitations collectives destinées aux aînés selon les types d’habitation, nombre et pourcentage, Capitale-Nationale

Lieu	RPA		HLM		OBNL		COOP		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Arr. Beauport	1 662	63,3%	355	13,5%	213	8,1%	394	15,0%	2 624	10,9%
Arr. Charlesbourg	1 574	67,4%	343	14,7%	192	8,2%	226	9,7%	2 335	9,7%
Arr. La Cité-Limoilou	1 862	23,8%	1 659	21,2%	2 215	28,3%	2 088	26,7%	7 824	32,5%
Arr. La Haute Saint-Charles	523	40,0%	288	22,0%	288	22,0%	208	15,9%	1 307	5,4%
Arr. Les Rivières	2 019	53,5%	236	6,3%	711	18,8%	809	21,4%	3 775	15,7%
Arr. Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge	1 976	62,3%	639	20,1%	390	12,3%	168	5,3%	3 173	13,2%
MRC de Charlevoix	24	23,1%	20	19,2%	60	57,7%	0	0,0%	104	0,4%
MRC de Charlevoix-Est	35	18,7%	76	40,6%	56	29,9%	20	10,7%	187	0,8%
MRC de La Côte-de-Beaupré	380	59,4%	138	21,6%	61	9,5%	61	9,5%	640	2,7%
MRC de La Jacques-Cartier	59	27,2%	63	29,0%	85	39,2%	10	4,6%	217	0,9%
MRC de L’Île-d’Orléans	27	52,9%	0	0,0%	24	47,1%	0	0,0%	51	0,2%
MRC de Portneuf	632	58,5%	238	22,0%	132	12,2%	79	7,3%	1 081	4,5%
Ville de L’Ancienne-Lorette	430	73,4%	120	20,5%	0	0,0%	36	6,1%	586	2,4%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	143	81,7%	15	8,6%	17	9,7%	0	0,0%	175	0,7%
Wendake	0	–	28	100%	0	–	0	–	28	0,1%
TOTAL	11 346	47,1%	4 218	17,5%	4 444	18,4%	4 099	17,0%	24 107	100%

Source : Données compilées par l’IVPSA (Décembre 2013).

Il faut noter que l’organisation des habitations collectives sur le territoire de Wendake diffère de ce qui prévaut dans les autres secteurs géographiques de la Capitale-Nationale. Un ensemble de 28 unités de type HLM sont offerts à Wendake (Tableaux 12 et 13). En plus de ces unités, la Résidence Marcel Sioui détient un permis du MSSSQ de 12 lits CHSLD privés non conventionnés. (Wendake, 2013) Elle n’a donc pu être incluse dans ce dénombrement. Pour plus de détails, consulter le document « Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés. Constats et perspectives : Wendake ».

Les services dans les habitations collectives

De façon générale, au Québec, les RPA et certains OBNL offrent des services variés aux résidents. Les coûts de plusieurs de ces services ne sont pas inclus dans les frais du loyer mensuel de base, ils sont décrits dans une annexe au bail. D'autre part, les services d'une même catégorie (par ex. les repas) ne sont pas tous offerts de la même façon dans toutes les habitations collectives pour aînés du Québec. Les paragraphes qui suivent décrivent les différents types de services pouvant être offerts, et les différents niveaux de services pouvant exister dans les habitations collectives.

Certaines habitations collectives offrent des services de repas. Toutefois, selon l'habitation collective, cette offre signifie que les résidents ont accès à trois repas par jour ainsi qu'à des collations, alors que dans d'autres habitations collectives, cela signifie qu'ils peuvent accéder à un ou deux repas par jour. Certains services supplémentaires sont aussi parfois offerts, comme le service de plateaux de repas à la chambre ou le service aux tables. Il doit être mentionné que les résidences privées peuvent avoir recours à un éventail de services publics et communautaires offerts par les CLSC ou les organismes communautaires de leur région.

Tableau 14. Nombre d'habitations collectives pour aînés avec services, selon le type de services, MRC de La Jacques-Cartier

Services	Nombre d'habitations collectives
Repas	5
Assistance personnelle	3
Soins infirmiers	1
Aide domestique	4
Loisirs	5
Sécurité	5
Total d'habitations collectives pour aînés avec services sur le territoire	5
Total d'habitations collectives pour aînés sur le territoire	10

Source : MSSS, *Registre des résidences privées pour aînés*, 2013.

Lorsqu'une habitation collective offre des soins infirmiers, cela signifie qu'il y a un infirmier présent dans l'habitation qui peut, entre autres, effectuer la prise de tension artérielle ou soigner des plaies. Les services d'assistance personnelle comprennent généralement les services d'aide au bain, d'aide à l'hygiène et à l'habillage, les soins d'incontinence, ou l'aide à la mobilisation.

Les services d'aide domestique peuvent comprendre l'aide à la préparation des repas, l'entretien des vêtements, l'entretien ménager, ou l'entretien de la literie. Lorsque des

services de loisirs sont offerts, c'est qu'il y a des activités ou des sorties organisées par l'habitation collective. Finalement, selon l'habitation collective, le service de sécurité peut comprendre la présence d'un gardien 24 heures sur 24 ou la présence d'un système interne d'appel à l'aide (MSSS, 2013a).

Selon le Registre des résidences privées pour aînés (MSSS, 2013a), les cinq habitations certifiées de la MRC de La Jacques-Cartier, trois RPA et deux OBNL, offrent des services de repas, de loisirs et de sécurité. (Tableau 14). Les trois RPA offrent de plus des services d'aide domestique et d'assistance personnelle, alors qu'un des OBNL offre aussi des soins infirmiers et de l'assistance personnelle. Cinq habitations collectives n'offrent aucun des services recensés.

2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS

Depuis l'an 2000, la région métropolitaine de recensement de Québec (RMR), à l'image du Québec et du Canada, est aux prises avec un faible taux d'inoccupation dans le marché locatif. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) note, dans son rapport publié à l'automne 2012, que « les régions de Saguenay et de Québec présentent encore les plus faibles taux d'inoccupation parmi les RMR » (SCHL, 2012). Un an plus tard, la SCHL notait que « Le taux d'inoccupation se chiffrait à 2,3 % dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec en octobre 2013, ce qui reflète un léger assouplissement des conditions de marché. » (SCHL, 2013c)

La **RMR** (région métropolitaine de recensement) de Québec englobe le TÉ de Québec, la MRC de L'Île-d'Orléans, la ville de Lévis et une partie de la MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré.

La RMR est divisée en trois secteurs principaux. Les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier sont situées dans l'un ou l'autre des trois zones de la

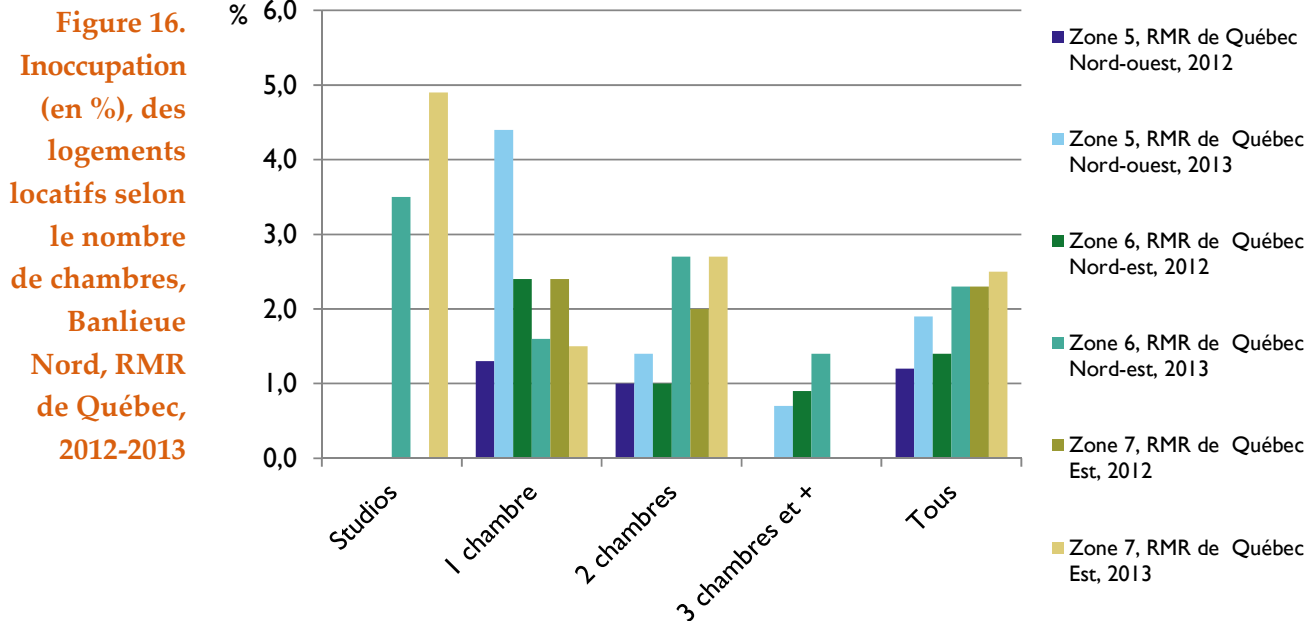
Banlieue Nord :

- La **zone Ouest** de la **Banlieue Nord** correspond à Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville, Lac-Saint-Charles, Lac-Delage, Valcartier, Shannon, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault.
- La **zone Nord** de la **Banlieue Nord** comprend Charlesbourg, Lac-Beauport et Stoneham-et-Tewkesbury.
- La **zone Est** de la **Banlieue Nord** comprend Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer et L'Île-d'Orléans.

La carte de la RMR de Québec, divisée selon les zones définies par la SCHL, est présentée à l'Annexe 9. (SCHL, 2013b) On peut y voir que les zones définies par la SCHL ne correspondent pas aux limites des arrondissements et des MRC de la région. Il est tout de même possible d'établir certains parallèles entre les deux découpages géographiques. La situation de la MRC de La Jacques-Cartier fait en sorte que ses municipalités sont incluses dans les trois zones du secteur Banlieue-Nord de la RMR de Québec (voir encadré, ci-contre). (SCHL, 2013c) Les données de ces zones revêtent donc un intérêt pour la MRC de la Jacques-Cartier et sont présentées dans ce document.

La figure 16 présente ainsi les taux d'inoccupation des logements locatifs des zones 5, 6 et 7 de la RMR de Québec en 2012 et 2013. Ces données contribuent à mieux connaître

l'ensemble du contexte des logements de location, puisque celui-ci est parfois en mesure de répondre aux besoins d'une partie de la clientèle âgée autonome. Ce contexte influence la disponibilité des logements ayant le potentiel de répondre aux besoins des personnes âgées.



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL. C'est le cas pour les appartements comportant 3 chambres et plus de la Zone 7.

Source : SCHL (2013c). *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, octobre 2013*, « Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ».

Le taux d'inoccupation pour l'ensemble des logements de la RMR de Québec atteignait 2,0 % en 2012 et 2,3 % en 2013. Dans les zones au nord de la RMR, il variait entre 1,9 % et 2,5 % (Données complètes à l'Annexe 10).

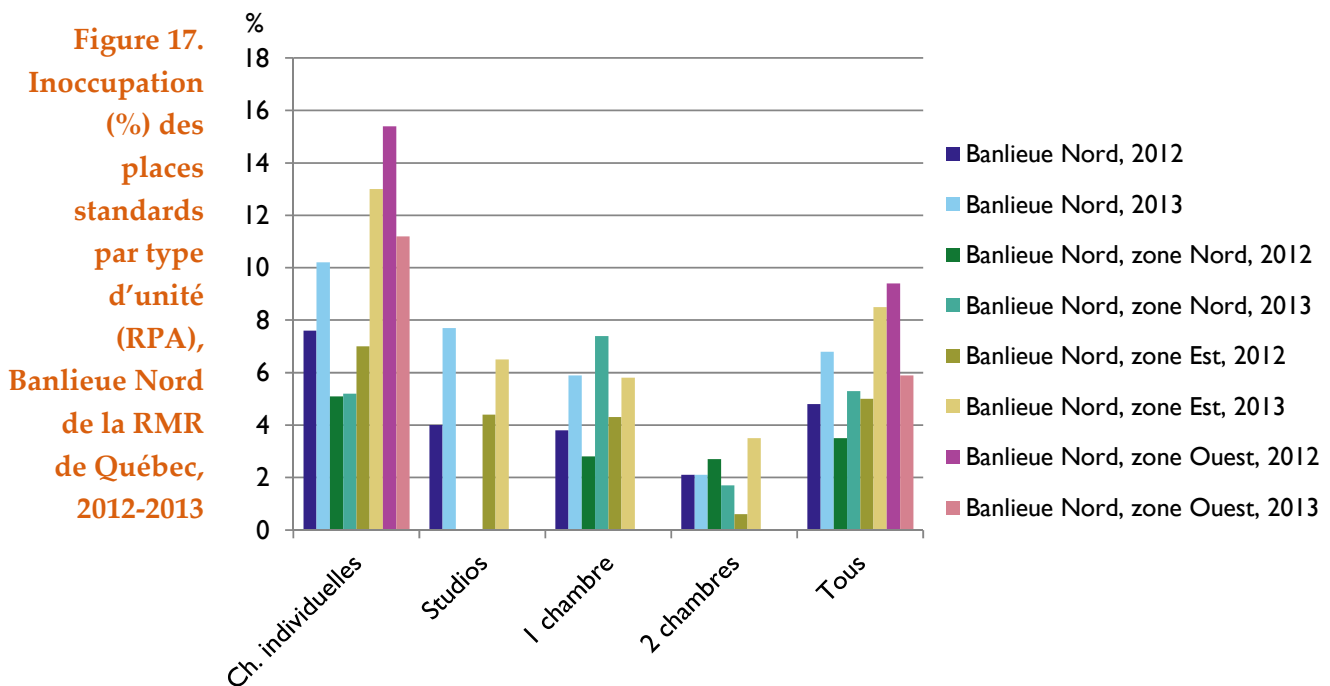
Dans ces secteurs comme dans la RMR, ce sont les studios qui ont le taux d'inoccupation le plus élevé (entre 2,6 % et 4,9 %), et qui sont donc le type de logement le plus disponible dans la région. Le marché locatif demeure cependant restreint dans son ensemble. Les logements d'une ou deux chambres présentent un taux d'inoccupation de 2,4 % et 2,5 % dans la RMR en 2013. Dans les trois secteurs de la RMR qui recoupent la MRC de La Jacques-Cartier, les taux d'inoccupation varient entre 1,4 % et 2,7 %. Seuls les logements d'une chambre dans le secteur incluant Lac-Delage atteint 4,4 %. Il apparaît donc que les logements locatifs se font rares dans ces secteurs.

Mis à part les studios dans un secteur (4,9 %) et les logements d'une chambre dans un second secteur (4,4 %), les taux d'inoccupation de l'ensemble des types de logement se

situent en deçà du niveau d'équilibre généralement reconnu de 3 % (IRIS, 2006) tant dans la RMR de Québec que dans les zones de la MRC de La Jacques-Cartier. Ce seuil devrait normalement permettre à la fois aux propriétaires de louer rapidement et aux locataires de trouver rapidement un logement.

Taux d'inoccupation dans les RPA

En ce qui a trait aux résidences pour les personnes âgées, le taux d'inoccupation des places standards en résidences privées pour aînés (RPA) a légèrement augmenté au Québec en 2013, selon les données de la SCHL. Ce taux atteignait 8,7 % en février 2013, une légère hausse par rapport à la même période l'année précédente (8,4 %) pour l'ensemble du Québec.



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL.

Source : SCHL (2013b). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*, page 8.

En 2013, la Banlieue Nord de la RMR de Québec présentait un taux d'inoccupation des places standards estimé à 6,8 % pour l'ensemble du marché des places standards, ce qui représente une légère hausse par rapport au taux de 2012 qui était de 4,8 %. Les places standards sont donc un peu plus disponibles en 2013 qu'elles ne l'étaient en 2012. Le taux d'inoccupation a augmenté dans tous les types d'unités, sauf pour les appartements de deux chambres, où il est demeuré en-dessous du point d'équilibre de 3 % sur l'ensemble du secteur, sauf dans la zone Nord-Est où le taux d'inoccupation est passé de 0,6 % à 3,5 %. La SCHL affirme que parmi les grands centres urbains de la province, c'est la RMR de Québec qui présente les conditions de marché les plus

serrées. (SCHL, 2013b) Cela signifie que c'est dans cette RMR que le nombre de logements disponibles est très bas, ce qui complique la recherche d'un lieu de résidence.

Les données indiquent, par exemple, que les chambres individuelles affichaient un taux d'inoccupation moyen de 10,2 %, alors que celui des unités à deux chambres était de 2,1 % (Figure 17, Annexe 10). En 2013, les studios et les logements à une chambre affichent des taux d'inoccupation de 7,7 % et 5,9 % respectivement.

Il faut noter qu'aucune donnée pour les chambres semi-privées n'était disponible pour ce secteur de la RMR. Selon la SCHL, le marché des chambres avec soins assidus s'est resserré dans le secteur de la Banlieue Nord de la RMR de Québec.

Le temps d'attente pour accéder à un logement social est très variable selon le lieu, l'état du marché de location de même que la situation et l'âge de la personne. Les temps d'attente influencent nécessairement la disponibilité des habitations pour les personnes âgées. En 2011, le délai moyen d'attente pour avoir un logement dans un HLM, au niveau provincial, était d'environ 4 ans (ROHQ, 2012 : 1). Aucune donnée spécifique pour la MRC de La Jacques-Cartier n'est disponible à ce sujet.

Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS

Les aînés n'ont pas tous les mêmes capacités économiques pour accéder à un logement adapté à leurs besoins. Afin d'améliorer l'accès à ces logements, plusieurs programmes gouvernementaux offrent un soutien financier aux personnes et aux ménages démunis. Par exemple, les programmes *AccèsLogis* et *Supplément au loyer* de la SHQ facilitent l'accès au logement à des personnes à faible revenu (Portail Québec, 2013). Ces programmes ont été mentionnés par des informateurs clés de plusieurs secteurs de la Capitale-Nationale comme contribuant à l'accès au logement des personnes âgées.

La SCHL considère le *coût du logement* comme le montant mensuel déboursé par les résidents pour occuper leur place et obtenir tous les services obligatoires. Des frais peuvent s'ajouter pour les services particuliers choisis par le locataire (comme l'accès à des services de câblodistribution).

Un des indices du poids que ces coûts représentent pour le budget familial est le taux d'effort médian. Celui-ci indique la proportion du revenu que le ménage consacre aux coûts du logement. Le Tableau 15 présente en détail le taux d'effort médian des MRC de la Capitale-Nationale, pour les ménages propriétaires et les ménages locataires des

personnes âgées de 65 ans et plus. Pour des raisons de confidentialité, certaines données ne sont pas fournies (nd) par Statistique Canada et par la SHQ.

Tableau 15. Taux d'effort médian (%) des ménages privés selon l'âge du principal soutien, et le mode d'occupation du logement, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Tous les ménages (+ de 15 ans)			65-74 ans			75-84 ans			85 ans et plus		
	T	P	L	T	P	L	T	P	L	T	P	L
Le Québec	17,4	14,1	23,7	17,3	12,3	26,9	20,0	13,6	29,8	26,1	15,8	34,9
Capitale-Nationale (région)	17,2	13,9	22,6	17,1	12,2	26,4	21,0	13,5	28,8	29,5	15,2	38,6
MRC de Charlevoix	14,7	13,8	19,1	11,4	10,6	20,5	17,6	17,0	17,4	24,0	24,8	23,8
MRC de Charlevoix-Est	14,6	12,7	20,0	11,9	12,4	26,0	17,0	13,5	30,2	17,7	nd	38,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	14,0	13,6	18,9	13,2	11,5	26,0	14,7	13,1	27,9	18,2	19,1	14,4
MRC de La Jacques-Cartier	15,0	15,2	13,4	14,0	13,7	nd	12,5	12,5	10,1	7,9	7,1	nd
MRC de L'Île-d'Orléans	12,4	11,5	17,3	9,2	8,7	15,8	10,6	nd	30,9	nd	nd	nd
MRC de Portneuf	13,9	13,3	20,9	15,0	12,7	24,3	15,5	13,4	24,0	20,7	15,2	27,4
Québec (TÉ)	17,6	13,8	22,8	18,4	12,6	26,6	23,0	12,9	30,4	32,5	14,3	38,9

Notes : *Tous les ménages*: Ensemble des ménages privés québécois (+ de 15 ans); *T* : Taux d'effort médian pour l'ensemble des ménages privés du groupe d'âge; *P* : Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires de leur logement; *L* : Taux d'effort médian des ménages privés locataires; *nd* : données non disponibles ou non indiquées pour raison de confidentialité.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*. Compilation spéciale pour le compte de la SHQ, tableau no. 21.

Selon les dernières données publiées par la SHQ (2010b), ce taux se situait à 15 % en 2006 pour l'ensemble des ménages privés de la MRC de La Jacques-Cartier. Il

« Le **taux d'effort** est la proportion du revenu brut du ménage consentie pour payer la totalité des coûts du logement comprenant le loyer de base et l'ensemble des autres frais. On considère généralement que les ménages sont confrontés à une situation financière difficile lorsque leur taux d'effort est égal ou supérieur à 30 %. » (Dagenais, 2006)

Le **taux d'effort médian** représente la proportion qui sépare la population en deux groupes égaux; la moitié débourse plus que la proportion médiane de leur revenu pour se loger, et l'autre moitié débourse un montant moindre que cette médiane. Ainisi, dans l'ensemble du Québec, la moitié des personnes locataires âgées de 85 ans et plus utilisent plus de 34,9 % de leurs revenus pour se loger (Tableau 15).

s'établissait à 14 % pour les personnes âgées entre 65 et 74 ans, à 12,5 % pour le groupe des 75 à 84 ans, et à 7,9 % pour les personnes âgées de 85 ans et plus. Contrairement à ce qui se produit dans d'autres MRC, ce tableau montre que le taux d'effort diminue sensiblement avec l'âge. Sur l'ensemble du territoire du Québec, les ménages locataires âgées entre 65 à 74 ans consacrent en effet 26,9 % de leurs revenus pour leur logement et il atteint 34,9% pour les personnes âgées de 85 ans et plus (SHQ, 2010b). Dans la MRC de La Jacques-

Cartier, les ménages locataires présentent un taux d'effort légèrement moins élevé que celui des ménages propriétaires, ce qui représente une tendance inverse par rapport aux autres secteurs géographiques de la Capitale-Nationale où les locataires ont habituellement un taux d'effort médian plus élevé que les propriétaires.

Le niveau et la progression du taux d'effort médian sont très semblables pour le Québec et la région de la Capitale-Nationale. Lorsqu'on s'attarde aux chiffres de la MRC de La Jacques-Cartier, on constate que non seulement le taux d'effort médian décline avec l'âge, mais le taux d'effort médian atteint dans cette MRC son seuil minimum, à 7,1 % pour les ménages propriétaires âgés de 85 ans et plus.

Des informateurs clés émettent l'hypothèse que le faible taux d'effort des personnes plus âgées pourrait être dû au fait qu'un certain nombre d'entre eux ont fini de payer l'hypothèque de leur maison « Ceux qui restent sur le territoire à Lac-Beauport, c'est parce que la maison est payée, sinon ils n'auraient pas les moyens. » (Informateur clé, 2013)

Coûts des places standards, RPA

Selon un récent rapport de la SCHL (2013b), le loyer mensuel moyen des places standards se situe à 1 520 \$ pour l'ensemble du Québec en 2013. La même année, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, le loyer moyen pour une place standard s'élevait à 1 600 \$. Les coûts d'un logement avec une chambre s'élèvent à 1 558 \$, alors qu'ils atteignent 1 916 \$ pour un logement avec 2 chambres. Le secteur comprenant Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge et Saint-Augustin affiche le loyer moyen le plus élevé (1 914 \$) alors que le secteur Ouest de la Rive-Sud présente le loyer le moins élevé (1 352 \$). Sur la Rive-Nord, c'est le secteur Québec – basse-ville qui présente les loyers les plus bas (1 376 \$). (SCHL, 2013b)

Dans les zones de la Banlieue Nord qui comprennent des municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier, les loyers moyens sont légèrement au-dessus de la moyenne de la RMR (entre 1 616 \$ et 1 627 \$), à l'exception du secteur Ouest où les coûts sont en moyenne moins élevés (1 457 \$). Dans l'ensemble de la Banlieue Nord, le loyer moyen pour un studio se situe à 1 353 \$, alors que pour un logement d'une chambre, il est de 1 529 \$ et de 1 770 \$ pour un logement de 2 chambres.

Coûts des logements privés

Le Tableau 16 présente le coût médian des logements privés en 2006, tel que compilé par la Société d'habitation du Québec pour l'ensemble des ménages privés (15 ans et plus) (SHQ, 2010c). Cette année-là, le coût médian que doit déboursier un ménage propriétaire dans la MRC de La Jacques-Cartier se situe à 834 \$ par mois. Ce montant se situe nettement au-dessus du coût médian pour un ménage propriétaire du territoire

équivalent de Québec (741 \$/mois), de la Capitale-Nationale (700 \$/mois) ou de l'ensemble du Québec (717 \$).

Les ménages locataires de la MRC de La Jacques-Cartier, quant à eux, déboursent un montant médian de 551 \$ par mois pour se loger, ce qui est un peu plus bas que le coût médian des logements pour les gens de la Capitale-Nationale (561 \$) ou du Québec (566 \$). L'écart entre les propriétaires et les locataires, favorisant les locataires, est assez important (283 \$) dans la MRC de La Jacques-Cartier; surtout lorsqu'il est comparé à celui qui prévaut dans la Capitale-Nationale, soit 139 \$/mois en faveur des locataires.

Tableau 16. Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Propriétaires (\$ CA)	Locataires (\$ CA)	Écart entre propriétaires et locataires
Le Québec	717 \$	566 \$	151 \$
Capitale-Nationale (région)	700 \$	561 \$	139 \$
MRC de Charlevoix	451 \$	459 \$	-8 \$
MRC de Charlevoix-Est	466 \$	481 \$	-15 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré	583 \$	467 \$	116 \$
MRC de La Jacques-Cartier	834 \$	551 \$	283 \$
MRC de L'Île-d'Orléans	476 \$	600 \$	-124 \$
MRC de Portneuf	500 \$	425 \$	75 \$
Québec (TÉ)	741 \$	572 \$	169 \$

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006. Compilation spéciale pour la SHQ, tab. no. 15.

Tout comme les habitants de nombreuses régions rurales et de villégiature, la majorité de la population de la MRC de La Jacques-Cartier est propriétaire de son logement (Tableau 17). En 2006, le taux de propriété de la MRC de La Jacques-Cartier se situe à 86 %, ce qui représente 9 660 ménages. À titre de comparaison, la même année, le taux de propriété est de 58 % dans la région de la Capitale-Nationale et de 60 % pour l'ensemble du Québec.

À Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph, l'ensemble des habitants sont propriétaires de leur logement. Le taux de propriété se situe entre 87 % et 95 % dans les autres municipalités de la MRC. La seule exception est Shannon, où le taux de propriété se situe à 60 %. En effet, 555 ménages privés sont locataires à Shannon. Il est intéressant de noter que cette municipalité est la plus jeune de la MRC. Elle présente la plus petite proportion de personnes âgées de 65 ans et plus – 3,5 % – et la plus importante proportion d'enfants âgés entre 0 et 14 ans – 26,6 % (Tableau 3).

Tableau 17. Mode d'occupation des logements, ménages privés, MRC de La Jacques-Cartier, 2006

Lieu	Nombre total de ménages privés	Propriétaires		Locataires	
	N	N	%	N	%
Le Québec	3 185 680	1 917 735	60,2 %	1 267 940	39,8 %
MRC de La Jacques-Cartier	11 225	9 655	86,1 %	1 565	13,9 %
Fossambault-sur-le-Lac	690	690	100 %	0	0 %
Lac-Beauport	2 200	2 090	95,0 %	110	5,0 %
Lac-Delage	210	185	88,1 %	25	11,9 %
Lac-Saint-Joseph	120	120	100 %	0	0 %
Sainte-Brigitte-de-Laval	1 495	1 340	89,6 %	155	10,4 %
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	1 925	1 675	87,0 %	250	13,0 %
Shannon	1 385	830	59,9 %	555	40,1 %
Stoneham-et-Tewkesbury	2 385	2 110	88,5 %	275	11,5 %

Sources : Statistique Canada, *Recensement de 2006*, tableau normalisé no. 97-554-XCB2006023.
Calculs de la SHQ, Tableaux 03-_1, 03-_3 et 03-_5. Les données n'étaient pas disponibles pour Saint-Gabriel-de-Valcartier

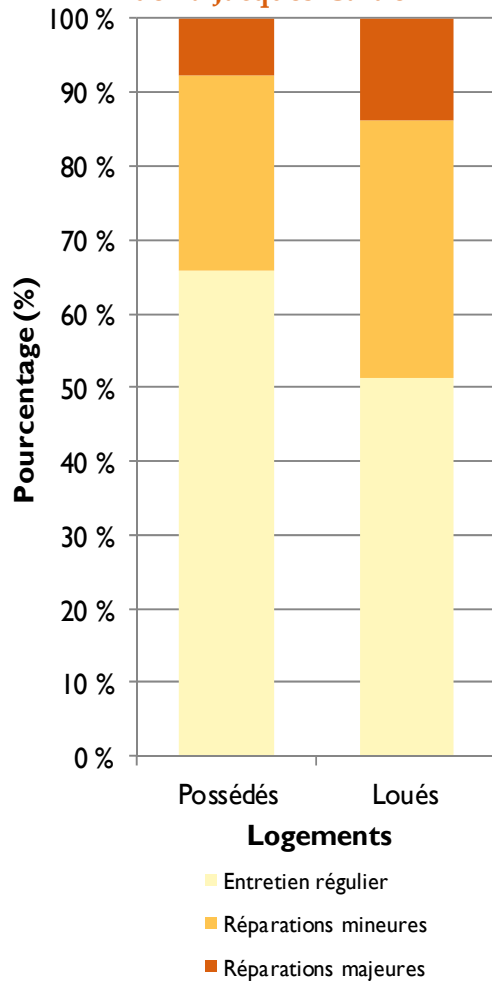
En 2006, parmi les 1 565 ménages locataires de la MRC de La Jacques-Cartier, 55 ménages sont soutenus par une personne âgée entre 65 ans et 74 ans, 65 par une personne âgée de 75 ans et plus. Cela signifie que le principal soutien de 7,6 % des ménages locataires de la MRC de La Jacques-Cartier est âgé de 65 ans et plus. (SHQ, 2010a) C'est la proportion la moins importante de la région de la Capitale-Nationale, la MRC de Charlevoix présentant la proportion la plus élevée de ménages locataires dont le soutien principal est âgé de 65 ans et plus, soit 35,6 %.

2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS

Une fois l'accès économique aux logements exploré, il importe de se pencher sur l'acceptabilité des habitations. Un des concepts centraux pour définir l'acceptabilité d'un lieu est celui de *besoins impérieux*, tels que définis par la SCHL:

« On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité [sic]) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (...) situés dans sa localité. » (2013a) Selon cette définition, la SCHL considère qu'un logement : est de qualité convenable s'il ne nécessite pas de réparations majeures; est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt; et, est de taille convenable s'il comprend suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage.

Figure 18. Besoins de réparations estimés par les propriétaires et les locataires de la MRC de La Jacques-Cartier



Source : SHQ (2009). Compilation spéciale pour la SHQ de données de Statistique Canada, *Recensement 2006*, effectuée en 2010, tableau no. 36, calculs de la SHQ.

Afin d'évaluer si les logements sont de qualité convenable, la SHQ effectue des études rapportant les besoins de réparations des logements, tels qu'estimés par les locataires et les propriétaires. Les données disponibles actuellement datent de 2006. Dans la RMR de Québec, la proportion de ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement est passée de 14% en 1996 à 9% en 2006. Dans l'ensemble du Québec, en 2006, cette proportion s'élevait à 11% en milieu urbain et à 7% en milieu rural (SHQ, 2009). Selon les données les plus récentes disponibles sur le sujet pour la région de la Capitale-Nationale, 25 % des logements loués nécessiteraient des réparations mineures, alors que 8% auraient besoin de réparations majeures.

Ces proportions sont inférieures à celles rapportées pour la MRC de La Jacques-Cartier (Figure 18) où 35 % des ménages locataires évaluent que leur logement aurait besoin de réparations mineures. Toutefois, 26 % des ménages propriétaires considèrent que leur logement aurait les mêmes besoins. Quant aux réparations majeures, là aussi, les ménages locataires (13,7 %) sont proportionnellement deux fois plus nombreux que les propriétaires (7,6 %) à considérer que leur logement aurait besoin de réparations majeures. La MRC de La Jacques-Cartier présente ainsi les taux les plus élevés de besoins en réparations de la région de la Capitale-Nationale, tant pour les propriétaires que pour les locataires. Les données pour l'ensemble de la région sont présentées en Annexe 11.

POINTS SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS

- Alors que la moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus du Québec vit dans des maisons individuelles, cette proportion atteint 87 % dans la MRC de La Jacques-Cartier. L'ensemble des municipalités de la MRC témoigne de ce phénomène. Les deux municipalités dans lesquelles ce phénomène est le moins important sont Lac-Delage et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, où la proportion de ce type d'habitation atteint quand même 75 %.
- La ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se distingue de ses voisines puisque seulement 76% des personnes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle et 15 % d'entre elles habitent un appartement d'un immeuble de moins de cinq étages.
- La proportion d'aînés de la MRC vivant dans un logement mobile est de 2,4%. Ce pourcentage peut sembler peu élevé mais cela constitue une proportion appréciable si l'on considère que dans l'ensemble du Québec, cette proportion se limite à 0,7 %.
- Dans la MRC de La Jacques-Cartier, 84 % des hommes et 89 % des femmes habitent dans une maison individuelle.
- Entre 64 et 84 ans, les aînés tendent à se déplacer des maisons individuelles vers d'autres types de logements, leur proportion passant de 89 % à 80 %. Dans la MRC de La Jacques-Cartier, ils sont assez nombreux (88 %) à y rester lorsqu'ils sont âgés de 85 ans et plus.
- Il y a 9 habitations collectives s pour aînés sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier: 2 HLM, 4 OBNL et 3 RPA. Elles offrent un total de 189 unités locatives. Six habitations collectives sont certifiées. Trois RPA et deux OBNL de la MRC de La Jacques-Cartier offrent des services de sécurité, de loisirs et de repas. Un OBNL offre des services de soins infirmiers et d'assistance personnelle.
- Selon les données disponibles, les taux d'inoccupation des logements locatifs sont faibles dans les zones de la RMR de Québec affectant la MRC de La Jacques-Cartier. La disponibilité des logements à louer est donc basse.
- Dans les logements collectifs, les données sur les taux d'inoccupation des places standards dans les RPA indiquent que leur disponibilité est moins grande dans la Banlieue Nord de la RMR de Québec qu'ailleurs au Québec.
- Deux zones de la Banlieue Nord (Est et Ouest) montrent un taux d'inoccupation des RPA qui dépasse les 10 % pour les chambres individuelles. Les autres types d'unité présentent des taux variant entre 1 % et 9 % selon les zones.
- La proportion de logements nécessitant des réparations majeures est plus importante dans la MRC qu'ailleurs dans la région, tant pour les logements locatifs, que les logements possédés.

POINTS SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS (SUITE)

- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les personnes âgées plus démunies économiquement (*AccèsLogis, Logement abordable et Supplément au loyer*).
- Le niveau et la progression de l'effort médian sont très semblables pour le Québec et la région de la Capitale-Nationale. Dans la MRC de La Jacques-Cartier, le taux d'effort médian décline avec l'âge. Ce sont les ménages propriétaires âgés de 85 ans et plus qui présentent le taux d'effort médian le plus faible de la région, toutes MRC et tous âges confondus, soit 7,1 %.
- Le coût des logements privés est généralement moins élevé pour les ménages propriétaires que les ménages locataires au Québec et dans la Capitale-Nationale. Ce phénomène n'est pas présent dans la MRC de La Jacques-Cartier où les ménages locataires paient en moyenne 283 \$ de moins par mois pour se loger, une différence importante.
- Shannon est la municipalité la plus jeune de la MRC et c'est dans cette municipalité qu'habitent la plus forte proportion de ménages privés locataires.

3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

L'environnement de services fait référence aux ressources présentes dans le milieu où les aînés habitent. Quels sont les services auxquels ils peuvent accéder? Peuvent-ils accomplir leurs activités ou continuer à jouer leurs rôles sociaux? Existe-t-il des lieux publics auxquels ils peuvent accéder pour socialiser?

Ce chapitre traite de l'accessibilité géographique à différents services, lieux et commerces. Plus particulièrement, il est question de la présence d'espaces verts et d'équipement récréatifs; des espaces de participation sociale, communautaires et de loisirs offerts dans la région; de l'accès à des services de transport collectif; de la présence de services de santé et de services sociaux; de l'accès à des commerces alimentaires; ainsi qu'à la présence de centres commerciaux et autres services.

3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS

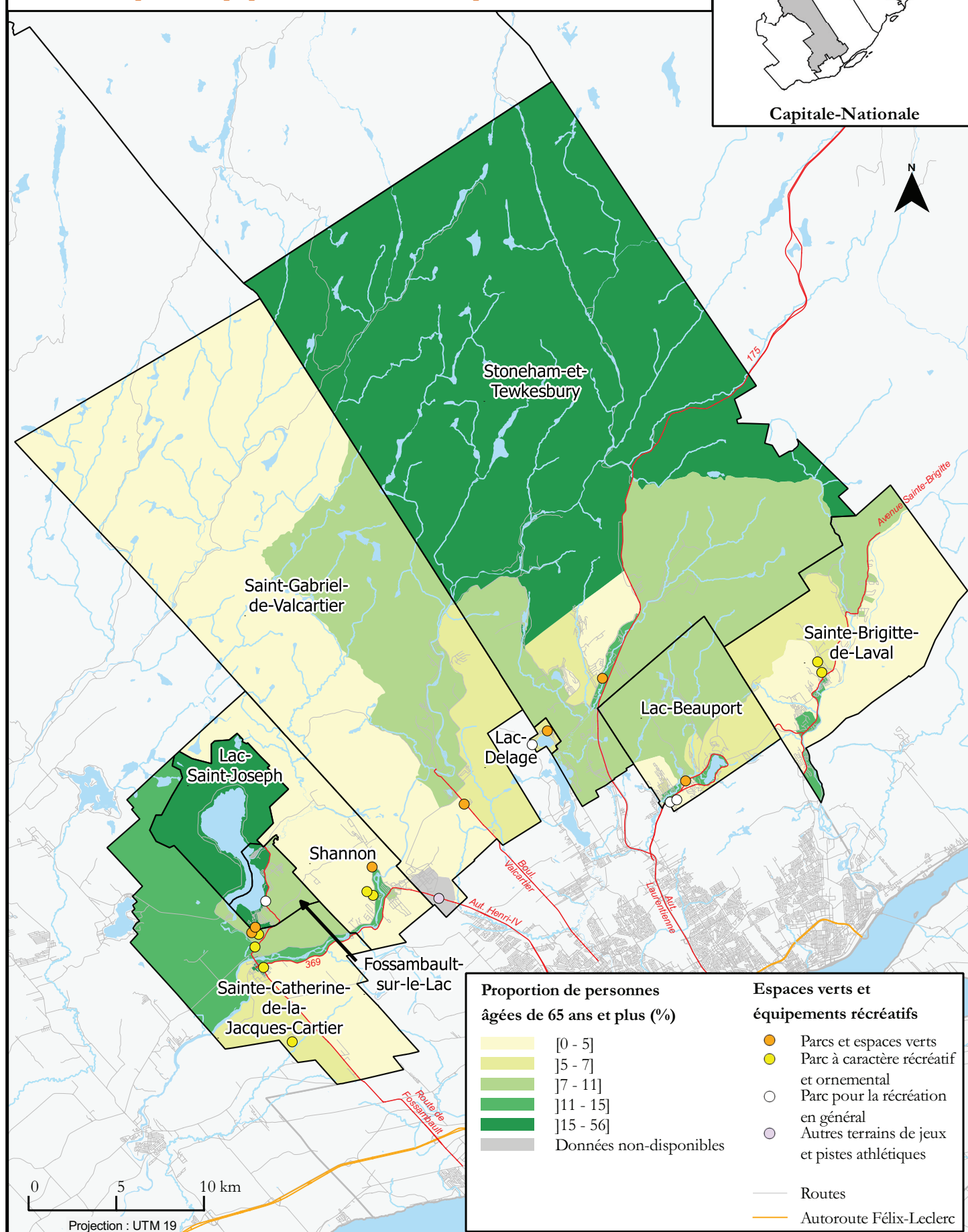
Les espaces et les parcs publics contribuent à créer un espace où il fait bon vivre. Leur accessibilité augmente la qualité de vie des personnes qui demeurent à proximité. Selon Stephen Vida de l'INSPQ (2011), la présence d'espaces verts est associée à plusieurs effets positifs sur la santé physique et mentale de la population. La carte de la Figure 19 présente l'emplacement des espaces verts parcs et équipements de la MRC de La Jacques-Cartier, tels que dénombrés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour tracer le portrait des différents territoires québécois. Cette instance est devenue le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au mois d'avril 2014. Dans le cadre de ce projet, la dénomination MAMROT a été maintenue.



Il doit être noté qu'il existe certains espaces verts d'initiative privée qui sont fréquentés par la population. Ces espaces peuvent ne pas avoir été inclus dans la source de données consultée. Dans le contexte de ce projet, et dans le but de faciliter la comparaison entre les différents secteurs géographiques à l'étude, les espaces verts, parcs et équipements ont été regroupés en utilisant les définitions contenues par les Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) (MAMROT, 2013), et qui sont utilisées par le MAMROT. Les données proviennent de l'INSPQ, plus particulièrement de leur indicateur de l'accessibilité aux services. Bien que plusieurs municipalités recensent un plus grand nombre de parcs et espace verts que ceux identifiés dans ces données, il n'existe pas de banque de données uniforme présentant tous les parcs et espaces verts de la région. D'autre part, il doit être mentionné que la base de données du MAMROT ne contient que les parcs de juridiction municipale.

Les **parcs, espaces verts et équipements** décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés tels que des **Équipements récréatifs** dont les *terrains de jeux*. Ces derniers peuvent « comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles :

Figure 19. Carte des espaces verts, parcs et équipements, MRC de La Jacques-Cartier



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. Le *Terrain de sport* comprend « un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité. » Ainsi, les espaces verts sont nommés « terrains de sport » lorsqu'ils sont consacrés à l'activité sportive et qu'ils ne sont pas utilisés pour des activités récréatives ou de loisirs d'une autre nature.

Le *Parc à caractère récréatif et ornemental* s'inscrit dans la catégorie **Espaces verts**. Ce type de parc est « aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues. » Le *Parc pour la récréation en général* « peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. » (MAMROT, 2013)

Ainsi, selon les données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2012) et basé sur ses définitions, la MRC offre à ses résidents une vingtaine de parcs et espaces verts (Figure 19). Ces espaces sont principalement situés dans le sud de la MRC, dans des milieux plus densément peuplés. Comme le souligne un informateur clé, l'accessibilité aux parcs et espaces verts dépend beaucoup du niveau d'autonomie. « Si à 75 ans tu es encore autonome, tu fais encore ton vélo, le tour du lac, tout ça tu en profites. Pas de problème. Mais le moment où tu deviens moins autonome puis tu as encore envie de profiter, mais tu marches moins bien, si tu as une marchette-là, ça se complique. » (Informateur clé, 2013)

Cela étant, il importe de rappeler que 90 % du territoire de la MRC est sous couvert forestier. Le nord de la MRC (présenté partiellement sur la carte) est occupé par le TNO de Lac-Croche qui est essentiellement sous couvert forestier. Selon les données de 2009, 76 % de la forêt est de caractère public (terres sous l'autorité d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental).

Le Parc national de la Jacques-Cartier, régi par la SEPAQ, joue aussi un rôle dans l'offre de services récréatifs à la population de la région. Les autres infrastructures de loisirs privées et publiques, de même que les équipements récréotouristiques comme les centres de ski, les sentiers pédestres et les plages aménagées contribuent aussi à l'offre de services. La présence de la rivière Jacques-Cartier offre également plusieurs occasions de loisirs et de sports. Enfin, il faut mentionner la présence de la base militaire de Valcartier, qui possède elle-même un couvert forestier important.

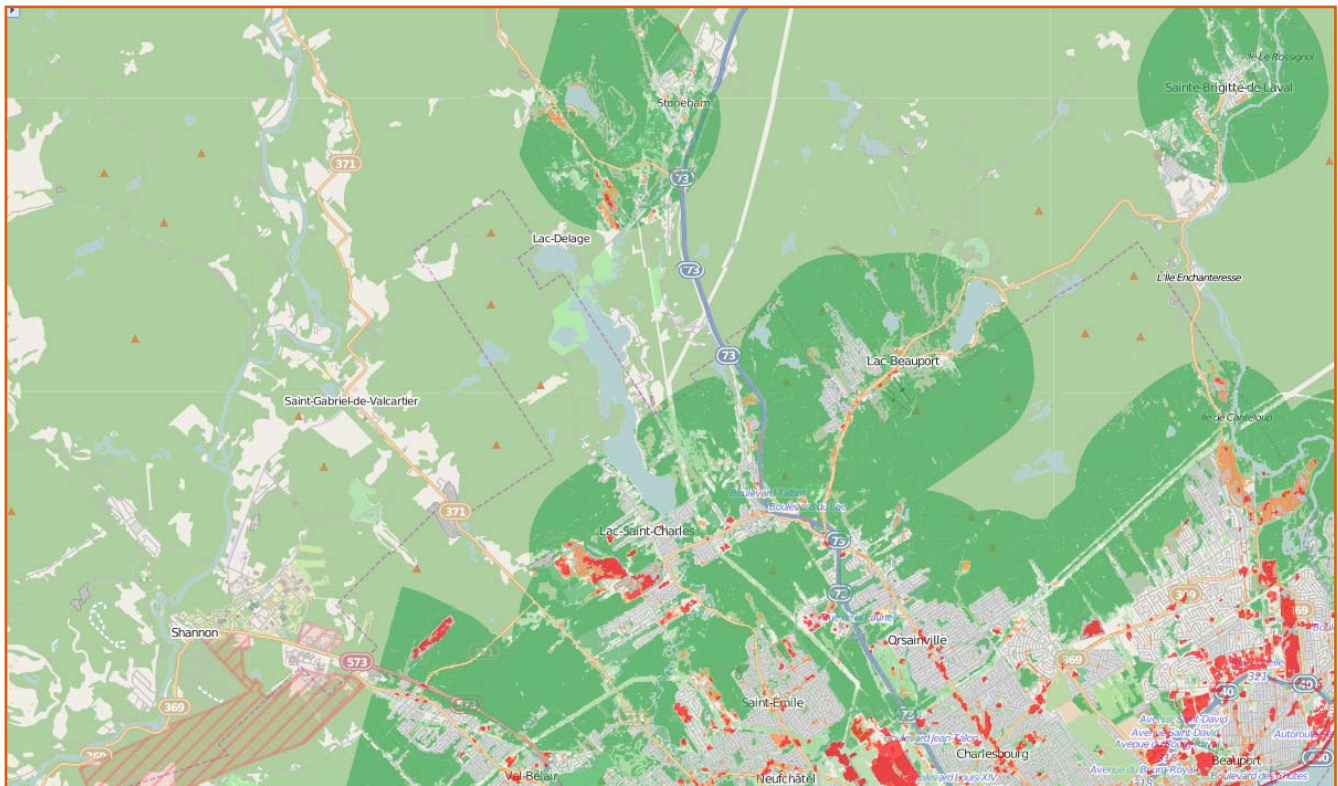
Îlots de chaleur

« Quand il fait chaud, il fait plus chaud dans les villes que dans les campagnes environnantes. L'expression *îlots de chaleur urbains* désigne cette différence de température. » (INSPQ, 2001) L'Institut national de santé publique du Québec indique

que la « température dans les villes peut atteindre jusqu'à 12 °C de plus que dans les régions aux alentours. » (INSPQ, 2001) Ces zones plus chaudes affectent tout particulièrement les personnes âgées, puisqu'elles sont « prédisposées à des troubles liés à la chaleur, notamment en raison des changements physiologiques associés au vieillissement. » (Giguère, 2009)

En contribuant à la création de « smog », à la diminution de la qualité de l'air à l'intérieur des habitations, en augmentant les risques de malaises plus ou moins graves, ce phénomène contribue à complexifier la réalité des personnes âgées vivant dans ces secteurs. La MRC de La Jacques-Cartier profite d'un environnement généralement frais pendant la période estivale. Les îlots de chaleur se font rares dans cette MRC, comme le montre la Figure 20. Il y a la présence de zones « chaudes » et « très chaudes » près du Lac-Saint-Charles et à Stoneham, mais la MRC est une des plus fraîches de la région de la Capitale-Nationale. La présence d'espaces verts contribue de fait à diminuer le nombre et l'étendue des îlots de chaleur.

Figure 20. Carte des îlots de chaleur, MRC de La Jacques-Cartier, 2011



Légende : ■ Plus frais; ■ Frais; ■ Chaud; ■ Très Chaud

Source : Institut national de santé publique du Québec (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee> et à <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/golocmsp/?id=temperature>

3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS

La capacité des personnes « d’agir dans leur milieu et d’accomplir les rôles qu’elles entendent assumer », et donc de participer socialement, constitue le cœur de la définition de la « santé » selon la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2, voir le Lexique pour plus de détails).

Dans ce document, la **participation sociale** comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l’aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu’une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d’autres.

Afin de mieux saisir les possibilités de participation sociale offertes aux personnes âgées du secteur de la MRC de La Jacques-Cartier, les paragraphes suivants tracent le portrait d’espaces de participation sociale, des organismes et des lieux de rassemblement recensés (Tableau 18). La catégorie *Âge d’or* dans ce tableau comprend les regroupements d’aînés présents sur le territoire, qu’ils soient ou pas affiliés à la FADOQ. Les lieux de culte et les bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale sont quelques-uns des lieux où se déroulent les activités sociales organisées par la collectivité.

Les programmes PIED et VIACTIVE visent à améliorer la santé physique et sociale des aînés. « Le programme PIED (Programme Intégré d’Équilibre Dynamique), animé par un professionnel de la santé est offert gratuitement aux gens de 65 ans et plus qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre, » alors que le programme VIACTIVE, créé par Kino-Québec en 1988, s’adresse aux personnes de 50 ans et plus afin de « faire bouger les aînés gratuitement de façon sécuritaire tout en s’amusant. » (FADOQ, 2014)

Dans le cadre de ce projet, la participation des aînés dans ces associations et lieux n’a pu être documentée. Par contre, identifier ceux qui sont offerts sur le territoire peut servir de piste de réflexion ou de levier pour l’action à l’échelle locale. La carte des lieux de participation sociale et des lieux de culte est présentée à la Figure 21.

Tableau 18. Inventaire des espaces de participation et de loisirs, MRC de La Jacques-Cartier

Lieux de participation	Quantité
Âge d’Or (FADOQ)	6
Bibliothèques	7
Lieux de culte	9
Viactive/ PIED	2

Source : Compilation effectuée par l’IVPSA, 2013.

Le tableau indique la présence de 6 clubs de l'âge d'or. Trois clubs d'âge d'or représentés dans le tableau sont affiliés au Réseau FADOQ (anciennement Fédération de l'Âge d'Or du Québec). Trois autres clubs s'adressent principalement à la population anglophone de la région : le « Stoneham Fifty Plus Club », le Valcartier Golden Age Group » ainsi que le « Shannon Senior Citizens ». À ces lieux de participation s'ajoutent 7 bibliothèques, 2 programmes Viactive ou PIED, ainsi que 9 lieux de culte (Tableau 18). Les églises et autres lieux de culte constituent en effet des lieux importants de pratique bénévolat et de sociabilité importants. Ces lieux de rassemblement sont autant d'espaces de participation, permettant aux personnes âgées de 65 ans et plus de demeurer actives au sein de leur communauté.

Un participant à la rencontre sectorielle notait que les clubs et regroupements de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sont souvent des regroupements régionaux. Selon lui, c'est le cas du Club de l'Âge d'Or qui regroupe des aînés jusqu'à Pont-Rouge de même que la chorale Le chœur de ma rivière, le Cercle des Fermières et le Club des Chevaliers de Colomb de Sainte-Catherine.

L'organisme communautaire Popote Multi-Services anime un centre de jour pour les personnes âgées à Shannon; alors qu'à Saint-Gabriel-de-Valcartier, le Holland Center offre des activités de centre de jour dans les locaux de la municipalité. Ces services s'adressent généralement à une clientèle en moins grande perte d'autonomie que ceux offerts par les centres de jour des CSSS.

Les centres communautaires recensés dans le cadre de ce projet correspondent aux centres de loisirs ayant comme mission « de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d'encourager l'implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire. » (Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL], 2010)

Ainsi, certains lieux agissant en tant que centres communautaires, mais n'étant pas membres de la fédération québécoise, ne figurent pas dans l'inventaire présenté ici. Les bases de données permettant leur recensement n'étaient pas disponibles pour les besoins de ce projet. Cela ne signifie toutefois pas que ces centres ne représentent pas des lieux importants de participation sociale pour la population. Aucun centre communautaire ne répond à la définition de la FQCCL dans la MRC.

La carte à la Figure 21 montre l'emplacement des divers lieux de participation sociale, communautaire et de loisirs. Répartis le long d'une ligne est-ouest dans le sud du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, c'est à Stoneham-et-Tewkesbury, à Sainte-Brigitte-de-Laval et à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier que l'offre de ce type de participation sociale semble la plus importante.

Des informateurs clés mentionnaient que la contribution des aînés bénévoles se fait aussi souvent par l'intermédiaire de la municipalité, du club de l'âge d'or, de la bibliothèque ou de l'église. De plus, nombre d'entre eux demeurent actifs socialement en travaillant à temps partiel. « C'est quand même de la participation à la vie citoyenne quand tu continues. Même si tu travailles 5 heures par semaine au RONA, ça te maintient. » (Informateur clé, 2013) D'autre part, dans la MRC de La Jacques-Cartier, il semble qu'il ne faut pas négliger de considérer les restaurants minute et les quincailleries comme des lieux de rassemblement pour les aînés. Selon les personnes rencontrées, il y a une quincaillerie à Sainte-Catherine, à Sainte-Brigitte et à Stoneham, et que ce type de lieu est important, « surtout qu'on a des hommes [ici]. » (Informateur clé, 2013)

Tableau 19. Inventaire des clubs sociaux, MRC de La Jacques-Cartier

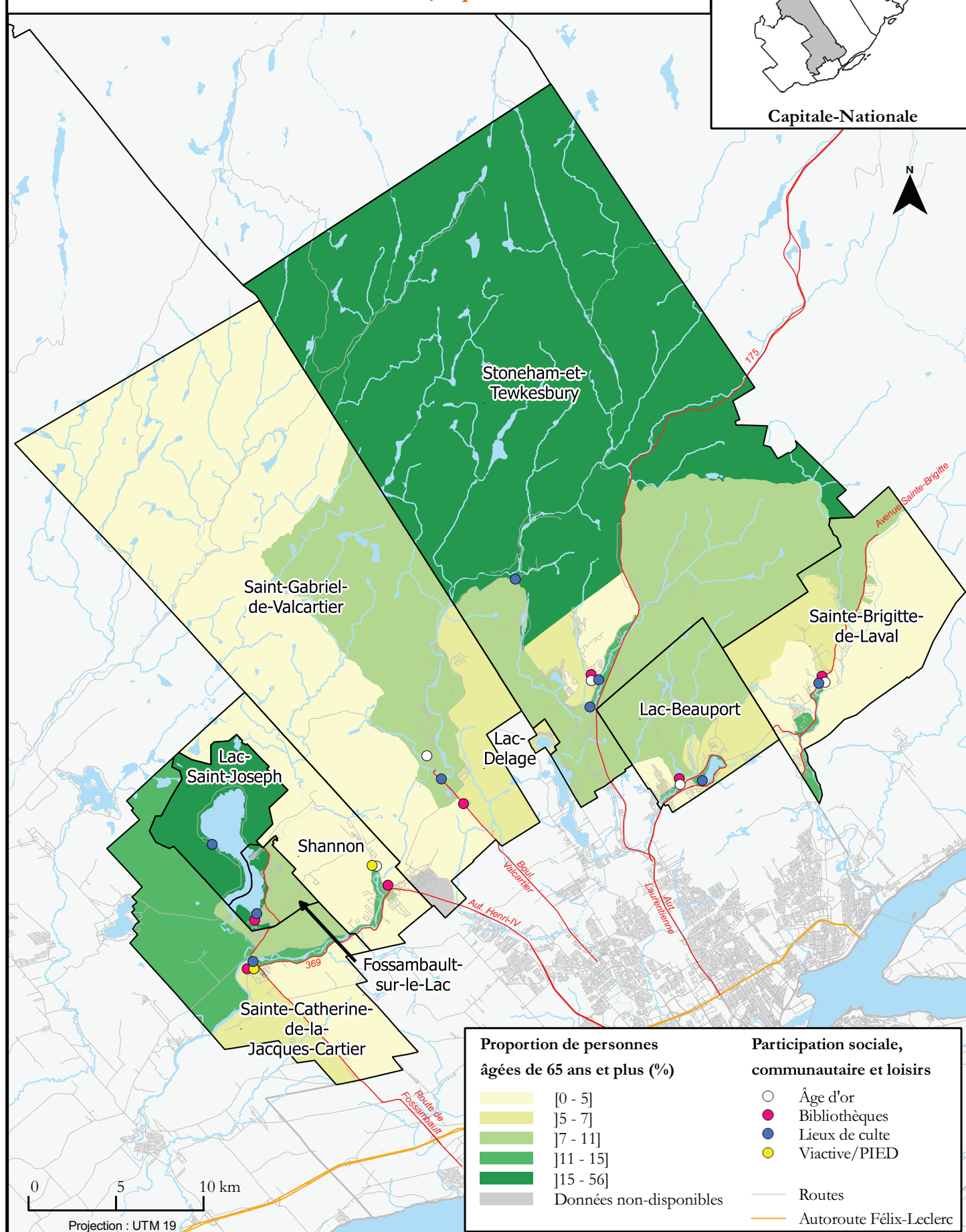
Lieu	AFEAS	Fermières	Lions	Chevaliers de Colomb	Kiwanis	Optimistes	Filles d'Isabelle
Fossambault-sur-le-Lac							
Lac-Beauport						x	
Lac-Delage							
Lac-Saint-Joseph							
Sainte-Brigitte-de-Laval		x					
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier		x		x			
Saint-Gabriel-de-Valcartier							
Shannon				x			
Stoneham-et-Tewkesbury							

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

La participation peut aussi s'exercer par l'intermédiaire d'associations. Dans la région de la Capitale-Nationale, selon les secteurs, différentes organisations et associations se sont implantées, comme l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), les cercles de fermières, les clubs Lions, les Chevaliers de Colomb, les clubs Kiwanis, Optimistes et les Filles d'Isabelle. Le Tableau 19 indique les associations présentes dans les municipalités du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. Il faut noter que certains groupes n'ont pas pignon sur rue dans la MRC, mais desservent tout de même des localités du secteur.

Lors de la visite de la MRC, en 2013, un informateur clé a mentionné que les Habitations St-Dunstan de Lac-Beauport avaient reçu une subvention pour leur programme « Le kiosque culturel Saint-Dunstan ». Cette initiative vise à promouvoir la participation sociale des aînés en créant des liens intergénérationnels grâce à la programmation de spectacles, d'expositions et d'ateliers; la subvention allait permettre la mise en place d'infrastructures culturelles locales.

Figure 21. Carte des lieux de participation sociale et de loisirs, MRC de La Jacques-Cartier



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Finalement, la rencontre avec les informateurs clés a aussi permis de soulever le fait qu'il y a de nombreux sportifs dans la région. Les installations sportives, les groupes de marche, les groupes de ski pour aînés ont tous leur importance dans la vie sociale des aînés de la région.

3.3 TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif (autobus, taxi, taxi-bus) permet aux aînés l'accès aux espaces de participation sociale et augmente leur niveau d'autonomie, tout comme le fait le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il importe donc de documenter la présence de ces services dans les différents secteurs géographiques de la région de la Capitale-Nationale.

Le service de transport collectif de la Jacques-Cartier (TCJC) dessert huit des neuf municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Delage, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval, et depuis janvier 2013, Saint-Gabriel-de-Valcartier). Six parcours assurent en semaine la liaison entre les secteurs résidentiels et les centres d'activités de Sainte-Foy et de la colline parlementaire. Ces parcours effectuent un départ le matin vers Québec et un retour le soir vers la MRC du lundi au vendredi. Plusieurs de ces parcours effectuent des arrêts aux terminus du Réseau de transport de la Capitale (RTC), ce qui permet aux utilisateurs de transférer au réseau de la ville de Québec.

Transport adapté

La MRC de la Jacques-Cartier offre également un service de transport adapté. Ce service est organisé et administré par la MRC pour les municipalités de son territoire qui contribuent financièrement. Il est ainsi disponible aux résidents huit des neufs municipalités du secteur (TCJC, 2013a) « Toutes les municipalités sauf Lac-Delage sont desservies par le transport adapté. Mais le transport adapté, il faut se rappeler qu'il faut quand même respecter les normes du ministère des Transports. Il faut être handicapé ayant une atteinte à la mobilité. » (Informateur clé, 2013)

Ainsi, une personne âgée, qui n'a plus de permis pour des raisons de baisse de vision ou de réflexe, n'est pas nécessairement admissible aux services de transport adapté, puisqu'elle ne répond pas aux normes du ministère. Seules les personnes handicapées dont l'incapacité compromet grandement la mobilité peuvent y être admises. Par contre, les places vacantes des véhicules peuvent être « utilisées pour le transport collectif, selon les mêmes modalités de réservation que le transport adapté, en autant que les lieux d'origine et de destination se situent sur le parcours du véhicule et n'entraînent pas de kilométrage supplémentaire. » (TCJC, 2013b)

Figure 22. Plan du réseau de Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC)



tcjacquescartier.com

Source : MRC de La Jacques-Cartier (2013). Plan du réseau de transport service de transport collectif de la Jacques-Cartier. Août 2013. Consulté le 10 avril 2014 à http://mrc.lajacquescartier.qc.ca/documents/tcjc_carte_aout13.pdf.

Des informateurs clés ont mentionné qu'étant donné la faible quantité d'utilisateurs du réseau de transport, les chauffeurs d'autobus sont parfois flexibles concernant les lieux d'embarquement et de débarquement.

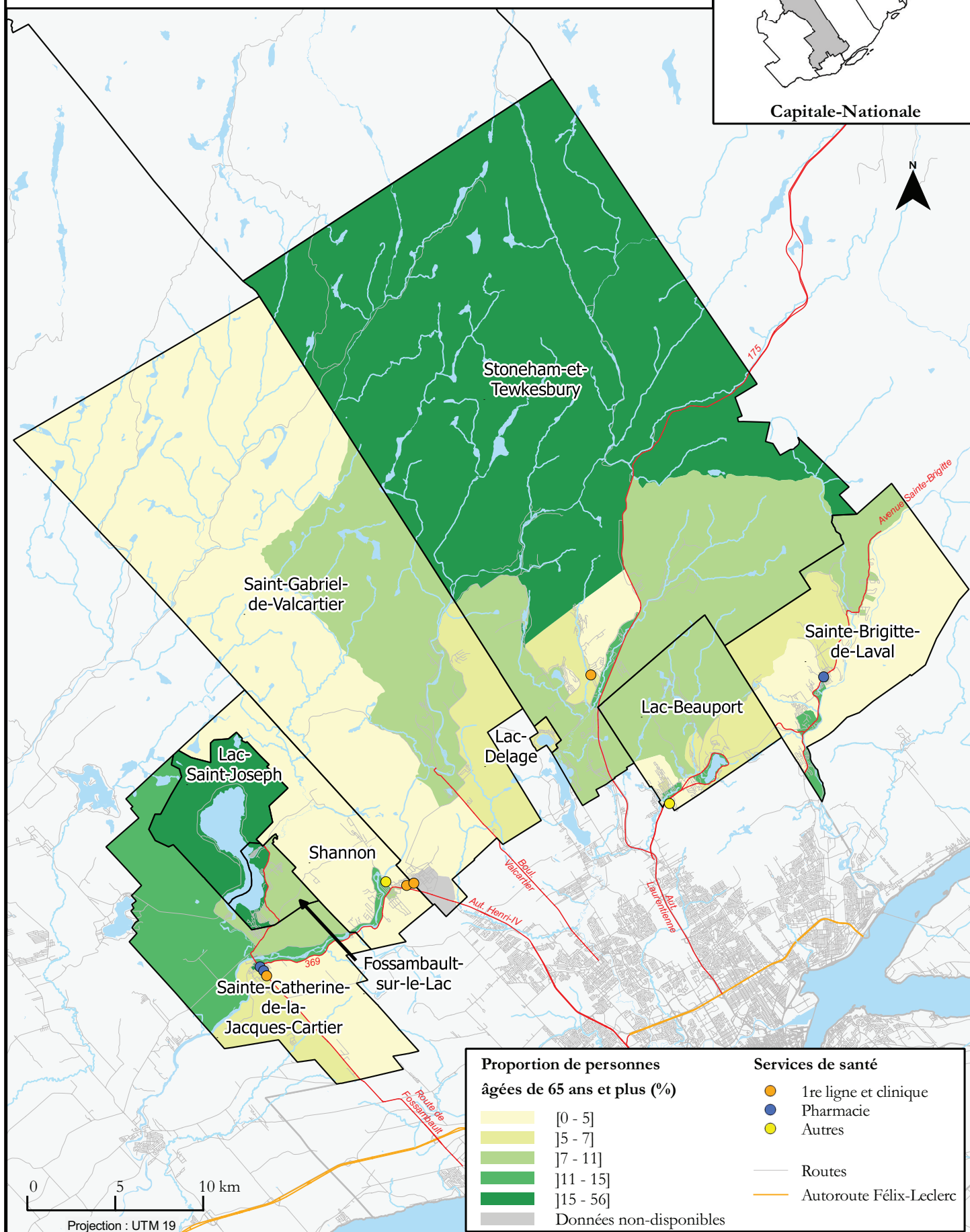
Le site internet de TCJC mentionne d'ailleurs qu'il est possible que des arrêts soient ajoutés sur demande sur le territoire de la MRC. Ceux-ci doivent se faire dans « endroit sécuritaire pour arrêter (exemple panneau d'arrêt) » et il est conseillé d'utiliser un arrêt formel la première fois, puis de discuter avec le chauffeur d'un endroit qui conviendrait. Toutefois, « le chauffeur doit trouver un équilibre entre ajouter un arrêt sur demande et la durée globale du trajet. Si trop d'arrêts sont ajoutés, la durée du trajet sera plus longue et le service perdra en attractivité. » (TCJC, 2013b)

3.4 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE

L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, publiée en octobre 2013, indique que « la proportion de personnes déclarant au moins un problème de santé de longue durée est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et elle croît d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre 87 % chez les aînés de 75 ans et plus. » (ISQ, 2013, p. 14) Cette donnée contribue à la nécessité d'évaluer l'accès des personnes âgées aux différents services de santé et de services sociaux. Cet accès est grandement facilité par la proximité avec le lieu de résidence.

La carte présentée à la Figure 23 montre la répartition des services de santé et services sociaux dans la MRC. Ces services ont été regroupés en cinq catégories (voir Tableau 20). Les services de première ligne sont ceux qui représentent le point de contact de la population avec le réseau de la santé. Ils comprennent les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC (voir *Liste des sigles*, page v et le *Lexique*, sous la rubrique « établissements de santé »), clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale, de même que les deux centres de réadaptation de la région. Dans la Capitale-Nationale, cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. De plus, les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont aussi été inclus dans cette catégorie.

Figure 23. Carte des services de santé, services sociaux et des organismes de soutien à domicile, MRC de La Jacques-Cartier



Afin de simplifier la représentation cartographique, certaines installations et services de soins de santé situés à la même adresse civique ont été regroupés. L’affichage de certains types d’installations a été priorisé par rapport à d’autres. Sont affichés en priorité les centres hospitaliers, puis les services de première ligne, les CHSLD, les pharmacies et les cliniques autres. Lorsqu’un centre hospitalier a aussi une mission CHSLD, il est illustré sur la carte comme centre hospitalier. Les CHSLD ont été positionnés sur la carte des services de santé, afin de montrer leur proximité entre les lieux de vie de la population en général. Un CHSLD peut être considéré comme une ressource pour une personne vieillissante qui désire demeurer près de sa famille.

Selon les données recueillies, les résidents de la MRC de La Jacques-Cartier ont accès à quelques services de santé et de services sociaux sur leur territoire, principalement situés à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et à Shannon (voir Tableau 20 et Figure 23). Il y a un point de service CLSC sur le territoire de la MRC, et il semble que la population qui réside dans le secteur Est de la MRC se rend aux points de services de CLSC situés sur le territoire de la ville de Québec ou de la MRC de Côte-de-Beaupré. Les résidents de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Shannon sont, pour leur part, localisés plus près du CLSC de la Jacques-Cartier, situé à Loretteville. Le territoire de la MRC de la Jacques-Cartier fait partie du territoire du CSSS Québec-Nord.

Un informateur clé a mentionné que plusieurs cliniciens travaillent à partir de leur résidence, « mais souvent ils vont à domicile. Pour la podologie, leur bureau est comme chez eux mais ils vont à domicile beaucoup. » (Informateur clé, 2013) Il doit aussi être mentionné qu’afin de faciliter la lecture des cartes, lorsqu’une clinique de première ligne offre aussi un service de pharmacie, le point sur la carte indique seulement qu’il y a une clinique. Dans la MRC de La Jacques-Cartier, par exemple, la clinique du Canex (centre commercial) à Shannon offre aussi un service de pharmacie.

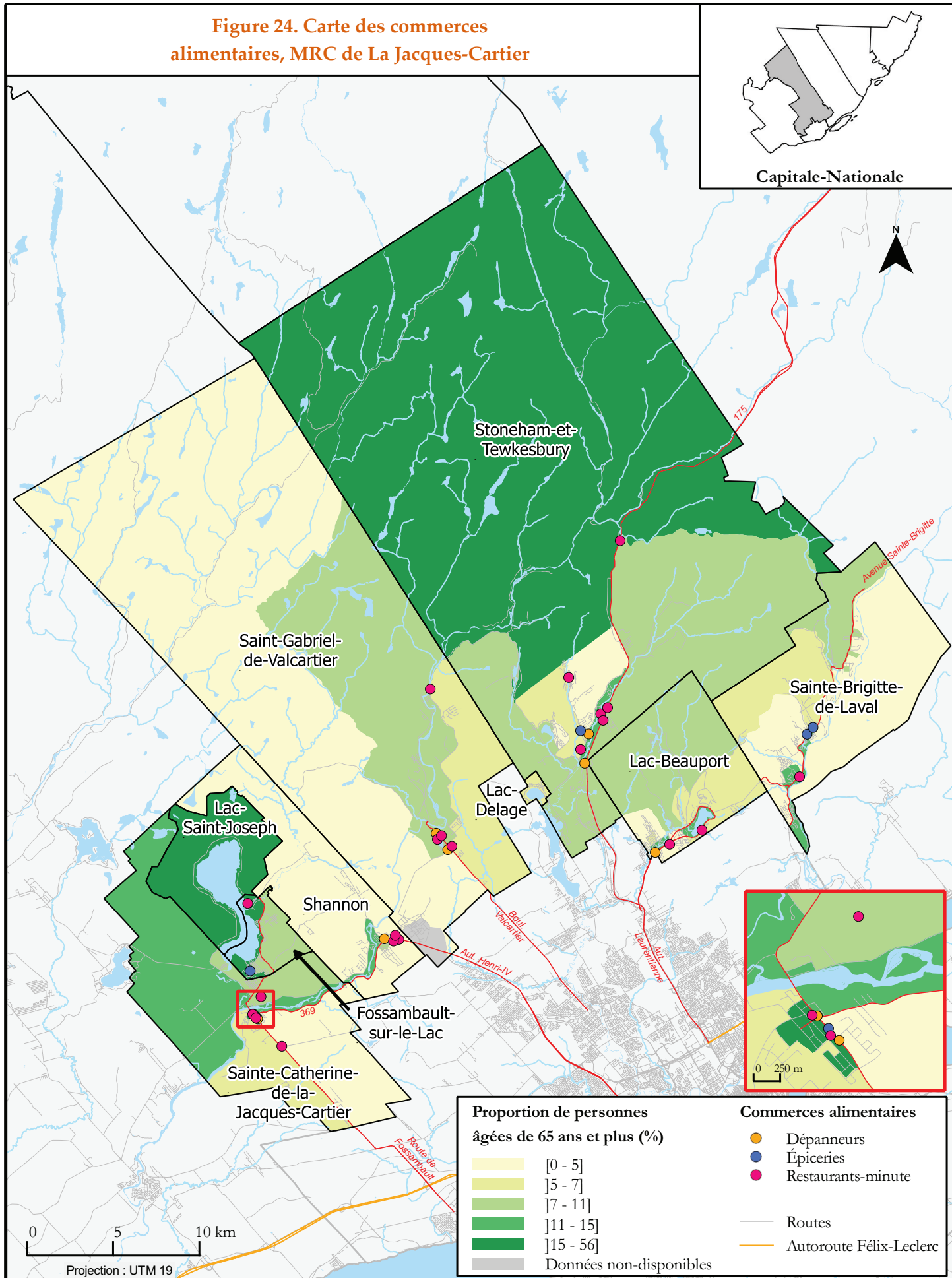
Tableau 20. Inventaire des services de soins de santé et d’organismes communautaires de soutien à domicile, MRC de La Jacques-Cartier

Service	Nombre	Service	Nombre
Centre hospitalier	0	Pharmacie	3
CHSLD	0	Organismes de soutien à domicile	0
Première ligne	4	Autres	2
Points de services CLSC	1		

Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, (2012) *MSSS - Référentiel des établissements – Ressources actives – Fichier des installations*. Dernière mise à jour : 2012-08-29; Centre d’information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches-211, (2013); et, compilation effectuée par l’IVPSA (2013).

Malgré qu’aucun organisme communautaire s’adressant principalement à des aînés n’ait été identifié comme ayant pignon sur rue dans la MRC de La Jacques-Cartier, cela

Figure 24. Carte des commerces alimentaires, MRC de La Jacques-Cartier



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

ne signifie pas cependant qu'il n'y a pas de services communautaires offerts aux personnes âgées dans la MRC. La liste des services potentiellement offerts par ces organismes est présentée dans le lexique. (Accès-Santé, 2014) Lors de la rencontre avec des informateurs clés, il a été question de la présence active de la Société Saint-Vincent-de-Paul, installée à Sainte-Brigitte-de-Laval, qui offre de l'aide aux aînés démunis. Selon le plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2011-2014 du CLD de La Jacques-Cartier, « On peut présumer que la faible quantité d'organismes communautaires est explicable par la proximité des services offerts dans la ville de Québec, et par la bonne santé matérielle et sociale des citoyens. » (CLD, 2011 : 28)

De plus, des organismes communautaires localisés dans les arrondissements du nord de la ville de Québec peuvent étendre leur réseau d'action au-delà des frontières des arrondissements. Par exemple, *Popotes et multiservices* offre des services de popote roulante, de visites d'amitiés et de répit. Cet organisme a pignon sur rue dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, mais il dessert des clientèles âgées et des personnes convalescentes sur les territoires de Val-Bélair, Loretteville, Neufchâtel, Wendake, St-Émile, St-Gabriel-de-Valcartier, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Shannon et Lac St-Joseph.

D'autre part, le Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg a tenté d'offrir des services sur « le territoire situé à Lac-Beauport, à Stoneham et tout ça, mais ils avaient de la misère justement à s'implanter sur le territoire parce qu'ils n'arrivaient pas à identifier ces personnes-là [en besoin]. Puis des gens, quand ils voyaient le [nom de l'organisme] ne se sentaient pas interpellés. » (Informateur clé, 2013)

Des informateurs clés mentionnent aussi que dans les communautés de Shannon et de Saint-Gabriel-de-La-Jacques-Cartier, qui sont d'anciennes communautés anglophones protestantes, de nombreux bénévoles s'impliquent par l'intermédiaire de leur ville ou de leur église, plutôt qu'au sein d'un organisme communautaire. Les services qu'ils offrent n'ont donc pas pu être identifiés dans les sources de données consultées. De plus, « Ce qui est particulier à Notre-Dame-des-Laurentides, c'est que le communautaire tourne autour de la paroisse, parce que le porteur des projets communautaires ou de popote de St-Vincent-de-Paul, c'est le curé. C'est lui qui fait vivre un peu ça. » (Informateur clé, 2013) Cet organisme est situé dans l'arrondissement de Charlesbourg.

3.5 COMMERCES ALIMENTAIRES

L'autonomie des personnes dépend aussi de l'accès à des services alimentaires de qualité. Cette section jette un regard sur l'offre de services alimentaires sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. L'inventaire présenté au tableau 21 et positionné sur la carte de la figure 24 est basé sur les données préliminaires d'une enquête sur l'environnement alimentaire présentement mené par la Direction de la Santé Publique

(DSP) de la Capitale-Nationale pour évaluer l'accès aux services alimentaires. Cet accès contribue à la sécurité alimentaire des personnes.

Il est possible que les données présentées concernant l'accès physique aux aliments soient incomplètes, étant donné l'évolution rapide de ce secteur d'activités. Elles donnent cependant une bonne idée de l'offre alimentaire dans ce secteur géographique.

Tableau 21. Inventaire des commerces alimentaires, MRC de La Jacques-Cartier

Type de détaillant	Nombre
Dépanneurs	8
Épiceries	5
Restaurants minute	21

Source : Dépanneurs et épiceries : Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, D.R.S.P., Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec; et pour Restaurants minute : INSPQ (2009), *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité aux restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ.

La DSP a recensé un grand nombre de restaurants minute (21) dans la MRC de La

« L'accès physique aux aliments fait référence à la disponibilité, à proximité du milieu de vie d'une personne et de sa famille, à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. Ce qui signifie que toute la population doit pouvoir se procurer des aliments près de chez elle ou être capable de s'y rendre par un transport privé ou public. » (Lepage et Morrow, 2008)

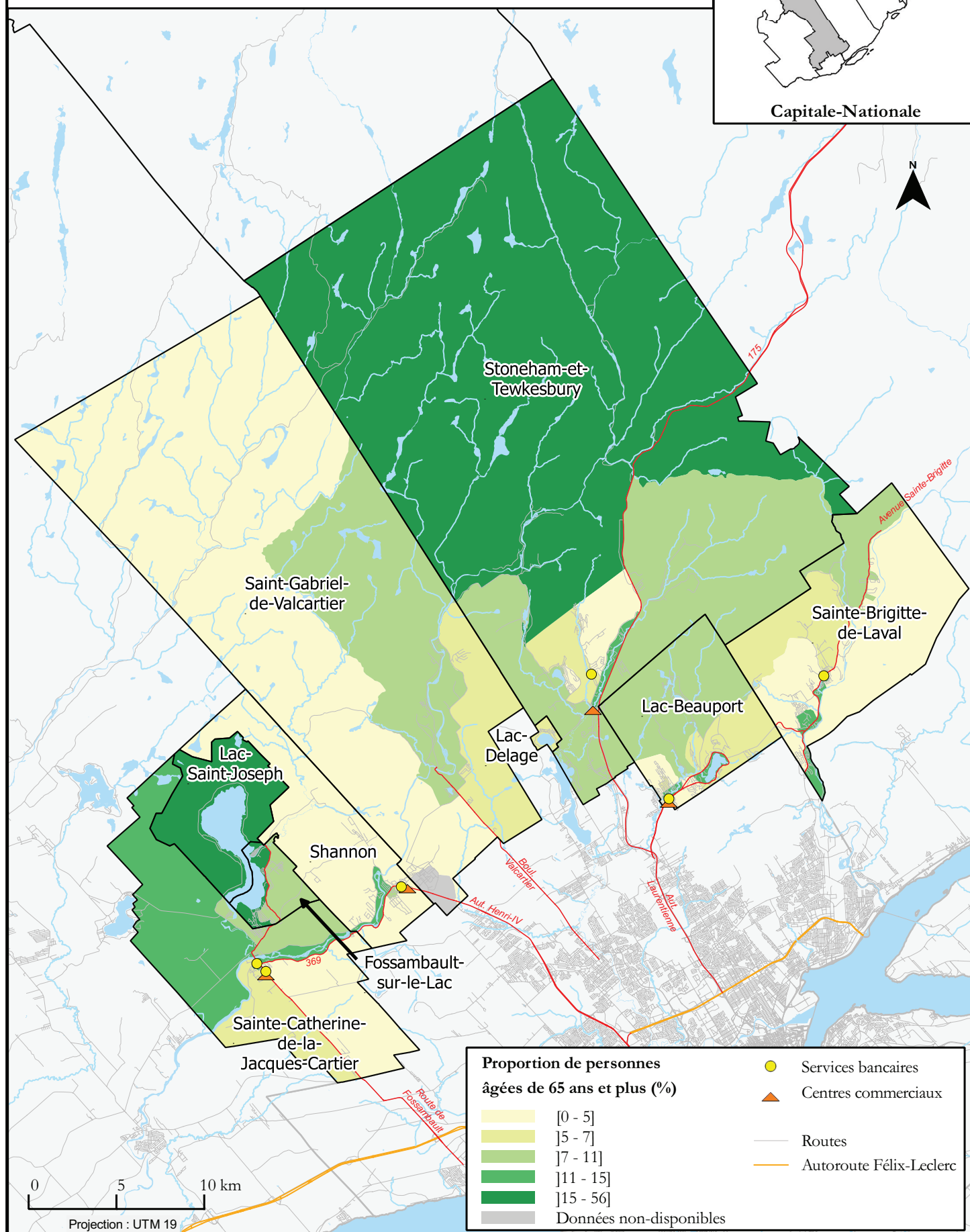
Jacques-Cartier. Il y a presque autant de dépanneurs que de municipalités (8) et cinq épiceries, incluant un détaillant de fruits et légumes (voir le *Lexique* pour définitions). Stoneham et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier viennent en tête de liste de l'offre, surtout en ce qui concerne les restaurants minute (Figure 24). Cela s'explique peut-être par l'importance de la vocation récréotouristique de ces secteurs et du positionnement de ces municipalités dans des zones de passage. C'est toutefois à Saint-Brigitte-de-Laval que sont localisées deux des cinq épiceries. Ce type de service alimentaire est aussi disponible un peu plus au

sud, dans les arrondissements du nord de la ville de Québec.

3.6 AUTRES SERVICES

Zone rurale, offrant des activités récréotouristique et accueillant une population travaillant sur la base militaire, la MRC de La Jacques-Cartier dispose de quatre centres commerciaux de voisinage et offre 6 points de services bancaires. Les catégories de centres commerciaux présentés dans le Tableau 22 correspondent à celles du service de l'évaluation de la ville de Québec.

Figure 25. Carte des centres commerciaux et services bancaires, MRC de La Jacques-Cartier



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Tableau 22. Inventaire des centres commerciaux de la MRC de La Jacques-Cartier

Type de centre commercial	Centre commercial supra-régional 200 magasins et plus	Centre commercial régional 100 à 199 magasins	Centre commercial local 45 à 99 magasins	Centre commercial de quartier 15 à 44 magasins	Centre commercial de voisinage 14 magasins ou moins	Services bancaires
MRC de La Jacques-Cartier	0	0	0	0	4	6

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

Les centres commerciaux de la MRC sont le Centre commercial IGA des Sources, le Saint-Dunstan à Lac-Beauport, les Halles de Stoneham et le Canex de Shannon. Ces centres commerciaux de voisinage comprennent tous 14 magasins ou moins. (Figure 25)

POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

- Le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier est à 90 % occupé par la forêt. Le Parc national de la Jacques-Cartier, et la rivière sont des espaces verts attrayants. Au-delà de ces zones, les municipalités offrent aussi une vingtaine de parcs et espaces verts sur leurs territoires.
- Même si la MRC est l'une des plus fraîches de la région de la Capitale-Nationale, il y a présence de zones « chaudes » et « très chaudes » près du Lac-Saint-Charles et à Stoneham.
- Sept bibliothèques, neuf lieux de cultes, trois groupes de l'âge d'or et deux lieux où sont donnés les programmes Viactive ou PIED, voilà les espaces de participation qui ont été recensés dans la MRC de La Jacques-Cartier. À cette liste s'ajoutent les activités organisées par les municipalités, qui permettent à certaines personnes âgées de participer et de faire du bénévolat. (Informateur clé, 2013)
- La MRC accueille aussi cinq clubs sociaux, dont deux groupes de Chevaliers de Colomb et deux Cercles de fermières.
- Sept des neuf municipalités de la MRC sont desservies par le service de transport collectif de la Jacques-Cartier. Celui-ci offre un service de navette qui effectue six parcours assurant en semaine la liaison entre les secteurs résidentiels et les centres d'activités de Sainte-Foy et de la colline parlementaire. Ces parcours effectuent un départ le matin vers Québec et un retour le soir vers la MRC du lundi au vendredi.
- Toutes les municipalités de la MRC, sauf Lac-Delage, sont desservies par le service de transport adapté du service TCJC.

POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

- Il y a quatre points de service de première ligne sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, trois pharmacies et deux cliniques offrant d'autres services. Les résidents de la MRC peuvent aussi accéder aux CLSC situés dans les arrondissements du nord de la ville de Québec ou à Loretteville. La MRC est desservie par le CSSS de Québec-Nord.
- La DSP a recensé un grand nombre de restaurants minute (21) dans la MRC de La Jacques-Cartier. Cela s'explique peut-être par l'importance de la vocation récréotouristique de certains secteurs. La MRC offre aussi les services de huit dépanneurs et de cinq épiceries, dont un détaillant de fruits et légumes.
- Il y a quatre centres commerciaux de voisinage (14 magasins ou moins) sur le territoire de la MRC, qui sont localisés à Lac-Beauport, Stoneham et à Shannon.

4. CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION

La prémisse sur laquelle s'appuie cette étude est que l'habitat ne se limite pas au domicile des aînés. Il englobe l'environnement physique et de services dans lequel ils évoluent. L'habitat est également constitué de la possibilité qui est offerte aux aînés d'accéder à leur milieu de vie et de participer socialement. La lecture des données sur la population, sur l'habitation et sur l'environnement de services qui ont été rassemblées dans ce portrait a permis d'élaborer certains constats, enjeux et pistes de réflexion.

Ce chapitre les présente et y ajoute des éléments d'information ou d'analyse issus des rencontres sectorielles. Ces rencontres ont réuni des personnes intéressées par la question de l'habitat des aînés dans chacun des secteurs géographiques étudiés. Le contenu des rapports produits et les constats qui en découlent pourront contribuer à enrichir les réflexions et les discussions que poursuivront les acteurs souhaitant agir sur l'habitat afin d'améliorer les conditions de vie des aînés dans leur milieu.

4.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION :

AGIR EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ

(ÂGES, SEXES, STATUTS SOCIAUX ÉCONOMIQUES, CULTURES)

La MRC se caractérise par la présence de nombreux lieux de villégiature et par la présence de la base militaire de Valcartier. Ces deux facteurs influencent les caractéristiques sociodémographiques de la population. La MRC a connu une forte croissance démographique, qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Les résidents de la MRC veulent rester proches de la nature, ils sont très « ancrés » localement, et ont un très fort sentiment d'appartenance.

- Le vieillissement de la population de la MRC de La Jacques-Cartier est moins rapide que dans le reste de la région de la Capitale-Nationale et du Québec. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (7,6 %) est nettement en dessous de celle de la région de la Capitale-Nationale, à 17,6 %.
- Les perspectives démographiques de l'ISQ indiquent que la proportion de personnes âgées de 65 et plus doublera entre 2006 et 2031, passant de 7,3 % à 16,7 %. Malgré la croissance de la population âgée de 65 ans et plus, la MRC de La Jacques-Cartier demeurera la MRC la plus jeune et continuera en 2031 à présenter une proportion moins élevée d'aînés que la région (29 %) ou la province (26 %).
- Phénomène rare dans la région de la Capitale-Nationale, il y a plus d'hommes âgés de 65 ans et plus (52%) que de femmes du même groupe d'âge. Dans le groupe des personnes de 75 ans et plus, il y a presque un équilibre entre les deux sexes.
- Ce sont les femmes qui demeurent le plus souvent seules. Un peu plus du tiers des femmes de 75 ans et plus vit seul alors que cette proportion est de 20 % chez les hommes du même groupe d'âge.

Ces constats ont soulevé des commentaires chez les informateurs clés consultés ainsi que chez les participants à la rencontre sectorielle :

- Les hommes seuls peuvent présenter des besoins différents en matière de services. Il serait important de considérer le soutien à domicile pour les hommes ou les femmes vivant seuls.
- Les hommes âgés vivant seuls ont probablement des besoins différents en matière de soutien à domicile, par exemple, en ce qui a trait à l'alimentation.
- À cet égard, un participant à la rencontre sectorielle estime que les hommes âgés vivant seuls peuvent attendre jusqu'à la dernière minute avant d'aller chercher de l'aide.
- Il faut mettre des efforts afin de rejoindre les aînés seuls au moyen de stratégies adaptées à leur situation par exemple en distribuant des dépliants concis.
- Les participants mentionnent aussi la difficulté pour les aînés à faible revenu de vivre dans un milieu plus favorisé.

4.2 VIEILLIR ET SE LOGER :

L'ACCÈS AU LOGEMENT, UNE RÉALITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

- Dans la MRC de La Jacques-Cartier, 87 % des personnes de 65 ans et plus vivent dans des maisons individuelles. L'ensemble des municipalités de la MRC témoigne de ce phénomène.
- Dans la MRC de La Jacques-Cartier, 88% des personnes âgées de 85 ans et plus habitent dans une maison individuelle.
- Il y a 9 habitations collectives sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier: 2 HLM, 4 OBNL et 3 RPA. Elles offrent un total de 189 unités locatives. Trois RPA et deux OBNL de la MRC offrent des services de sécurité, de loisirs et de repas. Un OBNL offre des services de soins infirmiers et d'assistance personnelle.
- Les données sur les taux d'inoccupation des places standards dans les RPA indiquent que leur disponibilité est moins grande dans la Banlieue Nord de la RMR de Québec qu'ailleurs au Québec.
- Au Québec et dans la région de la Capitale-Nationale, le coût des logements privés est généralement moins élevé pour les ménages propriétaires qu'il ne l'est pour les ménages locataires. Ce phénomène n'est pas présent dans la MRC de La Jacques-Cartier où les ménages locataires paient en moyenne 283 \$ de moins par mois que les propriétaires.
- Dans la MRC de La Jacques-Cartier, le taux d'effort médian décline avec l'avancement en âge. Ce sont les ménages propriétaires âgés de 85 ans et plus qui présentent le taux d'effort médian le plus faible de la région, toutes MRC et tous âges confondus, soit 7,1 %.

- La proportion de logements nécessitant des réparations majeures est plus importante dans la MRC qu'ailleurs dans la région, tant pour les logements loués, que pour les logements possédés.

Ces données ont alimenté la discussion des informateurs clés et des participants aux rencontres sectorielles. Voici quelques points qui ont été soulevés :

- Pour quelles raisons les personnes âgées de 65 ans et plus quittent-elles leur maison individuelle ? Est-ce lié à leur capacité financière, à leur capacité physique pour les travaux d'entretien de la maison et du terrain ou à la présence de lieux récréotouristiques?
- Une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus vivent dans des maisons individuelles ce qui présente un bon potentiel de requalification permettant une meilleure accessibilité ou une transformation en maison multi-générationnelle. Cependant, l'entretien nécessaire à effectuer dans ces maisons peut devenir lourd à porter pour les aînés.
- Dans la MRC de la Jacques-Cartier, il y a surtout des maisons individuelles, ce qui limite les possibilités pour changer de type d'habitation et rester dans la MRC.
- Le modèle OBNL est plus populaire dans la MRC de La Jacques-Cartier que celui des coopératives, ce qui demande une bonne réflexion sur les avantages et les inconvénients des deux modèles d'habitation.
- Les habitations collectives n'ont pas nécessairement de cuisines collectives.

4.3 VIEILLIR ET SE DÉPLACER : DES OBSTACLES À FRANCHIR

Sept des neuf municipalités de la MRC sont desservies par le service de transport collectif de la Jacques-Cartier. Celui-ci offre un service de navette qui effectue six parcours assurant la liaison entre les secteurs résidentiels et les centres d'activités de Sainte-Foy et de la colline parlementaire.

Toutefois, les participants à la rencontre sectorielle mettent en évidence certains aspects liés au transport collectif pour les citoyens de leur MRC, qui se situe en banlieue de Québec. En voici quelques-uns :

- Malgré la présence du service de transport en commun, il est très difficile de se déplacer pour les aînés qui ne possèdent pas de permis de conduire.
- Il n'existe pas d'organisation/taxi pour la MRC.
- Les gens font parfois du covoiturage, mais il n'existe pas de service structuré.

4.4 LA PRÉSENCE ET LA PROXIMITÉ DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX DIVERS BESOINS DES ÂÎNÉS

Dans la MRC de La Jacques-Cartier, comme dans l'ensemble des secteurs de la Capitale-Nationale, les services sont plus nombreux dans les municipalités où la densité de population est plus importante.

- Il y a quatre points de service de première ligne sur le territoire de la MRC de La Jacques- Cartier, trois pharmacies et deux cliniques offrant d'autres services. Les résidents de la MRC peuvent aussi accéder aux CLSC situés dans les arrondissements du nord de la ville de Québec ou à Loretteville. La MRC est desservie par le CSSS de Québec-Nord.
- Un nombre important de restaurants minute (21) est présent dans la MRC de La Jacques- Cartier. Cela s'explique probablement par l'importance de la vocation récréotouristique de certains secteurs.
- Dans la MRC on compte aussi huit dépanneurs et cinq épiceries, dont un détaillant de fruits et légumes.
- Le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier est à 90 % occupé par la forêt. Le Parc national de la Jacques-Cartier, et les berges de la rivière Jacques-Cartier sont des espaces verts attrayants. Au-delà de ces zones, les municipalités offrent aussi une vingtaine de parcs et espaces verts sur leurs territoires.

Concernant les services offerts, des personnes rencontrées lors de l'étude font ressortir certains éléments à tenir compte pour approfondir la réflexion :

- À l'échelle de la MRC, plusieurs services sont peu présents (alimentation et santé). Cela soulève la question de l'accessibilité des services dans les zones rurales.
- Les habitants de la MRC de la Jacques-Cartier semblent faire appel aux services plus nombreux offerts par les arrondissements de la ville de Québec.
- Les services mobiles (Popote roulante) sont souvent insuffisants : ils ne servent que 2-3 repas/semaine.
- Fossambault et Lac-Saint-Joseph sont des villes de villégiature : en été, Fossambault passe de 1000 à 1700 habitants. Les gens vont chercher des services à Sainte-Catherine ou ailleurs, un participant mentionne que ce ne serait pas utile de développer des infrastructures permanentes.

Dans la foulée de recherche de solutions, un informateur clé fait référence à un projet novateur expérimenté en France :

- Une initiative expérimentée en France est basée sur l'idée qu'une seule et même personne soit chargée d'offrir le service postal, de faire les livraisons de la pharmacie et de l'épicerie. Dans un milieu rural, à cause des distances et du fait qu'il manque de personnel, cela permettrait d'offrir les services tout en assurant une certaine surveillance auprès des aînés plus vulnérables. (Informateur clé, 2013)

4.5 PLACE À LA PARTICIPATION SOCIALE

- Les sept bibliothèques, les neuf lieux de cultes et les trois groupes de l'âge d'or sont les espaces de participation qui ont été recensés dans la MRC de La Jacques-Cartier.
- À cette liste s'ajoutent les activités organisées par les municipalités, qui permettent à certains aînés de participer et de faire du bénévolat.
- La MRC accueille aussi des clubs sociaux, dont deux groupes de Chevaliers de Colomb et deux Cercles de fermières.

Lors des rencontres sectorielles, des participants ajoutent que :

- La faible densité de population crée des difficultés particulières pour les organismes communautaires :
 - o Leur financement est souvent basé sur le nombre de services rendus ou d'actes effectués.
 - o Dans les régions rurales, puisque les bénévoles doivent faire beaucoup de kilométrage pour se rendre chez leur clientèle, le nombre de services rendus diminue, tout comme leur financement.
 - o Plusieurs organismes doivent respecter les limites soit des arrondissements, soit de la ville, soit des zones de services du Réseau de transport de la Capitale (RTC). À partir du moment où un aîné habite à l'extérieur de ces limites, les organismes ne peuvent pas lui offrir des services.

4.6 COLLABORATION ET RESPONSABILITÉS DES INSTANCES LOCALES, RÉGIONALES OU PROVINCIALES

- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les aînés en situation de défavorisation matérielle (AccèsLogis, Logement abordable et Supplément au logement).
- Des informateurs clés ont aussi mentionné que les actions prises par la municipalité de Lac-Beauport pour encourager la création d'habitations bi-générationnelles semblent porter ses fruits. Toutefois, ils ont aussi mentionné que certaines municipalités peuvent être réticentes à encourager ce type d'habitation par crainte de perdre des revenus. Un exemple d'habitation bi-générationnelle existe à Fossambault où le règlement a été modifié (une seule taxation).
- Concernant l'accès à certains services offerts par les organismes communautaires, un informateur clé mentionne qu'il pourrait être intéressant que les petites communautés – dans lesquelles il n'y a que quelques aînés présentant des besoins de soutien à domicile – contribuent financièrement à des organismes déjà existants à l'extérieur de la MRC afin qu'ils aient les moyens de les desservir.

Les entretiens avec les informateurs clés de même que les rencontres tenues dans le secteur de la **MRC de La Jacques-Cartier** avec les différents acteurs sollicités ont permis d'affiner, de bonifier et de corriger les informations préalablement recueillies par l'équipe de recherche.

Ainsi, après avoir illustré la situation des aînés sur le territoire en matière de population, d'habitat et d'environnement de services, l'équipe a été en mesure d'effectuer certaines constatations. Grâce ce cheminement, l'état de situation présenté dans le présent document a le mérite d'être le plus juste possible en regard aux limitations méthodologiques, temporelles et matérielles du projet.

L'objectif ultime du projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* est de permettre aux aînés de demeurer et de participer dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Ainsi, en plus du présent document, quatorze autres portraits sectoriels ont été réalisés. Mis en comparaison, ils ont permis l'élaboration d'une synthèse régionale faisant état de la situation de l'habitat des aînés à la grandeur de la région de la Capitale-Nationale. Ces documents constituent de précieux outils d'analyse et de réflexion. Il n'appartient plus qu'aux acteurs locaux et régionaux de les mettre à profit.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	VARIATION DE LA POPULATION TOTALE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2011	5
TABLEAU 2.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2011	11
TABLEAU 3.	PROPORTION (%) PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2011	12
TABLEAU 4.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2011	12
TABLEAU 5.	ÉVOLUTION DE L'ÂGE MÉDIAN ET DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031	13
TABLEAU 6.	DISTRIBUTION DES 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, EN 2011	18
TABLEAU 7.	PROJECTION DE LA POPULATION ÂGÉE, PAR SEXE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031	19
TABLEAU 8.	NOMBRE ET PROPORTION D'AÎNÉS VIVANT SEULS EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2011	22
TABLEAU 9.	RÉPARTITION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE COLLECTIF SELON LE TYPE DE LOGEMENT, LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2011	26
TABLEAU 10.	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE PRIVÉ, CAPITALE-NATIONALE, 2011	28
TABLEAU 11.	RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2011	29
TABLEAU 12.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, CAPITALE-NATIONALE, 2011	39
TABLEAU 13.	UNITÉS LOCATIVES EN HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, NOMBRE ET POURCENTAGE, CAPITALE- NATIONALE, 2011	40
TABLEAU 14.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS AVEC SERVICES, SELON LE TYPE DE SERVICES, MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	41
TABLEAU 15.	TAUX D'EFFORT MÉDIAN (%) DES MÉNAGES PRIVÉS SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN, ET LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CAPITALE-NATIONALE, 2006	46
TABLEAU 16.	COÛT MÉDIAN DES LOGEMENTS PRIVÉS SELON LE MODE D'OCCUPATION, CAPITALE-NATIONALE, 2006	48
TABLEAU 17.	MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS, MÉNAGES PRIVÉS, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2006	49

TABLEAU 18.	INVENTAIRE DES ESPACES DE PARTICIPATION ET DE LOISIRS, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	57
TABLEAU 19.	INVENTAIRE DES CLUBS SOCIAUX, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	59
TABLEAU 20.	INVENTAIRE DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ ET D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	65
TABLEAU 21.	INVENTAIRE DES COMMERCE ALIMENTAIRES, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	68
TABLEAU 22.	INVENTAIRE DES CENTRES COMMERCIAUX DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	70
TABLEAU A.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, PAR MUNICIPALITÉ, 1981 À 2011	103
TABLEAU B.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, PAR MUNICIPALITÉ, 2011 À 2024	104
TABLEAU C.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, PAR MRC, CAPITALE-NATIONALE	105
TABLEAU D.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, PAR MRC, CAPITALE-NATIONALE	105
TABLEAU E.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, PAR MUNICIPALITÉ, 1981 À 2011	106
TABLEAU F.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, PAR MUNICIPALITÉ, 2011 À 2024.....	106
TABLEAU G.	POPULATION EN NOMBRE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2011	107
TABLEAU H-1.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER	109
TABLEAU H-2.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER (SUITE)	110
TABLEAU I-1.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	111
TABLEAU I-2.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER (SUITE)	111
TABLEAU J-1.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	112

TABLEAU J-2.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER (SUITE)	113
TABLEAU K.	INVENTAIRE DES HABITATIONS COLLECTIVES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	114
TABLEAU L.	TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS LOCATIFS, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013	116
TABLEAU M.	TAUX D'INOCCUPATION DES PLACES STANDARDS, RPA, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013	117
TABLEAU N.	LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS SELON LES BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES LOCATAIRES, CAPITALE-NATIONALE, 2006	118

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	SCHÉMA CONCEPTUEL ET OPÉRATIONNEL	XI
FIGURE 2.	CARTE DE LOCALISATION DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER DANS LA CAPITALE-NATIONALE.....	2
FIGURE 3.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1981-2024, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	6
FIGURE 4.	CARTE DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION, MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	7
FIGURE 5.	CARTE DE L'INDICE DE DÉFAVORISATION SOCIALE ET MATÉRIELLE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2006.....	9
FIGURE 6.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, DE 1996 À 2024, CAPITALE-NATIONALE.....	14
FIGURE 7.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, ENTRE 1981 ET 2030, PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	15
FIGURE 8.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, PAR AIRE DE DIFFUSION ET PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2011	16
FIGURE 9.	ÉTAT MATRIMONIAL DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE LA JACQUES- CARTIER, 2011	20
FIGURE 10.	NOMBRE DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS VIVANT SEULES, PAR SEXE ET PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2011	21
FIGURE 11.	CLASSIFICATION DES TYPES DE CONSTRUCTION, STATISTIQUE CANADA, 2011	27
FIGURE 12.	TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	31
FIGURE 13.	PROPORTION D'AÎNÉS EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	32
FIGURE 15.	NOMBRE D'UNITÉS LOCATIVES DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PAR TYPE D'HABITATION, MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	38
FIGURE 14.	CARTE DE DISTRIBUTION DES HABITATIONS COLLECTIVES, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2011	37
FIGURE 16.	INOCCUPATION (EN %), DES LOGEMENTS LOCATIFS SELON LE NOMBRE DE CHAMBRES, BANLIEUE NORD, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013	43
FIGURE 17.	INOCCUPATION (%) DES PLACES STANDARDS PAR TYPE D'UNITÉ (RPA), BANLIEUE NORD DE LA RMR DE QUÉBEC, 2012-2013.....	44
FIGURE 18.	BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	50
FIGURE 19.	CARTE DES ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS, MRC DE LA JACQUES- CARTIER	54
FIGURE 20.	CARTE DES ÎLOTS DE CHALEUR, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2011	56

FIGURE 21.	CARTE DES LIEUX DE PARTICIPATION SOCIALE ET DE LOISIRS, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	60
FIGURE 22.	PLAN DU RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF DE LA JACQUES-CARTIER (TCJC)	62
FIGURE 23.	CARTE DES SERVICES DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET DES ORGANISMES DE SOUTIEN À DOMICILE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	64
FIGURE 24.	CARTE DES COMMERCES ALIMENTAIRES, MRC DE LA JACQUES-CARTIER.....	66
FIGURE 25.	CARTE DES CENTRES COMMERCIAUX ET SERVICES BANCAIRES, MRC DE LA JACQUES-CARTIER	69
FIGURE 26.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).	108
FIGURE 27.	CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC, SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.....	115

LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS

Certains mots et expressions utilisés ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou de description des habitats. Ce lexique présente la définition de mots et d'expressions le plus souvent utilisés.

Acceptabilité. L'acceptabilité d'une habitation a été définie dans le cadre de ce projet comme le **besoin de réparation ou le besoin impérieux en matière de logement**. La SCHL (2013a) définit un *besoin impérieux*, celui d'un ménage dont l'habitation déroge à au moins une des normes établies d'*acceptabilité*, soit la qualité, la taille ou l'accessibilité économique (*affordability*). Un logement est considéré de *qualité convenable* si ses occupants jugent qu'il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de *taille convenable* s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de sa taille et de sa composition. Finalement, un logement est considéré *comme abordable* si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt. D'autre part, un *ménage* est considéré en situation de *besoins impérieux* en matière de logement si 30 % de son revenu total avant impôt ne suffisent pas à payer le loyer médian des logements, situés dans sa localité, considérés acceptables selon les caractéristiques ci-haut définies.

AccèsLogis Québec (ALQ). AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation. (SHQ, 2013b) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Accessibilité économique. L'*accessibilité économique* correspond à la concordance entre le prix des services et la capacité de payer des consommateurs.

Accessibilité géographique. L'*accessibilité géographique* est représentée par la distance que doivent franchir les individus pour se déplacer jusqu'au lieu de service ou de l'installation. L'accessibilité est fonction du nombre et de la localisation dudit service.

Aire de diffusion. Petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 personnes. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion. « Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire canadien. » (Statistique Canada, 2013)

Chambre avec soins assidus. Voir Place standard

Coopérative d'habitation. Constituée en vertu de la *Loi sur les Coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2)*, une coopérative d'habitation a pour objectif principal de faciliter l'accès à la propriété ou l'usage d'une maison ou d'un logement à ses membres. Elle est considérée comme une coopérative de consommateurs parce qu'elle permet à un ménage de répondre à un besoin de nature personnelle, comme la location d'un logement ou l'achat d'une maison ou d'une unité de

logement en copropriété (*Loi sur les coopératives, L.R.Q., chapitre C-67.2, art. 220*). La Coopérative d'habitation et l'OBNL d'habitation sont de proches parentes.

Défavorisation matérielle (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation matérielle : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires (% de la population sans DES); le rapport emploi-population (% de la population en emploi); et le revenu moyen des personnes (revenu moyen personnel \$).

Défavorisation sociale (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation sociale: la proportion de personnes vivant seules (% personnes vivant seules); la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves (% personnes s-d-v); et, la proportion de familles monoparentales (% de familles monoparentales).

Densité de population. La densité de population représente le nombre d'habitants par kilomètre carré pour la population de tous les âges. Sur les cartes de densité, plus la couleur est foncée, plus il y a de personnes dans ce secteur du territoire. L'unité géographique utilisée pour créer la carte de densité est l'*aire de diffusion*.

Dépanneurs. Il n'existe pas de définition officielle du terme dépanneur au Québec. « Selon une classification canadienne, c'est un petit commerce de proximité qui vend une gamme limitée de produits courants : lait, pain, jus, boissons sucrées, aliments à grignoter, boissons alcoolisées, produits du tabac, journaux, revues et billets de loterie. Certains vendent aussi un choix limité de conserves, de produits laitiers et de produits de nettoyage. » (Portail Veille Action, 2013)

Disponibilité. La disponibilité est un pré requis à l'accessibilité en ce qu'une ressource ne peut être accessible si elle n'existe pas sur un territoire donné. Elle réfère également à l'inoccupation d'une ressource ou encore à l'état d'un bien qui peut être utilisé.

Épiceries. Dans le contexte de cette étude, les établissements classés dans la catégorie « épiceries » comprennent à la fois des épiciers-détaillants, des épicerie fines et des détaillants de fruits et légumes.

Établissements de santé. « La mission circonscrit le champ d'action sociosanitaire d'un établissement ou d'une installation. Un établissement peut avoir plus d'une mission. Ces missions, définies dans la loi, sont au nombre de cinq.» (MSSS, 2014)

1. « Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) qui a pour mission d'offrir, de façon permanente ou temporaire, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel malgré le support de leur entourage;
2. « Le Centre local de services communautaires (CLSC) a pour mission d'offrir, en première ligne, à la population du territoire qu'ils desservent, des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. Cette catégorie regroupe les CLSC eux-mêmes, les points de services de CLSC et les centres de santé (CLSC assumant une mission additionnelle);

3. « Le *Centre de réadaptation (CR)* a pour mission d'offrir des services d'adaptation, ainsi que de réadaptation et d'intégration sociale, à des personnes qui, en raison de leurs déficiences physiques ou intellectuelles, de leur difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, ou à cause de leur alcoolisme ou autre toxicomanie, requièrent de tels services, de même que des services d'accompagnement et de support à leur entourage;
4. « Le *Centre hospitalier*, quant à lui, a pour mission d'offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés, dans les secteurs de la santé physique (CHSGS) ou de la santé mentale (soins psychiatriques: CHPSY). » (MSSS, 2014)

Établissements de soins infirmiers (Statistique Canada) « Les établissements de soins infirmiers sont des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. Ces établissements offrent une surveillance permanente de l'état de santé et l'accès à des soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)
HLM (Habitation à loyer modique). Les HLM sont les unités d'habitation des offices d'habitation. Ce sont des logements publics gérés par les municipalités.

Îlot de diffusion. Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

Informateur clé. Personne qui a participé à une discussion de groupe afin de valider et de bonifier les données contenues dans la première ébauche de ce document.

Logement abordable Québec (LAQ). « Les habitations du programme Logement abordable Québec (LAQ) sont destinées à une clientèle à revenu modéré [sic]; ces logements sont offerts en priorité aux locataires de HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. Ces logements abordables peuvent compter de une à quatre chambres à coucher et sont offerts à un coût inférieur à celui du marché. » (OMHM, 2013) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Logement collectif. Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels, ou uniquement par des résidents étrangers, ou par des personnes présentes temporairement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Logement privé. Un ensemble distinct de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Logement social. Logement dont le loyer est subventionné afin de permettre à des personnes à faible revenu d'accéder à un logement adéquat.

Logements privés occupés par des résidents habituels : « Un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant directement sur l'extérieur ou sur un corridor un hall un vestibule ou un escalier commun menant à l'extérieur occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Loi sur les services de santé et les services sociaux : « Objet de la loi et droits des usagers » :
Le régime de services de santé et de services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2*)

Loyer médian. Le loyer médian est établi à partir des données du rapport statistiques sur le marché locatif publié en octobre de chaque année par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il correspond au coût de loyer qui sépare les logements de façon telle que 50 % des logements coûtent moins cher et 50 % coûtent plus, selon la taille du logement.

Ménage. Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le 10 mai 2011 (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Seulement les données sur les ménages collectifs qui comptent des résidents habituels sont présentées. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Office municipal d'habitation (OH ou OMH). Organisme public chargé de la politique municipale d'habitation, de construction et de location de logement social, de restauration de logements, de location ou de vente ainsi que la mise en place des équipements jugés nécessaires.

Organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation. Constitué en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les Compagnies (L.R.Q., chapitre C-38)*, un OBNL d'habitation a pour vocation d'offrir des unités résidentielles soit à des ménages à faibles revenus ou modestes, soit à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Ces organismes peuvent aussi être appelés organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation.

Organisme de soutien à domicile. Organisme généralement à but non lucratif (OBNL) offrant un ou plusieurs des services suivants : accompagnement en fin de vie, adaptation de domicile, aide aux courses, conseils et aide à la recherche d'un milieu de vie adapté, entretien et réparation, entretien ménager, évaluation des besoins, livraison de repas chaud (popote roulante), préparation de repas à domicile, prévention des chutes, réadaptation physique, répit-gardiennage, services médicaux, soins de santé et hygiène, soins en fin de vie, soins infirmiers, téléphone d'amitié, téléphone de sécurité, télésurveillance, transport adapté, transport et accompagnement, visite d'amitié. (Accès-Santé, 2014)

Parcs, espaces verts et équipements. Les parcs, espaces verts et équipements décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés définis dans les Codes d'utilisation du bien-fonds (CUBF) :

Équipements récréatifs. *Terrain de jeux* : Ce terrain a été conçu pour le jeu et la récréation et est codifié séparément seulement lorsqu'on y trouve une activité indépendante d'une autre; *Terrain de sport* : Ce terrain comprend un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité.

Espaces verts : *Parc à caractère récréatif et ornemental* : Ce parc est aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues; *Parc pour la récréation en général* : Ce parc peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. (MAMROT, 2013)

Place standard. Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Par opposition, une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

Résidence privée pour aînés (RPA). « Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. » (Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2)

Résidences pour personnes âgées (Statistique Canada). « Établissements qui offrent des services de soutien (comme la préparation des repas, le ménage, la gestion des médicaments, l'aide au bain) et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Restaurants minute. « Restaurant bon marché où l'on se fait servir très rapidement des aliments que l'on peut consommer sur place ou emporter. » (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*)

Secteur de recensement. Les *secteurs de recensement* (SR) sont des petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. « Ils sont créés à l'intérieur de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

Supplément au loyer. Le programme de Supplément au loyer permet à des ménages et à des personnes à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (OBNL), tout en payant un loyer semblable à celui payé dans un logement de type Habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer sert à combler la différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage (25 % de son revenu). (Portail Québec, 2013)

Taux d'effort des ménages. Part du revenu du ménage servant à défrayer le coût du logement.

Taux d'inoccupation. Pourcentage de tous les logements (appartements et maisons de location) inoccupés ou à louer. Un logement est considéré comme inoccupé s'il est inhabité et immédiatement disponible pour la location.

Taux de propriété. Pourcentage des logements privés qui sont occupés par leur propriétaire.

Territoire équivalent (TÉ). Les territoires équivalents aux MRC sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

Types de construction résidentielle. Statistique Canada définit plusieurs types de construction résidentielle : maisons individuelles non attenantes, maisons jumelées, maisons en rangée, appartements ou plain pied dans un duplex, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages, autres maisons individuelles attenantes, habitations mobiles, autres logements mobiles.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus. Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Types de construction résidentielle (suite)

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages. Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.

Appartement ou plain pied dans un duplex. Un de deux logements superposés qui peut être ou ne pas être attaché aux autres logements ou immeubles.

Autre logement. Cette catégorie est le résultat de l'addition de plusieurs types de construction, elle inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées,

appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

Autre maison individuelle attenante. Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements). À ne pas confondre avec autre logement qui est l'addition de plusieurs types de construction.

Logement mobile. Comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux maison et les wagons de chemin de fer.

Maison en rangée. Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous. Des maisons en bande jointes à une tour d'habitation sont également considérées comme des maisons en rangée.

Maison individuelle non attenante. Logement non joint à autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction. Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous. Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations est considérée comme une maison individuelle non attenante.

Maison jumelée. Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Unité locative. L'expression « unité locative » est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre. Les données incluses dans ce document ne considèrent pas les lieux non habités (garage, lieux de commerces, etc.).

La préparation de ce document a nécessité la participation d'un grand nombre de personnes et la compilation de nombreuses informations provenant de différentes sources. Ce chapitre apporte certaines précisions méthodologiques.

Processus de la recherche

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives* vise à : 1. documenter la situation de l'habitat et des milieux de vie des aînés de la région de la Capitale-Nationale; 2. mobiliser les acteurs sociaux concernés par cette question afin de favoriser le soutien à domicile des aînés et leur participation à leur milieu. Pour ce faire, un groupe de partenaires (voir Présentation du projet, page viii) s'est engagé dans un processus participatif de recherche visant à développer une meilleure connaissance qui soit appliquée aux diversités régionales. Des représentants des partenaires ont participé au processus de recherche.

Une collecte des données a été réalisée portant sur les dimensions à l'étude dans diverses sources afin de documenter la situation de la région de la Capitale-Nationale (région sociosanitaire 03). La région a été partagée en 15 secteurs géographiques : les 6 MRC, les 6 arrondissements de la ville de Québec, la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la ville de L'Ancienne-Lorette et Wendake. Un cahier a été réalisé présentant les informations recueillies pour chacun des 15 secteurs.

Chaque cahier a ensuite été présenté à des informateurs clés (68 personnes) de chacun des territoires afin de le compléter et de s'assurer de la justesse du portrait tracé. Chaque cahier a ensuite été révisé pour tenir compte des commentaires des informateurs clés puis présenté lors de rencontres sectorielles permettant d'une part d'élaborer les constats et les pistes de réflexion pour chacun des secteurs géographiques et, d'autre part, de diffuser les résultats à un groupe de personnes impliquées dans les questions d'habitation des aînés. Les personnes présentes aux rencontres sectorielles provenaient d'une variété de secteurs d'activités : municipal, habitation, CSSS, organismes communautaires, FADOQ, etc. Au total, 223 personnes ont été rencontrées.

La tenue d'un forum régional, au mois d'octobre 2014, permet finalement la diffusion des résultats à l'ensemble des acteurs de la région et la mobilisation d'acteurs sociaux et de décideurs intéressés par la question.

Identification et traitement des données

En consultation avec des spécialistes des divers domaines recensés (habitation, géographie, statistique, etc.), plusieurs bases de données ont été consultées pour

recueillir les informations de démographie et d'habitation les plus récentes disponibles au moment de la cueillette, faite entre août 2012 et janvier 2014.

Voici quelques précisions concernant certaines sources de données consultées :

- Plusieurs évaluations contenues dans les données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) se basent sur le recensement de 2006. Dans le cas des besoins de réparation ou besoins impérieux, il s'agissait des données de 2006. Dans tous les cas, les données les plus récentes au moment de la préparation de ce document ont été utilisées.
- Dans les publications utilisées par cette étude et issues de la SCHL, un centre rural est un centre de moins de 10 000 habitants.

Les données rendues disponibles par Statistique Canada pour les différents recensements doivent faire l'objet de trois précisions.

1. Tout d'abord, les changements découlant de la décision de Statistique Canada d'abolir le questionnaire long lors du recensement de 2011 ont obligé l'équipe de recherche à utiliser, pour certains tableaux, les données de 2006. En effet, comme le soulignait l'Institut de la Statistique du Québec « le caractère volontaire de l'ENM [Enquête nationale auprès des ménages] a généré une variabilité beaucoup plus grande des taux de réponse. Cela a provoqué une réduction significative de la fiabilité des données pour les niveaux géographiques fins ou encore concernant de plus petits groupes de population. » (ISQ, 2010)
2. D'autre part, « afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués dans les tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5" et, dans certains cas, de "10". » (Statistique Canada, 2011a)

Ces calculs effectués par Statistique Canada font en sorte qu'il peut y avoir des différences entre une source de données et une autre. Ainsi, le nombre de personnes habitant dans un type de construction en particulier peut être inscrit 2 305 dans une source, 2 310 dans une seconde et 2 300 dans une troisième.

Puisque plusieurs sources de données ont été consultées pour l'élaboration des différents tableaux compris dans ce cahier, il est donc possible qu'il y ait discordance. Dans le cadre de ce projet, le choix des données a été fait en fonction de leur représentativité et de leur disponibilité pour l'ensemble des différents secteurs géographiques analysés. Aussi, la priorité a été donnée au respect de la

source consultée, afin d'assurer la comparabilité entre les différents secteurs de la Capitale-Nationale.

3. Il faut aussi noter que dans certains produits de données, Statistique Canada présente des totaux qui diffèrent légèrement de la somme des parties en raison des arrondissements effectués. Lorsque possible, dans tous les cas où un calcul de proportion est présenté, le dénominateur a été calculé à partir des données les plus fines, c'est-à-dire les données pour l'unité géographique la plus petite.
4. Finalement, dans leur *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011* (Statistique Canada, 2011), l'organisme indique, concernant leur traitement des **Logements collectifs**, que « le traitement différent dans la façon dont les immeubles individuels d'un logement collectif sont comptés (c.-à-d. dénombrés séparément comme des logements collectifs distincts ou comme un seul logement collectif) entraîne des tendances qui pourraient donner de fausses impressions de croissance ou de diminution dans une catégorie. Les chiffres des logements collectifs pour certaines catégories pourraient refléter le dénombrement d'immeubles individuels. [...] Il est important que les utilisateurs soient avisés que les types de logements collectifs du recensement ne correspondent pas toujours aux classifications utilisées dans les données administratives ou dans les autres sources. Dans le recensement, certains logements collectifs sont classés en fonction des types et des niveaux de services offerts, plutôt que par leur nom ou leur statut officiel d'un point de vue des entreprises. En outre, les données du recensement ne sont pas recueillies pour les résidents étrangers et/ou les personnes présentes temporairement vivant dans les logements collectifs, alors que ces résidents peuvent être inclus dans les sources de données administratives. » (Statistique Canada 2011, p. 10-11)

Précision sur les expressions et données utilisées

Les **superficies** sont données en « terre ferme », c'est-à-dire qu'elles n'incluent pas les plans d'eau intérieurs (rivières, lacs, etc.).

Dans la section sur le **coût moyen des loyers** pour les places standards, les données concernant les unités subventionnées ou hors marché, les unités de soins de relève et les unités où des frais supplémentaires sont exigés pour des soins assidus (soins durant une heure et demie ou plus) ne sont pas incluses dans les calculs.

En ce qui a trait au **taux d'inoccupation**, « Les places hors marché avec soins assidus sont exclues du calcul du loyer moyen, mais incluses dans le calcul du taux d'inoccupation. » (SHQ, 2013b)

Dans les figures et tableaux présentant des **perspectives démographiques**, le projet a utilisé les données du « scénario A » de l'Institut de la statistique du Québec. Ce scénario regroupe « les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes, et un scénario d'analyse, le Z - Migration interne zéro, qui présente ce que serait l'évolution des MRC en l'absence de migration interne au Québec. » (ISQ, 2013)

Dans le chapitre sur les services de santé et les services communautaires, les différents services disponibles ont été divisés en cinq catégories, dont celle de « première ligne ». Cette catégorie comprend les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC, clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale. Cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Répertoire des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Répertoire des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. Il doit être mentionné que les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont été inclus dans cette catégorie.

Présentation des données

L'ordre alphabétique (des MRC et des municipalités) respecte les règles de classement de la Commission de toponymie du Québec (2013), c'est-à-dire selon l'ordre alphabétique obtenu s'il n'y avait pas de trait d'union ou d'apostrophe. Cette règle est accessible en ligne à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.

Précision territoriale concernant Wendake.

Le territoire de Wendake est inclus dans le territoire équivalent (TÉ) de Québec, mais les données concernant la population de Wendake sont absentes des compilations effectuées par Statistique Canada. Les données sur cette région géographique incluses dans ce document ont été fournies par le conseil de la Nation huronne-wendat.

Cartographie

Dans le cadre de ce projet, les cartes ont été préparées en utilisant les données des aires de diffusions (AD) regroupées en municipalité/ arrondissements (régions). Les

frontières de chaque secteur géographique sont basées sur les subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada, telles qu'elles étaient définies en 2011.

La proportion de personnes âgées de ces AD a été calculée et a servi de trame de fond pour l'ensemble des cartes de distribution de services. Au départ, il a fallu choisir un mode de représentation de cette information. Plusieurs options s'offraient à nous.

La première option était celle d'obtenir une classification générale pour l'ensemble de la région, ce qui aurait permis d'identifier rapidement les secteurs plus âgés. Ce mode de fonctionnement rend toutefois les comparaisons intra-secteurs difficiles à réaliser.

La deuxième option était d'établir une classification secteur par secteur. Les comparaisons intra-secteurs auraient alors été facilitées, mais cela se serait fait au détriment des comparaisons globales et inter-secteurs.

Dans le but de répondre aux questions de recherche, une solution de compromis a été choisie. Une classification globale a d'abord été établie pour la carte de l'ensemble de la région. Par la suite, chaque secteur a été classé selon une analyse visuelle de la distribution de la proportion des aînés dans les aires de diffusion du secteur. Trois ensembles de secteurs géographiques ont ainsi été obtenus. Bien que relativement arbitraires, ces rassemblements permettent d'établir certaines comparaisons intra-secteurs et inter-secteurs selon le type de milieu (urbain/rural) représenté par les cartes.

Concernant les arrondissements de la Ville de Québec, certaines données provenant de Statistique Canada (les types de construction et les personnes seules de 65 ans et plus, par exemple) ont été calculées à partir des données fournies pour chacune des aires de diffusion (AD). Étant donné que les limites des AD ne correspondent pas aux limites des arrondissements, nous avons attribué chacune des aires à l'arrondissement auquel appartenait leur centroïde, c'est-à-dire le point représentant le centre géométrique de l'aire de diffusion. Par la suite, les données des AD de chacun des arrondissements ont été compilées.

Pour des fins de représentations cartographiques, les limites des quartiers et des arrondissements de la Ville de Québec qui sont en contact avec les limites des municipalités qui les entourent ont été légèrement modifiées afin de suivre les limites des subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada. Ces modifications mineures n'affectent en rien la répartition des aires de diffusion (AD) entre les quartiers ou les arrondissements.

Corrélation entre les frontières

Il doit être mentionné que le territoire couvert, la Capitale-Nationale, est divisé différemment par les différentes instances consultées lors de la cueillette de données. Ainsi, les frontières de territoire des CLSC, des CSSS, des municipalités ou des

arrondissements présentent parfois des différences. Dans certains cas, le territoire d'une instance se termine deux rues plus à l'ouest que le territoire d'une autre instance (par exemple, le territoire d'un CLSC et de l'arrondissement de la ville de Québec). Cela implique qu'il est possible qu'un service de santé, par exemple, ait été associé à un arrondissement, alors qu'il est sous la responsabilité du territoire de CLSC de l'arrondissement voisin.

Accessibilité physique

Bien qu'étant conscients de l'importance que revêt l'accessibilité physique, nous n'avons pas été en mesure de l'ajouter aux dimensions de l'accès (voir Schéma conceptuel et opérationnel). Cette forme d'accessibilité représente la possibilité qu'ont les individus ayant une incapacité physique d'accéder à un lieu (magasin, trottoir, maison).

Dans le cadre de cette étude, la recension des lieux physiquement accessibles n'a pas été intégrée au processus de recherche. Il s'agit d'une démarche complexe que nous n'avons pas pu nous permettre compte tenu de tous les autres aspects à couvrir. Toutefois, dans un rapport publié en 2013, l'ISQ précise que : « plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus ont une incapacité. Cette proportion augmente avec l'âge; passé le cap des 85 ans, cette condition touche la grande majorité des aînés, soit plus de huit personnes sur dix. Les proportions d'aînés ayant une incapacité modérée ou une incapacité grave augmentent d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre à l'âge de 85 ans et plus 27 % et 32 %, respectivement. Au-delà de 85 ans, c'est donc près de six personnes sur dix qui ont une incapacité modérée ou grave. » (ISQ, 2013 : 47) On comprend donc que la présence de rampes d'accès ou de signaux sonores, par exemple, constitue des éléments importants de l'accessibilité d'un lieu. La ville de Québec a également mis en place un plan d'action 2012-2015 pour l'accessibilité universelle.

Habitations collectives

Quatre types d'habitations collectives ont été recensés dans le cadre de ce projet. L'équipe de recherche a fait appel aux sources disponibles les plus fiables pour établir le dénombrement, qui a par la suite été validé auprès d'informateurs clés. La source principale du dénombrement des résidences privées a été le site du Registre des résidences privées pour aînés (wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp), qui a été consulté de 2012 à 2013. La dernière validation a été compilée en décembre 2013.

Dans la classification de ces habitations, il est à noter qu'au Québec, il y a des OBNL de même que des coopératives qui ont reçu une certification du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et qui sont donc considérés par le MSSS comme des résidences privées pour aînés (RPA). Dans ce document, ces habitations collectives ont été classées dans leur catégorie d'origine, tant pour préparer les données

cartographiques que pour l'élaboration des tableaux. Dans la région de la Capitale-Nationale, aucune coopérative ne se trouve dans cette situation.

Le dénombrement des habitations collectives comprend l'ensemble des coopératives d'habitation, et ce peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. En effet, afin de présenter le portrait le plus complet de la situation de l'habitation dans la région pour les aînés et considérant que ces personnes peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant les aînés.

BIBLIOGRAPHIE

- Accès-Santé (2014). *Soutien à domicile*. Portail du réseau de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale. 2014. Consulté le 26 mai 2014 à [http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2\[category\]=20](http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2[category]=20)
- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (2013). *Portail du réseau*. Consulté à <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Etablissements.html#CLSC-CHSLD/> et à http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Cliniques_med.html#6
- Centre local de développement de La Jacques-Cartier [CLD] (2013). *Tourisme Jacques-Cartier, 2013-2014*.
- Centre local de développement de La Jacques-Cartier [CLD] (2011). *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2011r-2014*. Consulté le 15 avril 2014 à <http://mrc.lajacquescartier.qc.ca/documents/PAL%C3%89E%202011-2014%20CLD%20Jacques-Cartier%20Adopt%C3%A9%20juin%202011.pdf>.
- Centre de santé et des services sociaux de Portneuf [CSSS de Portneuf] (2011). *Portrait de défavorisation matérielle et sociale du territoire du CSSS de Portneuf*. Consulté à <http://csssdeportneuf.qc.ca/down/631.pdf>.
- Centre de santé et des services sociaux de Québec-Nord [CSSS-QN] (2009). *Plan d'action local de santé publique. 2009-2012*. CSSS-QN.
- CSSS de Québec-Nord (Juin 2012, données de 2006) *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord*. 286 pages.
- Commission de toponymie du Québec (2012). Consulté le 12 juillet 2013 à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-municipale/municipalites-regionales-compte-mrc/te.aspx> et <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.
- Communauté métropolitaine de Québec [CMQ] (2009). *Mode d'occupation des logements dans les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec de 1981 à 2006*. Compilé par la CMQ. Source : Statistique Canada, *Profil du recensement, 1981 à 2006, compilation CO-0997*, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006. Consulté à http://www.cmquebec.qc.ca/centre_cmd/documents/Pdf/public/Mode%20d%27occupation%20des%20logements%20de%201981%20%C3%A0%202006.pdf.
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) (2013). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2012*, Confédération québécoise des coopératives d'habitation.
- Dagenais, H. (2006). *Les ménages d'une seule personne et le logement au Québec*. Société d'habitation du Québec, Québec. 106 p.
- Ducharme, M.-N. (2007). *Enquête auprès des OSBL d'habitation*, Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).

- Dutil, Y. (2009). Le logement et les ménages âgés de 65 ans et plus dans les régions administratives du Québec, *Le Bulletin d'information de la Société d'habitations du Québec*, 3(2).
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL] (2010). *Mission*. Consulté à http://www.fqccl.org/index.php?option=com_content&view=article&id=50&Itemid=25.
- Giguère, M. (2009) *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*. Institut national de santé publique du Québec. 77 p.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009a). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009c). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056. Édition 2009*. Consulté à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2006-2056.pdf>.
- Institut de la statistique du Québec (2010a). *Projection des ménages privés des municipalités de la MRC La Jacques-Cartier selon le groupe d'âge du principal soutien de ménage, scénario A – Référence, 2010-2030*. Préparé pour la MRC de La Jacques-Cartier.
- Institut de la statistique du Québec (2010b). Le Recensement de la population 2016 : le questionnaire long doit redevenir obligatoire, 10 décembre 2013, *Communiqués de presse*. Consulté le 21 février 2014 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiquer/communiquer-presse-2013/decembre/dec1310.htm>.
- Institut de la statistique du Québec (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*. « Méthodologie et description de la population visée. Volume I ». Consulté le 21 février 2014 à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-metho.pdf.
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques [IRIS] (2006). *Note socio-économique : La pénurie de logement*. 4 p.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2001). *Îlots de chaleur*. Consulté le 11 février 2014 à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/%C3%AEilots-de-chaleur.aspx>.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2009). *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité au restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ, 2009. <http://www.inspq.qc.ca/environnement-bati/distance-restaurants-minute>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2012 – non publié). Liste des parcs et espaces verts basée sur l'évaluation foncière de 2007 effectuée par le MAMROT et transmise à l'IVPSA par l'INSPQ en 2012, non publié.

- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee>.
- Lepage, Céline et Céline Morrow (2008). *Évaluation d'implantation et de pertinence du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007*. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Consulté le 9 avril 2014 à http://www.dspq.qc.ca/publications/Rapport_evaluation_pertinence_plan_SA.pdf.
- Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec.
- Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38). Consulté le 23 août 2013 à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_3_8/C38.html.
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2). Consulté le 23 août 2013 à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_6_7_2/C67_2.html.
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2). Consulté le 24 février 2014 à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html.
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2, a. 346.0.1, 346.0.3, 346.0.6, 346.0.7, 346.0.20 et 346.0.20.1). *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés*. Consulté le 24 février 2014 à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=58998.PDF>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Société d'habitation du Québec [MSSS-SHQ] (2007). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*. Consulté le 30 octobre 2013 à www.rohq.qc.ca/public/pdf/Publications_reservees_aux_membres/Ciente/Cadre_ref_SCLS.pdf.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2013a). *Registre des résidences privées pour aînés*. Consulté le 5 mai 2013 à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2013b). *Nouvel hôpital de Baie-Saint-Paul - Le projet de construction franchit une autre étape*. Communiqué du MSSS. Consulté le 5 mars 2014 à <http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation/salle-de-presse/ficheCommunique.php?id=513>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2014). *Lexiques*. Consulté en ligne à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/M02/M02Lexique.asp>.

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT] (2013) *Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds*. Régions et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec. Consulté le 11 décembre 2013 à http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/manuel_evaluation_fonciere/CUBF_MEFQ.xlt.
- MRC de La Jacques-Cartier (2013). *Plan du réseau de transport service de transport collectif de la Jacques-Cartier*. Août 2013. Consulté le 10 avril 2014 à http://mrc.lajacquescartier.qc.ca/documents/tcjc_carte_aout13.pdf.
- MRC de la Jacques-Cartier (2012). *Historique*. Consulté à <http://mrc.lajacquescartier.qc.ca/index.php?id=13>.
- MRC de la Jacques-Cartier (2011). *Mémoire sur le plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Consulté septembre 2013 à http://mrc.lajacquescartier.qc.ca/documents/Memoire%20MRC_PMad_Adopte%20le%2011-09-01.pdf.
- Office municipal d'habitation de Montréal [OMHM] (2013). *Logement abordable Québec (LAQ)*. Consulté le 6 février 2014 à <http://www.omhm.qc.ca/logement-abordable-quebec-laq>.
- Penchansky, R. et William Thomas, J. (1981). The Concept of Access : Definition and Relations to Consumer Satisfaction, *Medical Care*, 19 (2), p.127-140.
- Portail Québec (2013). *Supplément au loyer*. Consulté le 8 octobre 2013 à <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/vivre-en-logement/Pages/supplement-loyer.aspx>.
- Portail Veille Action, Le (2013). *Les dépanneurs et l'offre alimentaire santé*. Veille Action. Consulté le 9 avril 2014 à <http://veilleaction.org/les-fiches-pratiques/saine-alimentation/les-depanneurs-et-offre-alimentaire-sante.html>.
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*. Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 p.
- Raymond, É., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2012). *Participation sociale des aînés : la parole aux aînés et aux intervenants*. Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 53 p.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec [ROHQ] (2012). *Statistiques*, 4 p.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec [ROHQ] (2013). *ROHQ Stats*. Consulté le 12 décembre 2013 à <http://www.rohq.qc.ca/nos-publications/rohq-stats/>.

- Robert, René (2008). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation* – 2007. Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH).
- Société canadienne d'hypothèques et de logement [SCHL] (2012). *Glossaire*. Consulté le 23 août 2013 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/raanplen/raan/2012/upload/Glossaire_ACC.pdf.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013a). *Définitions, le logement au Canada*. Consulté le 25 janvier 2013 à http://cmhc.beyond2020.com/HiCODDefinitions_FR.html#_Besoins_impérieux_de_logement.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013b). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec — Édition 2013*. Consultée le 10 octobre 2013 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/65989/65989_2013_A01.pdf?lang=fr.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013c). *Rapport sur le marché locatif. RMR de Québec*. Consulté le 14 avril 2014 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf.
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2009). *Besoins impérieux en matière de logement : un regard sur la situation dans les RMR du Québec. Le Bulletin d'information de la SHQ*, 3(3).
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2010a). *Profils statistiques du Québec et ses régions - Édition 2011*. Consulté le 15 mai 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/profils_statistiques_du_quebec_et_ses_regions_edition_2011/capitale_nationale.html.
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2010b). *Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires selon l'âge du principal soutien, 2006*. Consulté à http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_50.pdf, à [.../Tableaux_03-_51.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_51.pdf) et à [.../Tableaux_03-_52.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_52.pdf).
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2013a). *Présentation d'AccèsLogis*. Consulté le 7 octobre 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/groupe_de_ressources_techniques/groupe_de_ressources_techniques/programmes/acceslogis_quebec/developpement_dun_projet/presentation_dacceslogis.html.
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2013b). *Lexique de la SHQ*. Consulté le 11 février 2014 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/minformer/lexique.html#letter_O.
- Statistique Canada (2006). *Recensement 2006*.
- Statistique Canada (2011a). *Recensement 2011*. Produits de données nos. 98-311-xcb2011006, 98-311-XCB2011026, 98-311-XCB2011026, 98-312-xcb2011006, 98-313-XCB2011024, 98-313-XCB2011029.
- Statistique Canada (2011b). *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011*. No 98-313-XWF2011001 au catalogue de Statistique Canada. Consulté le 20 octobre 2013 à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-313-x/98-313-x2011001-fra.cfm>.

Statistique Canada (2012). *Recensements 2001 et 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (CO-0612), tableau no 5 et (C0-1049), tableau no 15, 27, 35; calculs de la SHQ.

Statistique Canada (2013). *Dictionnaire du recensement*. Produit no 98-301-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario. Consulté le 10 janvier 2013 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm>.

Transport adapté de La Jacques-Cartier [TAJC] (2013a). *Services TCJC*. Consulté le 14 avril 2014 à <http://www.mrc.lajacquescartier.qc.ca/index.php?id=63>.

Transport adapté de La Jacques-Cartier [TAJC] (2013b). *Guide de l'utilisateur*. Mis à jour, mars 2013. Consulté le 14 avril 2014 à <http://www.mrc.lajacquescartier.qc.ca/documents/TA%20Guide%20Usager%20JC%203e%20C3%A9dition.pdf>.

Vida, Stephen (2011). *Les espaces verts urbains et la santé*, Institut national de santé publique du Québec, Québec.

ANNEXE I. TABLEAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, PAR MUNICIPALITÉ, 1981 À 2024

Tableau A. Évolution de la population totale, MRC de La Jacques-Cartier, par municipalité, 1981 à 2011

Source des données et année	Données de recensement						
	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011
MRC de La Jacques-Cartier	19 610	20 465	23 285	24 819	26 459	29 738	36 880
Fossambault-sur-le-Lac	570	650	815	921	1 055	1 532	1 615
Lac-Beauport	3 285	3 715	4 460	5 008	5 519	6 081	7 280
Lac-Delage	260	290	340	368	447	530	600
Lac-Saint-Joseph	75	70	140	83	184	266	250
Sainte-Brigitte-de-Laval	2 220	2 390	2 835	3 214	3 383	3 790	5 695
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	3 310	3 590	4 010	4 428	4 681	5 021	6 320
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 890	2 715	2 755	2 204	2 256	2 827	2 935
Shannon	3 490	3 310	3 535	3 751	3 668	3 825	5 085
Stoneham-et-Tewkesbury	3 515	3 745	4 385	4 842	5 266	5 866	7 105

Source: Communauté métropolitaine de Québec [CMQ] (2009). Compilation de données de Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011.

Tableau B. Perspectives d'évolution de la population totale, MRC de La Jacques-Cartier, par municipalité, 2011 à 2024

Source des données et année	Données de recensement 2011	Projections ISQ de 2009		
		2014	2019	2024
MRC de La Jacques-Cartier	36 880	34 788	36 335	37 281
Fossambault-sur-le-Lac	1 615	1 920	2 165	2 340
Lac-Beauport	7 280	7 525	7 935	8 260
Lac-Delage	600	570	590	580
Sainte-Brigitte-de-Laval	5 695	5 370	6 045	6 490
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	6 320	6 070	6 370	6 500
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 935	3 830	4 190	4 535
Shannon	5 085	4 890	4 985	5 030
Stoneham-et-Tewkesbury	7 105	6 915	7 255	7 380

Source: Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.

ANNEXE 2. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS (65+ ET 75+)

Tableau C. Évolution de la proportion de personnes de 65 ans et plus entre 1996 et 2024, par MRC, Capitale-Nationale

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 65 ans et plus				Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 65 ans et plus		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Le Québec	12,1 %	13,3 %	14,3 %	15,9 %	17,2 %	19,6 %	22,3 %
MRC de Charlevoix	15,3 %	17,1 %	19,6 %	23,2 %	25,8 %	30,5 %	35,7 %
MRC de Charlevoix-Est	13,9 %	15,7 %	17,8 %	20,7 %	23,2 %	27,6 %	32,6 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	13,4 %	14,6 %	15,6 %	16,7 %	18,1 %	20,7 %	23,9 %
MRC de La Jacques-Cartier	5,7 %	6,6 %	7,5 %	7,6 %	10,0 %	12,0 %	14,1 %
MRC de L'Île-d'Orléans	12,8 %	13,6 %	16,8 %	21,4 %	24,0 %	27,9 %	31,2 %
MRC de Portneuf	14,3 %	16,0 %	17,2 %	18,7 %	21,0 %	24,3 %	27,9 %
Québec (TÉ)	12,6 %	14,3 %	15,8 %	18,0 %	19,4 %	22,5 %	25,7 %

Source: Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009).
Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

Tableau D. Évolution de la proportion de personnes de 75 ans et plus entre 1996 et 2024, par MRC, Capitale-Nationale

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 75 ans et plus				Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 75 ans et plus		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Le Québec	4,8 %	5,7 %	6,6 %	7,1 %	7,4 %	8,5 %	10,1 %
MRC de Charlevoix	7,0 %	7,4 %	9,1 %	10,1 %	11,1 %	13,2 %	16,5 %
MRC de Charlevoix-Est	5,4 %	6,6 %	8,0 %	9,1 %	9,6 %	11,5 %	14,3 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	5,3 %	6,3 %	7,0 %	7,0 %	7,3 %	8,4 %	10,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	1,7 %	2,1 %	2,5 %	2,3 %	3,1 %	8,1 %	5,0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	5,3 %	5,2 %	6,8 %	7,5 %	8,4 %	10,9 %	14,1 %
MRC de Portneuf	5,7 %	6,8 %	7,9 %	8,2 %	8,9 %	10,2 %	12,2 %
Québec (TÉ)	5,2 %	6,4 %	7,5 %	8,3 %	8,5 %	10,0 %	12,2 %

Source: Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009).
Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

Tableau E. Évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, MRC de La Jacques-Cartier, par municipalité, 1981 à 2011

Source des données et année	Données de recensement						
	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011
MRC de La Jacques-Cartier	4,2%	4,9%	5,3%	5,7%	6,6%	7,5%	7,6%
Fossambault-sur-le-Lac	9,6%	11,5%	10,4%	12,5%	13,3%	14,4%	14,6%
Lac-Beauport	3,0%	2,7%	3,4%	4,0%	5,2%	5,3%	6,9%
Lac-Delage	1,9%	6,9%	2,9%	8,2%	5,6%	5,7%	5,8%
Lac-Saint-Joseph	0,0%	21,4%	10,7%	18,1%	19,0%	22,6%	24,0%
Sainte-Brigitte-de-Laval	5,0%	5,4%	7,1%	6,7%	8,3%	8,0%	6,9%
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	6,5%	6,4%	6,4%	6,3%	7,5%	8,9%	8,5%
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2,8%	3,1%	3,3%	6,1%	5,8%	0,0%	7,0%
Shannon	2,0%	2,4%	2,8%	3,2%	3,4%	5,0%	3,7%
Stoneham-et-Tewkesbury	5,7%	7,1%	6,8%	6,9%	7,0%	7,8%	8,8%

Source: Communauté métropolitaine de Québec [CMQ] (2009). Compilation de données de Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011.

Tableau F. Perspectives d'évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, MRC de La Jacques-Cartier, par municipalité, 2011 à 2024

Source des données et année	Données de recensement 2011	Projections ISQ de 2009		
		2014	2019	2024
Fossambault-sur-le-Lac	14,6%	24,5%	30,9%	37,0%
Lac-Beauport	6,9%	8,0%	10,5%	12,2%
Lac-Delage	5,8%	7,9%	8,5%	10,3%
Sainte-Brigitte-de-Laval	6,9%	9,3%	10,6%	12,1%
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	8,5%	9,3%	10,1%	11,2%
Saint-Gabriel-de-Valcartier	7,0%	8,2%	9,7%	12,7%
Shannon	3,7%	6,2%	7,5%	8,9%
Stoneham-et-Tewkesbury	8,8%	9,7%	10,9%	13,0%

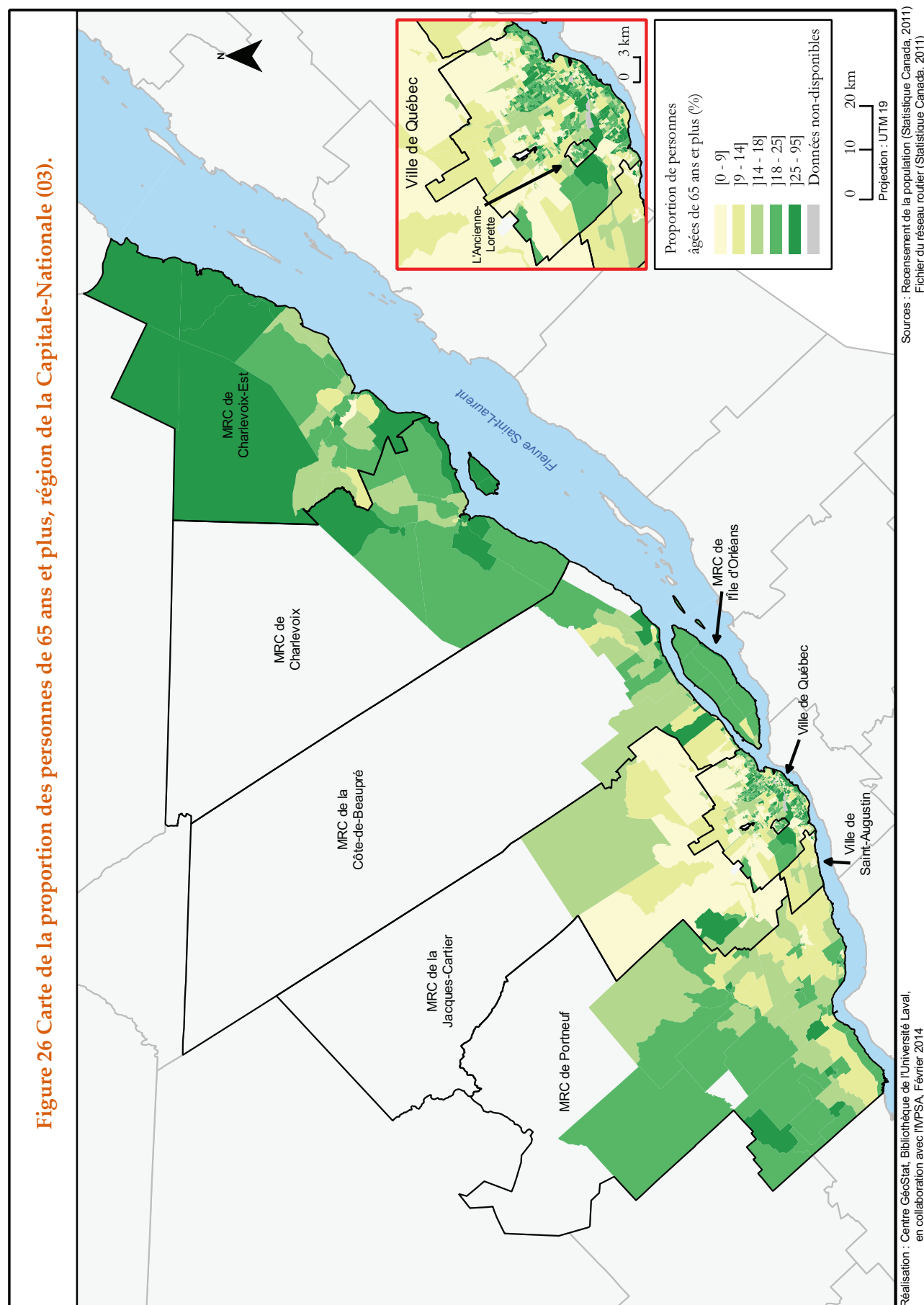
Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.

ANNEXE 3. RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Tableau G. Population en nombre, par groupe d'âge, MRC de La Jacques-Cartier, 2011

Lieu	Total	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans et +	65 ans et +
Le Québec	7 902 990	1 258 620	981 165	2 041 140	2 364 380	694 965	562 720	1 257 685
MRC de La Jacques-Cartier	36 895	8 090	3 975	12 135	9 890	1 945	860	2 805
Fossambault-sur-le-Lac	1 630	265	140	425	555	160	85	245
Lac-Beauport	7 295	1 695	795	2 075	2 220	390	120	510
Lac-Delage	605	135	55	195	180	30	10	40
Lac-Saint-Joseph	235	25	15	25	110	45	15	60
Sainte-Brigitte-de-Laval	5 690	1 235	560	2 050	1 455	260	130	390
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	6 320	1 320	615	2 150	1 685	375	175	550
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 945	675	450	985	620	135	80	215
Shannon	5 075	1 350	695	1 940	910	115	65	180
Stoneham-et-Tewkesbury	7 105	1 385	645	2 290	2 160	435	190	625

Source: Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no 98-312-xcb2011006.



ANNEXE 5. PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Tableau H-1. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier

Lieu	Tout type de construction (total)		Maison individuelle		Appart. dans immeuble de 5 étages ou +		Logement. Mobile	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
MRC de La Jacques-Cartier	2735	46,8	2375	45,9	0	–	50,0	50,0
Fossambault-sur-le-Lac	230	52,2	215	53,5	0	–	25,0	60,0
Lac-Beauport	510	46,1	470	45,7	0	–	0	–
Lac-Delage	25	40,0	30	33,3	0	–	0	–
Lac-Saint-Joseph	55	27,3	50	30,0	0	–	0	–
Sainte-Brigitte-de-Laval	390	46,2	330	40,9	0	–	0	–
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	525	50,5	400	47,5	0	–	20,0	75,0
Saint-Gabriel-de-Valcartier	200	50,0	180	50,0	0	–	0	–
Shannon	170	50,0	135	51,9	0	–	5,0	100
Stoneham-et-Tewkesbury	605	43,8	550	44,6	0	–	5,0	100

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*, calculs IVPSA (2013).

Tableau H-2. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart. dans immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
MRC de La Jacques-Cartier	80	56,3	30	66,7	65	38,5	135	63,0	0	–
Fossambault-sur-le-Lac	0	–	5	100	0	–	0	–	0	–
Lac-Beauport	0	–	10	50,0	10	50,0	0	–	0	–
Lac-Delage	10	50,0	0	–	0	–	0	–	0	–
Lac-Saint-Joseph	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–
Sainte-Brigitte-de-Laval	15	100	0	–	0	–	30	50,0	0	–
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	20	50,0	0	–	20	50,0	80	62,5	0	–
Saint-Gabriel-de-Valcartier	15	33,3	0	–	10	50,0	0	–	0	–
Shannon	10	50,0	0	–	5	100	0	–	0	–
Stoneham-et-Tewkesbury	20	50,0	10	50,0	5	0,0	10	50,0	0	–

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

ANNEXE 6. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Tableau I-1. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, MRC de La Jacques-Cartier

Groupe d'âge	Tous types (total)	Maison individuelle	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. dans immeuble de moins de 5 étages	Appart. dans immeuble de 5 étages ou +	Logement Mobile	Autre maison attenante
65 à 69 ans	1225	1090	35	20	20	40	0	20	0
70 à 74 ans	700	615	15	5	15	30	0	15	5
75 à 79 ans	435	370	10	5	5	35	0	10	0
80 à 84 ans	255	205	10	0	10	25	0	5	0
85 ans et +	125	105	0	0	5	5	0	5	0
65 ans et +	2740	2385	70	30	55	135	0	55	5
75 ans et +	815	680	20	5	20	65	0	20	0

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

Tableau I-2. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, MRC de La Jacques-Cartier (suite)

Groupe d'âge	Total	Maison individuelle	Appart. dans immeuble de 5 étages ou +	Autre type de logement
65 à 69 ans	1225	1090	0	135
70 à 74 ans	700	615	0	85
75 à 79 ans	435	370	0	65
80 à 84 ans	255	205	0	50
85 ans et plus	125	105	0	15
65 ans et plus	2740	2385	0	350
75 ans et plus	815	680	0	130

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

N.B. : La colonne « Autre logement » représente le total des logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes. Le total inscrit dans la première colonne correspond au total des personnes comptabilisées par Statistique Canada pour l'ensemble des types de construction. Toutefois, afin d'assurer la confidentialité, ces chiffres ont été arrondis par Statistique Canada (à 0 ou à 5). Le total présenté ne correspond donc pas nécessairement à la somme de la ligne qu'il représente.

ANNEXE 7. DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITATION, SELON LE SEXE, MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Les tableaux de cette annexe montrent la proportion de femmes (F) et d'hommes (H) âgés de 65 ans et plus selon le type d'habitation, pour chacune des municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier. Les deux premières colonnes du premier tableau donnent, en quantité absolue, le nombre de femmes et d'hommes pour l'ensemble des habitations, dans chaque municipalité.

Ainsi, la colonne des maisons individuelles du Tableau J-1 permet de constater que 85,5 % des femmes et 88,7 % des hommes vivent dans une maison individuelle dans l'ensemble de la MRC de La Jacques-Cartier. Dans la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac, 91,3 % des hommes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle, alors que c'est à Lac-Delage que ce taux atteint son seuil minimum, pour les deux sexes, soit 75 % chez les femmes comme chez les hommes.

Tableau J-1. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, MRC de La Jacques-Cartier

Lieu	Total		Maison individuelle (%)		Appart. dans immeuble de 5 étages ou + (%)		Logement mobile (%)	
	F	H	F	H	F	H	F	H
MRC de La Jacques-Cartier	1280	1455	85,5 %	88,7 %	0,0 %	0,0 %	2,0 %	2,1 %
Fossambault-sur-le-Lac	120	115	95,8 %	91,3 %	0,0 %	0,0 %	8,3 %	8,7 %
Lac-Beauport	230	275	95,7 %	94,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Lac-Delage	20	20	75,0 %	75,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Lac-Saint-Joseph	25	45	80,0 %	88,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Sainte-Brigitte-de-Laval	180	215	75,0 %	88,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	260	260	75,0 %	80,8 %	0,0 %	0,0 %	3,8 %	1,9 %
Saint-Gabriel-de-Valcartier	100	105	90,0 %	85,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Shannon	85	85	88,2 %	88,2 %	0,0 %	0,0 %	5,9 %	0,0 %
Stoneham-et-Tewkesbury	265	335	88,7 %	91,0 %	0,0 %	0,0 %	1,9 %	1,5 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2012).

Tableau J-2. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, MRC de La Jacques-Cartier (suite)

Lieu	Jumelé (%)		Maison en rangée (%)		Duplex (%)		Appart, dans immeuble moins de 5 étages (%)		Autre maison attenante (%)	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
MRC de La Jacques-Cartier	3,1 %	2,4 %	1,6 %	1,0 %	2,0 %	2,4 %	6,3 %	3,4 %	0,0 %	0,0 %
Fossambault-sur-le-Lac	0,0 %	0,0 %	4,2 %	4,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Lac-Beauport	0,0 %	0,0 %	2,2 %	1,8 %	2,2 %	1,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Lac-Delage	25,0 %	25,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Lac-Saint-Joseph	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Sainte-Brigitte-de-Laval	5,6 %	4,7 %	0,0 %	0,0 %	5,6 %	4,7 %	13,9 %	4,7 %	0,0 %	0,0 %
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	3,8 %	1,9 %	0,0 %	0,0 %	1,9 %	1,9 %	19,2 %	11,5 %	0,0 %	0,0 %
Saint-Gabriel-de-Valcartier	5,0 %	4,8 %	0,0 %	0,0 %	5,0 %	4,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Shannon	0,0 %	5,9 %	0,0 %	0,0 %	5,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Stoneham-et-Tewkesbury	3,8 %	0,0 %	3,8 %	3,0 %	1,9 %	3,0 %	0,0 %	1,5 %	0,0 %	0,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2012).

ANNEXE 8. LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Tableau K. Inventaire des habitations collectives et résidences privées pour aînés, MRC de La Jacques-Cartier

Nom de l'habitation collective ou privée	Ville	Type d'habitation	Unités	Certification
Coopérative d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	COOP	10	n/a
Les Habitations St-Dunstan	Lac-Beauport	OBNL	33	Oui
Habitations du Merle Bleu	Sainte-Brigitte-de-Laval	OBNL	10	Non
Résidence Le Trèfle d'Or	Sainte-Brigitte-de-Laval	OBNL	24	Oui
Les habitations communautaires de Saint-Gabriel-de-Valcartier	Saint-Gabriel-de-Valcartier	OBNL	18	Non
OMH de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	HLM	52	n/a
OMH de Stoneham-et-Tewkesbury	Stoneham-et-Tewkesbury	HLM	11	n/a
Résidence Jolicoeur	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Résidence privée (RPA)	25	Oui
Villa Le Shamrock inc.	Shannon	Résidence privée (RPA)	15	Oui
Résidence d'accueil Le Manoir des Laurentides	Stoneham-et-Tewkesbury	Résidence privée (RPA)	19	Oui
Total d'unités et de résidences		COOP = 1 HLM = 2 OBNL = 4 RPA = 3	217 unités locatives	5 résidences certifiées

Source : Données compilées par l'IVPSA (2013).

ANNEXE 9. CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.

Figure 27. Carte de la RMR de Québec, selon les zones définies par la SCHL



ANNEXE 10. INOCCUPATION DES LOGEMENTS, RMR DE QUÉBEC

Tableau L. Taux d'inoccupation des logements locatifs, RMR de Québec, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Studios		1 chambre		2 chambres		3 chambres et plus		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Centre Nord										
Zone 1. Basse-Ville de Québec, Vanier	3,0	2,5	1,7	3,7	2,1	2,3	nd	0,6	2,1	2,5
Zone 2. Haute-Ville de Québec	3,0	1,8	3,2	2,1	2,0	2,2	nd	0,8	2,6	1,9
Zone 3. Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	0,9		2,1	2,7	1,8	3,1	1,3	2,0	1,8	2,9
Zone 4. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin-de-Desmaures	2,0	3,2	1,1	2,1	2,3	3,1	2,9	1,2	2,0	2,5
Banlieue Nord										
Zone 5. Banlieue Nord, zone Ouest (Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres)	0,0	nd	1,3	4,4	1,0	1,4	nd	0,7	1,2	1,9
Zone 6. Banlieue Nord, zone Nord (Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury)	nd	3,5	2,4	1,6	1,0	2,7	0,9	1,4	1,4	2,3
Zone 7. Banlieue Nord, zone Est (Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres)	nd	4,9	2,4	1,5	2,0	2,7	nd	nd	2,3	2,5
Rive-Sud										
Zone 8. Charny, St-Romuald, St-Jean-Chr. et autres	0,0	nd	nd	0,3	1,4	1,7	nd	nd	1,7	1,6
Zone 9. Lévis, Pintendre et autres	0,0	0,0	1,3	1,6	2,5	1,8	nd	nd	2,0	1,7
Québec RMR	2,6	2,6	1,9	2,4	1,8	2,5	2,3	1,3	2,0	2,3

nd: donnée non fournie pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013c). Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres. *Rapport sur le marché locatif*, aut. 2013.

Tableau M. Taux d'inoccupation des places standards, RPA, RMR de Québec, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Chambres individuelles		Chambres semi-privées		Studios		1 chambre		2 chambres		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
RMR de Québec	6,6	8,4	nd	nd	5,7	7,3	4,0	5,7	5,5	3,1	5,2	6,3
Banlieue Nord	7,6	10,2	nd	nd	4,0	7,7	3,8	5,9	2,1	2,1	4,8	6,8
Banlieue Nord, zone Est (Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres)	7,0	13,0	nd	nd	4,4	6,5	4,3	5,8	0,6	3,5	5,0	8,5
Banlieue Nord, zone Nord (Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et- Tewkesbury)	5,1	5,2	nd	nd	nd	nd	2,8	7,4	2,7	1,7	3,5	5,3
Banlieue Nord, zone Ouest (Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres)	15,4	11,2	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	9,4	5,9
Centre Nord	6,2	8,7	nd	nd	6,8	7,9	4,4	5,5	5,5	3,6	5,3	6,3
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,6	5,2	nd	nd	0,0	nd	4,2	6,9	3,6	4,1	3,7	5,9
Haute-Ville de Québec	11,1	13,9	nd	nd	6,0	9,2	4,1	9,0	3,3	5,9	6,1	9,8
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	5,9	10,6	nd	nd	10,8	nd	4,5	2,9	8,1	1,0	6,6	4,8
Sainte-Foy-Sillery-Cap- Rouge-Saint-Augustin-de- Desmaures	5,8	7,7	nd	nd	4,5	8,7	4,5	4,3	4,9	4,6	4,7	5,4
Rive Sud	6,2	5,6	nd	nd	0,8	2,6	2,5	6,3	17,1	3,1	5,7	5,4

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec – Édition 2013*.

ANNEXE II. BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS

Tableau N. Logements privés possédés et loués selon les besoins de réparations estimés par les locataires, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Ensemble de tous les logements privés		Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
	Nombre possédés	Nombre loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués
Le Québec	1 917 735	1 267 945	64,3 %	65,2 %	28,8 %	25,9 %	6,9 %	8,9 %
Capitale-Nationale (région)	172 890	123 255	67,4 %	67,3 %	26,8 %	25,1 %	5,9 %	7,5 %
MRC de Charlevoix	4 100	1 320	65,7 %	73,1 %	24,4 %	22,3 %	9,8 %	4,2 %
MRC de Charlevoix-Est	4 955	1 830	61,5 %	65,3 %	29,9 %	23,8 %	8,8 %	11,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	7 520	1 865	67,9 %	69,2 %	24,8 %	23,3 %	7,3 %	7,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	9 660	1 570	65,9 %	51,3 %	26,4 %	35,0 %	7,6 %	13,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	2 400	460	63,1 %	67,4 %	31,7 %	27,2 %	5,4 %	4,3 %
MRC de Portneuf	15 245	4 425	63,1 %	64,9 %	29,0 %	27,5 %	7,8 %	7,7 %
Québec (TE)	129 005	111 785	68,3 %	67,6 %	26,5 %	25,0 %	5,2 %	7,4 %

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*. Compilation spéciale pour la SHQ, calculs de la SHQ.